



UNIVERSITÉ D'ANTANANARIVO

FACULTÉ DE DROIT, D'ÉCONOMIE, DE GESTION ET DE SOCIOLOGIE

DÉPARTEMENT ÉCONOMIE

-----◆-----

MÉMOIRE EN VUE DE L'OBTENTION DU DIPLOME

D'ÉTUDES APPROFONDIES

Option : SCIENCES DE GESTION

Thème :

**AMÉLIORATION DE LA RECETTE
FISCALE, GARANT DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE
MADAGASCAR.**

Présenté par :

RAKOTOMALALA Dimbison Aimélio

Sous l'encadrement pédagogique de :

Monsieur RAKOTOMAHENINA Pierre Benjamin

Maître de conférences

Année Universitaire 2014-2015

Date de soutenance : 22 Octobre 2015



UNIVERSITÉ D'ANTANANARIVO

FACULTÉ DE DROIT, D'ÉCONOMIE, DE GESTION ET DE SOCIOLOGIE

DÉPARTEMENT ÉCONOMIE

-----◆-----

MÉMOIRE EN VUE DE L'OBTENTION DU DIPLOME

D'ÉTUDES APPROFONDIES

Option : SCIENCES DE GESTION

Thème :

**AMÉLIORATION DE LA RECETTE
FISCALE, GARANT DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE
MADAGASCAR.**

Présenté par :

RAKOTOMALALA Dimbison Aimélio

Sous l'encadrement pédagogique de :

Monsieur RAKOTOMAHENINA Pierre Benjamin

Maître de conférences

Année Universitaire 2014-2015

REMERCIEMENTS

Avant toute chose, nous tenons à rendre grâce à Dieu Tout Puissant, à notre Seigneur Jésus-Christ. Il nous a donné la force pendant ces années d'études pour arriver au stade de l'élaboration de ce travail. Et Il nous a encore confirmé ses divines promesses en nous guidant pas à pas, en nous encourageant à chaque instant et en nous donnant la force spirituelle, morale et physique pour l'élaboration du présent mémoire.

« Car je n'ai honte de l'Évangile, car il est la puissance de Dieu en salut à quiconque croit... »

Épître aux Romains 1 : 16

La réalisation de ce mémoire n'aurait été possible, sans la contribution précieuse des responsables au sein de l'Université d'Antananarivo. Ainsi, permettez-nous d'adresser nos vifs et sincères remerciements à tous les responsables, et plus particulièrement à :

- Monsieur RAKOTO David, Maître de Conférences, Doyen de la faculté de Droit, d'Économie, de Gestion et de Sociologie à l'Université d'Antananarivo.
- Monsieur FANJAVA Refeno, Maître de Conférences, Chef de Département de l'Économie.
- Monsieur ANDRIAMAHEFAZAFY Fanomezantsoa, Maître de Conférences, Département Économie.
- Tous les Enseignants de l'Université d'Antananarivo, notamment ceux de la faculté de Droit, d'Économie, de Gestion et de Sociologie, qui nous ont formé et fourni des connaissances si précieuses, durant nos années d'études universitaires.

Nous adressons nos remerciements à Monsieur RAKOTOMAHENINA Pierre Benjamin, notre Encadreur pédagogique qui, malgré ses multiples occupations, a bien voulu nous guider dans la bonne marche de cette recherche.

Ensuite, nos remerciements vont également à l'endroit de nos parents, de nos frères et de nos sœurs, qui nous ont aidés matériellement et moralement durant nos longues années d'études, et se sont dévoués pour nous, en particulier lors de la réalisation de ce travail.

Enfin, nos remerciements s'adressent également à tous ceux qui ont, de près ou de loin, participé à l'élaboration de ce mémoire.

GLOSSAIRE

Assiette : Ce terme désigne, d'une part l'ensemble des règles appliquées et opérations effectuées par l'administration, pour déterminer les éléments (bénéfices, chiffres d'affaires, valeur des biens achetés ou reçus, etc. ...) qui doivent être soumis aux impôts, et d'autre part, donner une valeur, apprécier la base "imposable" choisie, à laquelle sera appliqué le barème de l'impôt

Assujetti : Personne soumise à des obligations fiscales et qui effectue de manière indépendante, habituellement des opérations situées dans le champ d'applications d'un impôt. Cette personne est soumise à des obligations fiscales.

Liquidation : La liquidation consiste à calculer le montant exigible une fois que la base imposable a été définie et évaluée.

Opérations imposables : Les opérations imposables sont les actes ou les évènements relatifs au revenu, à la dépense ou au capital devant être soumis à l'impôt.

Personnes imposables : Les personnes imposables sont celles qui sont désignées comme contribuables ou assujetties par la loi.

Recouvrement : Le recouvrement consiste à opérer l'encaissement réel de l'impôt.

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

Ar: Ariary
 BAD: Banque Africaine de Développement
 BCM: Banque Centrale de Madagascar
 CAF: Coût Assurance Fret
 CEM: Caisse d'Épargne de Madagascar
 CTD: Collectivité Territoriale Décentralisée
 DG: Directeur Général
 DGB: Direction Générale de Budget
 DGI: Direction Générale des Impôts
 DGT: Direction Générale du Trésor
 EDBM: Economic Development Board of Madagascar
 ENAM: École Nationale d'Administration de Madagascar
 ENEMPSI: Enquête Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel
 FMI: Fonds Monétaire International
 FNISI: Fonds National pour l'Insertion du Secteur Informel
 IDE: Investissement Direct Étranger
 IFPB: Impôt Foncier sur la Propriété Bâtie
 IFT: Impôt Foncier sur les Terrains
 INSTAT: Institut National de la Statistique de Madagascar
 IPVI: Impôt sur les Plus-Values Immobilières
 IR: Impôt sur les Revenus
 IRCM: Impôt sur les Revenus des Capitaux Mobiliers
 IRSA: Impôt sur les Revenus Salariaux et Assimilés
 MEP: Ministère de l'Économie et de la Planification
 NOEI: Nouvel Ordre Économique International
 OGT: Opérations Globales du Trésor
 OCDE: Organisation de Coopération pour le Développement Économique
 PCA: Président Conseil d'Administration
 PED: Pays En Développement
 PIB: Produit Intérieur Brut
 PNB: Produit National Brut
 PNUD: Programme des Nations Unies pour le Développement
 RF: Recette Fiscale
 TCE: Taux de Croissance Économique
 TPF: Taux de Pression Fiscale
 TVA: Taxe sur Valeur Ajoutée
 VA: Valeur Ajoutée
 VPEI: Vice Primature Chargée de l'Économie et de l'Industrie

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Évolution du PNB global en \$, taux de croissance, d'inflation et du chômage	47
Tableau 2 : Liste des Directions Régionales des Impôts.....	54
Tableau 3 : Recettes en pourcentage par catégories.....	61
Tableau 4 : Opérations Globales du Trésor (OGT) en milliards d'Ariary.....	63
Tableau 5 : La proportion des entreprises informelles	65
Tableau 6 : Les données du TPF	67
Tableau 7 : Les recettes fiscales (en milliards d'Ariary)	67
Tableau 8 : La statistique du PIB de Madagascar	68
Tableau 9 : Produit National Brut (en dollar \$)	69
Tableau 10 : Taux de Croissance Économique	70
Tableau 11: Extrait d'IDH mondial	72
Tableau 12 : Tableau des données pour le modèle (PIB ; RF).....	74
Tableau 13 : Table de la corrélation linéaire de Bravais Pearson (Indique <i>rthéo</i>)	77
Tableau 14 : Tableau des données pour le modèle (TC ; TPF)	81
Tableau 15 : Les valeurs du TCE en fonction du TPF	82

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Courbe de LAFFER	24
Figure 2 : Histogramme de répartition du secteur informel par zone d'activité	65
Figure 3 : Évolution PNB de Madagascar	70
Figure 4 : La représentation du PIB avec la RF	73
Figure 5 : La représentation de nuage des points du PIB avec la RF.....	75
Figure 6: Courbes superposées du TPF et TCE	79
Figure 7: La planification de la culture du résultat	92

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	IV
GLOSSAIRE.....	V
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	VI
LISTE DES TABLEAUX.....	VII
LISTE DES FIGURES.....	VIII
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
Partie I : APPROCHE THÉORIQUE ET CADRE CONCEPTUEL DE L'ÉTUDE.....	5
INTRODUCTION PARTIELLE.....	6
CHAPITRE I : CONCEPT THÉORIQUE DE L'IMPÔT.....	7
1.1. Généralités sur l'impôt.....	7
1.2. L'impôt dans la grande théorie économique.....	21
CHAPITRE II : APPROCHE THÉORIQUE DU DÉVELOPPEMENT	26
2.1. Définition et débat théorique sur le développement	26
2.2. Indicateurs du développement économique.....	42
CONCLUSION PARTIELLE	48
PARTIE II : L'IMPÔT, CLÉ DU DÉVELOPPEMENT DE MADAGASCAR	6
INTRODUCTION PARTIELLE.....	50
CHAPITRE I : CADRE MÉTHODOLOGIQUE ET RÉSULTATS	51
1.1. La méthodologie	51
1.2. Résultats.....	61
CHAPITRE II : ANALYSES ET SUGGESTIONS.....	73
2.1. Analyse relationnelle	73
2.2. Les suggestions d'incitation.....	84
CONCLUSION PARTIELLE	93
CONCLUSION GÉNÉRALE	94
BIBLIOGRAPHIE	96
ANNEXES	103
TABLE DES MATIÈRES	112

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Dès la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (DDHC) de 1789, il a été mis en relief la question de souveraineté nationale. L'Article 3 du traité stipule « Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément »¹. Ainsi l'État exerce son activité par le principe de la liberté à travers ses diverses politiques économiques, conjoncturelles et structurelles. Pour accomplir ces missions d'intérêt général, la nation dispose de plusieurs moyens dont le budget de l'État, le contrôle de la masse monétaire et des crédits, les incitations fiscales, la réglementation et les services publics.

Étant un ensemble des dispositions juridiques et administratives relatives à l'impôt, la fiscalité est aussi l'un des instruments majeurs au service de l'État pour ajuster et orienter sa politique économique et sociale, dans la mesure où le niveau, et la structure de la taxation sont des facteurs qui peuvent affecter le comportement et les décisions des agents économiques.

Du point de vue macroéconomique, l'impôt joue un rôle primordial sur l'équilibre financier et économique d'un pays. De plus, il reste la seule ressource propre de l'État pour remplir sa caisse, afin de compenser les dépenses pour assurer le fonctionnement de tous les services rendus aux particuliers, à l'administration et même aux collectivités territoriales décentralisées. Actuellement, Madagascar est encore un pays en voie de développement, avec des conditions économiques précaires où le taux de pression fiscale est faible, soit 10,5% du PIB en 2013², et pourtant, les Nations Unies préconisent pour les objectifs du troisième millénaire qu'en minimum, il faut que le niveau des recettes fiscales atteigne 17%³ par rapport au PIB. Même si plusieurs réformes fiscales ont été déjà adoptées, cela engage que cette faible performance fiscale provient aussi de l'organisation de l'administration fiscale.

Après ces incessantes crises d'ordre politiques et économiques (1972, 1991, 2002 et 2009), le niveau des recettes fiscales reste peu considérable vis-à-vis des besoins en ressources, pour financer les dépenses de l'État en infrastructures, éducation, santé et emploi. Dans lesquelles, les indicateurs économiques et sociaux de Madagascar ont connu une nette dégradation, affectant gravement les conditions de vie de la population. Cependant, Madagascar dépend des financements extérieurs par les bailleurs de fonds (FMI, la Banque

¹ Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, Art. 3, p.01.

² Rapport de mise en œuvre des programmes année 2013, par le MEP, p.14.

³ OCDE, FISCALITÉ ET DÉVELOPPEMENT, mars 2013, p.01.

Mondiale, la BAD, l'IDE...) le stock de la dette publique comptait jusqu'à 3 248,1 millions USD ou 7 648,9 milliards MGA en décembre 2014⁴.

Pour la politique économique étatique, il est difficile de se manifester librement sous l'emprise des recommandations des bailleurs. La souveraineté n'est effective qu'avec l'indépendance économique. Tous se reposent sur la volonté du régime en place dans lequel « le pouvoir essentiellement politique doit être converti en monnaie pour devenir fonctionnel dans les circuits économiques »⁵. Pourtant, il faut bien remarquer que la clé de réussite des puissants pays repose sur leurs perceptions ensemble de dynamisme dont « par la formation, consciente ou de fait, d'un système national sous l'égide de l'État, et au sein du système par la création monétaire au sens large »⁶.

Compte tenu de tous ces préjugés et l'analyse des problèmes de ressources financières du pays, on se demande, pourquoi le taux de pression fiscale reste dans un état critique ? C'est la raison pour laquelle nous avons choisi le thème « Amélioration de la recette fiscale garant du développement économique et social de Madagascar ».

En choisissant ce thème, nous entendons appuyer l'importance d'un sujet amplement négligé. Effectivement, vue la dominance régaliennne de sa mission, la pratique de l'administration fiscale a été habituellement maintenue sur des relations souvent unilatérales et discrétionnaires à l'égard des usagers dits : assujettis.

La problématique centrale du thème traite la question suivante: **comment peut-on améliorer le taux de recouvrement fiscal pour assurer le développement de Madagascar ?**

L'objectif principal de ce thème est d'étudier le lien existant entre la fiscalité et le développement. Néanmoins, il comporte les sous objectifs ci-dessous :

- Mettre en place une administration ardente
- Augmenter les effectifs des contribuables
- Instaurer la conscience fiscale

Afin de résoudre cette situation, quelques hypothèses ont été dégagées :

- L'incitation des contribuables et la redynamisation de l'administration fiscale favorisent l'accroissement des recettes fiscales.

⁴ Bulletin Statistique de la Dette, N° 02 – Décembre 2014, p.01.

⁵ Éric Thosun MANDRARA, Court traité du développement, p.62.

⁶ Ibidem, p.69.

- Le taux de pression fiscale élevé cautionne le développement.

D'après les données statistiques en 2012, 70% des contribuables méconnaissent le Code Générale des Impôts (CGI)⁷, c'est pourquoi l'impôt n'a jamais été perçu comme étant normal et obligatoire. En ce stade, l'information est une condition sine qua non pour inciter les contribuables à verser leurs obligations, en vue de mettre en place « la conscience fiscale » ; d'autre part, la mise en place d'un système fiscal efficace constitue un énorme défi à relever, surtout pour les pays en voie de développement.

Le propos est d'éliminer les coercitions dans le système, en favorisant l'éducation et l'accès à l'information pour les citoyens, pour renforcer la volonté fiscale, et agrémente aussi le savoir-faire du pouvoir public, tout en incitant les redevables par la fiabilité, l'accessibilité, la rapidité et l'équité de service.

Le présent mémoire, a été élaboré avec l'appui fort de nos acquis théorique suivant notre cursus universitaire. En qualité de méthodologie, deux aspects déterminent les informations, celle de la méthode qualitative puis quantitative. Pour se faire, plusieurs étapes ont été franchies, dont voici les essentielles :

- La consultation des revues bibliographiques qui débute la recherche, sur les ouvrages relatifs à la fiscalité, sur les théories de développement, les rapports et articles économiques, ainsi que les documents périodiques. Des consultations des sites sur internet assurent aussi la diversité des données examinées. Nombreux sont les établissements visités, afin de promouvoir la scientificité de notre analyse, comme, les rapports mondiaux et nationaux, des textes officiels, l'INSTAT, le Ministère de l'Économie et de la Planification, Ministère des Finances et du Budgets, DGI, DGB, EDBM, la Bibliothèque Universitaire, le CITE Ambatonakanga.

- Des descentes sur terrain dans le but de connaître l'ampleur, l'espace et les réalités du domaine étudié. Par exemples les services des soldes, des dettes, des recettes fiscales et des centres de perception.

- Des enquêtes et interview ont eu lieu avec des acteurs, agents économiques, personnels de l'administration fiscale et aussi les autorités des collectivités territoriales décentralisées.

⁷ SOURCE : INSTAT/DSM – PNUD – BIT IRD/DIAL – ENEMPSI 2012.

Des procédures de filtrage et de classification des données se poursuivent après les collectes d'informations, et qui se conforment à chaque sujet d'analyse, de manière à comprendre et à résoudre la problématique du thème.

En vue de concevoir l'analyse, deux parties seront développées :

La première partie qui est consacrée à l'étude théorique de la fiscalité, relate l'historique de l'impôt, ses caractères, ainsi que ses classifications et tous ses fondements. Puis, l'approche conceptuelle du développement sera mise en exergue, afin d'agencer son induction sur la taxation. Sur ce, la démarche montre les apports théoriques d'après les chercheurs de la filière.

La deuxième partie dénote, l'utilité de l'impôt et les ajustements incitatifs à opter pour Madagascar, en tenant compte de toutes les variables inhérentes au système, qui est entamé par le cadre méthodologique et suivi de la représentation des résultats sur l'état de l'imposition et les indicateurs du développement. Ensuite, des analyses des relations existentielles de l'impôt avec les agrégats économiques seraient abordées. Et finalement, l'exposition sur la mise en œuvre incitative de l'administration aussi bien que des administrés sera proposé.

**PARTIE I : APPROCHE THÉORIQUE ET CADRE
CONCEPTUEL DE L'ÉTUDE**

INTRODUCTION PARTIELLE

Madagascar est un pays riche en ressources naturelles et de biodiversités, pourtant, pendant ces 55 années d'indépendance, son économie se trouve dans une situation très défavorable. Le développement est en état fragile, l'État a des difficultés à assurer ses fonctions pour la bonne marche des services d'intérêt général. Dans toute l'île, la pauvreté est presque évidente, et se caractérise par des manques d'infrastructures, avec des mauvaises conditions de vie et du faible niveau d'instruction. La production globale est insuffisante, le taux de chômage est élevé, touchant presque toutes les catégories d'âge.

Ces derniers temps, l'économie de Madagascar dépend des aides et des financements étrangers. Pourtant, l'impôt qui est la seule ressource propre de l'État, est sous-exploité. En vue d'explorer une autre démarche pour la redynamisation de l'économie du pays, ce travail a été élaboré afin de trouver une solution en soi. Le taux de pression fiscale de Madagascar est peu considérable vis-à-vis des besoins en financement qu'il devrait subvenir.

Dans cette première partie de l'ouvrage, des notions théoriques et conceptuelles sur le sujet seront abordées. L'approche prendra aussi en compte des idéologies des grands auteurs économiques. Sur ce, l'histoire et l'évolution des impôts ainsi leurs interactions seront adoptées.

CHAPITRE I : CONCEPT THÉORIQUE DE L'IMPÔT

Dans ce chapitre seraient abordées tous les approches théoriques concernant l'imposition et le développement. Le recueil théorique examinera les généralités sur l'impôt, ainsi que les énoncés des grands théoriciens sur la matière. L'historique et les caractéristiques de la taxation seront mis en exergue.

1.1. Généralités sur l'impôt

Seront abordés dans cette section les fondements de base de l'imposition dans le temps et dans l'espace. Cette section mettra aussi en exergue la chronologie ainsi que les aspects techniques de l'imposition.

1.1.1. Historique de l'imposition

La connaissance vulgaire ne formule que des spéculations sur la détermination de l'impôt. Afin d'éviter les incertitudes, des éclaircissements sur le commencement et l'évolution de l'imposition seront explicités. De plus, son coût historique national sera découvert à travers cette approche.

1.1.1.1. La genèse et les formes de l'impôt

1.1.1.1.1. L'origine de l'imposition

La taxation est l'un des systèmes de contribution des citoyens la plus ancienne et qui a subi des fortes évolutions au court du temps et dans l'espace. L'impôt qui est causé par des multiples situations sociale des toutes les nations et civilisations, qui ont succédé et qui ont contribué à la mutation et aux esquisses de la représentation de notre société actuelle.

« Depuis la II^e dynastie de l'ancienne Égypte jusqu'à nos jours, à l'exception peut-être de l'époque féodale, qui se présente comme un monde sans impôt au sens moderne du mot, la technique fiscale a évolué et a épousé très fidèlement l'essor politique, économique, social et démographique des sociétés, comme l'ont souligné les travaux de G. Ardant établissant clairement la corrélation entre les structures des collectivités humaines et leurs impôts. »⁸

Il est à remarquer que l'impôt est apparu suivant le type de besoin sociétale, de la religion, les us, et de la culture, où tous dépendent de la structure et de l'évolution. Mais

⁸ Jean-Claude MAITROT, Universalis, « IMPÔT - Histoire de l'impôt », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 5 février 2015. URL : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/impot-histoire-de-l-impot/>

l'unicité est que : ces prélèvements quel que soit leur nature et forme, et durant toute les époques, servent à soutenir le système et l'autorité existante.

Comme son historique en France, qui ayant au début trois types d'impôts : l'impôt royal (la gabelle), l'impôt d'église, c'est la dîme, et le dernier celui des seigneurs (cens, champart, ...). Mais c'est bien Charles X (1824-1830) qui mettra en place le premier impôt permanent, en instaurant la taille, que les hommes d'église et les nobles ne paient pas⁹. Il s'agissait d'un impôt personnel (pour le pays d'oïl) ou réel (pays d'occidents). Ces taxes très lourdes pour le contribuable étaient déjà de ce fait préoccupantes bien avant la Révolution Française.

Toutes fois, ces prélèvements se divergent par leurs formes et natures, au cours du temps. L'étude archéologique des formes de monnaie, témoigne ces paradoxes de retenu social de commerce et économique d'aboutissement.

1.1.1.1.2. L'aspect originel des contributions

Tous les prélèvements ont des apparences de nature distincte en fonction de son milieu d'existence. Ces impositions tiennent aussi la chronologie fiduciaire ou des pièces d'échange par époque. Autre fois, pendant lequel la monnaie n'existait pas, seul les biens en nature dominant le commerce, on parle de l'âge de troc.

Ces biens en nature sont appelés : des offrandes, des moissons, des productions, des bétails... Les termes édictés ici sont très anciens de la nuit des temps même. Ainsi, pendant l'époque de théocratie, les peuples donnent des premières formes de prélèvement à leurs Dieu. Le premier Chapitre de l'Ancien Testament de La Bible l'en parle déjà, Genèse Chapitre 4 - verset 3 : « Et il arriva, au bout de quelque temps, que Caïn apporta, du fruit du sol, une **offrande** à l'Éternel »¹⁰. Pour la production, on le trouve dans la même épître, Chapitre 43 – verset 11 : « ... Prenez dans vos vases des meilleurs **produits** du pays, et portez à l'homme un présent : un peu de baume et un peu, des épices et de la myrrhe, des pistaches et des amandes. »¹¹. Et pourtant, c'est la manuscrite la plus ancienne de l'ouvrage daté de 4000 ans avant Jésus Christ d'après la chronique de la Bible¹².

Toute fois les noms de ces prélèvements varient suivant les bénéficiaires, on peut les classés en trois types de structure : les religions, des seigneurs, et les royaumes. Pour la

⁹ <http://www.lemondepolitique.fr/culture/impot-en-france>, 3^{ème} paragraphe de la rubrique Historique.

¹⁰ J.N DARBY, LA SAINTE BIBLE, p.04.

¹¹ J.N DARBY, LA SAINTE BIBLE, p.46.

¹² Greene BENJAMIN, RÉSUMÉ CHRONOLOGIQUE DE L'ANCIEN TESTAMENT, p.05.

première on parle, beaucoup plus exactement des offrandes et des présents. Quant au deuxième type, il est symbolisé par l'appartenance à la noblesse, il est plus familier d'entendre des cens et champarts. Pour les monarques, Ils ont l'habitude de percevoir des gabelles.

Dans l'ensemble, pour évaluer ces donations, le régime en place utilise un système de proportionnalité de lot en nombre et en temps. D'où le nom célèbre de dîme ce qui est équivalent aux 10 (dix) pour cent de la production¹³, des premier(e)s (fruits et récolte), des prélèvements périodiques (mensuel, bimestriel, trimestriel, semestriel et annuel).

Ce sont les prolégomènes pour la nature des impositions, en synallagmatique avec le centrisme de la structure et avec l'évolution de la commerce, ainsi que les révolutions de la monnaie, les formes des taxations ont connue des énormes changements.

1.1.1.2. L'évolution

L'unification des villages ou des villes en une forme plus déterminée « le centrisme », prend une grande part à la mutation du système d'imposition dans le monde. Ici l'organisation du pouvoir change d'ampleurs ou l'expansion trace les décisions de base. Des royaumes deviennent empire, des villages deviennent provinces, des pays s'unissent en union des pays, etc... « L'émergence de la fiscalité est intimement liée à la constitution des États modernes. La centralisation progressive des finances publiques au Moyen-Âge, modifie la nature du lien politique unissant le peuple et son souverain : le principe de la représentation nationale prend corps avec l'impôt »¹⁴.

Les échanges passent d'une étape à une autre, la notion de valeur marque cette emprise. Le commerce devient mesurable par un moyen ou une pièce de change. On parle ici de la monnaie marchandise et scripturale. L'imposition suit aussi ce courant, sous une forme de droit, des taxes, d'impôt même, de l'argent, des pièces et de la monnaie (d'or, d'argent, de cuivre, de bronze et de fer). L'un des plus anciens, lors de l'âge de Moïse (né en 1571 avant Jésus Christ)¹⁵, le mot hébreu « Shekel »¹⁶ ou le Sicle qui signifiait le poids, devenait l'unité de valeur pour l'argent.

Les premières formes de budget sont apparues en affaire, dans l'église, sur l'État et même celui de monarchique. En France, « Jusqu'en 1789, la fiscalité française se divise en

¹³ <http://www.lemondopolitique.fr/culture/impot-en-france>, deuxième paragraphe, p.01.

¹⁴ Jean-Édouard COLLIARD et Claire MONTIALOUX, « Une brève histoire de l'impôt », p.56.

¹⁵ Greene BENJAMIN, RÉSUMÉ CHRONOLOGIQUE DE L'Ancien Testament, p.19.

¹⁶ J.N. DARBY, LA SAINTE BIBLE, Exode 30-verset13, p.89.

une fiscalité royale, une fiscalité d'Église, et une fiscalité seigneuriale. Concentrons-nous sur la fiscalité royale, dont l'évolution est la plus marquante »¹⁷.

Depuis les révolutions françaises, la guerre d'indépendance Américaine, l'empire roumain, l'exode israélien, ...), l'impôt devient l'instrument fondamental de politique financière et économique soutenant les décisions d'envergure nationale. De façon plus brutale, l'impôt est à l'origine de la guerre d'indépendance américaine, mettant fin ainsi à la tutelle britannique¹⁸.

Et, actuellement, la fiscalité se place au cœur de la politique économique étatique, sans doute avec la domination des prélèvements pécuniaire, mais aussi, en tenant compte d'une forte évolution administrative qui a dégagé des disciplines incontournables comme la politique fiscale, la politique budgétaire, l'interventionnisme et l'incitation fiscale.

1.1.1.3. Explication des quelques termes techniques

1.1.1.3.1. Description de la fiscalité

Il est évident de débiter par sa définition.

➤ *Aperçu général*

La plus part de temps, la fiscalité et l'impôt sont confondus, certes, ils sont inséparables mais se diffèrent dans la mesure que la fiscalité englobe toutes les procédures de prélèvement des impôts, et l'impôt c'est l'objet de la fiscalité.

➤ *Description de la fiscalité*

Larousse définit la fiscalité comme étant le système de perception des impôts, l'ensemble des lois qui s'y rapportent et les moyens qui y conduisent.

Dans, la branche du droit public, la fiscalité est constituée de l'ensemble des règles juridiques concernant les impôts. Elle organise la participation des sujets de droit, aussi bien personnes physiques que morales, à la vie financière de l'État¹⁹.

¹⁷ Jean-Édouard COLLIARD et Claire MONTIALOUX, « Une brève histoire de l'impôt », p.57.

¹⁸ <http://www.cairn.info/revue-regards-croises-sur-l-economie-2007-1-page-56.htm>

¹⁹ INTRODUCTION À L'ÉTUDE DE LA FISCALITÉ, Version mai 2002, p.01, URL : <http://www.profiscal.com/>

➤ *Importance de la fiscalité*

La fiscalité se trouve au cœur de la vie politique, économique, et sociale d'un pays. En effet, elle règle, ajuste et promeut les interactions entre l'administration et les acteurs économiques (les finances publiques, les citoyens et les entreprises).

Selon les fiscalistes, la fiscalité importe sur ces trois sujets d'une manière permanente et évolutive.

Pour les finances publiques : en tant que département de gestion des charges et des avoirs de l'État et les collectivités territoriales, la fiscalité prévoit et autorise les dépenses et les recettes de l'État pour financer son fonctionnement, les investissements et s'assurer de la bonne marche des services publics. Elle est le garant des financements sur les infrastructures, l'éducation, la santé et la vie économique du pays.

Pour les particuliers : en tant que consommateur final, les citoyens dits contribuables supportent l'impôt de façon visible ou invisible, consciente ou inconsciente. Effectivement, les contribuables sont à la fois payeur et bénéficiaire d'impôt directement ou indirectement.

Pour les entreprises : L'entreprise est à la fois un contribuable au titre des impôts qu'elle supporte et redevable au titre des impôts qu'elle fait supporter à ses clients ou qu'elle retient à la source sur les sommes dues à certains fournisseurs ou à ses salariés.

Selon SERLOOTEN Patrick : si la règle fiscale est imposée par l'État, dans son intérêt, pour régler ses rapports financiers avec les particuliers, il n'en demeure pas moins que lorsque la règle est appliquée aux entreprises, la lourdeur de la charge financière en découlant les incite à intégrer la variable fiscale dans toute décision de gestion²⁰.

1.1.1.3.2. Détermination de l'impôt

Au temps moderne, l'impôt se spécifie par trois aspects : c'est un prélèvement pécuniaire, obligatoire et définitif sans contrepartie.

Un prélèvement pécuniaire, c'est-à-dire de retenu qui s'exprime en argent, contrairement à l'imposition en nature d'autre fois. D'ailleurs, depuis le développement de l'interventionnisme, l'impôt joue un rôle important dans l'intervention et la régulation

²⁰ INTRODUCTION À L'ÉTUDE DE LA FISCALITÉ, Version mai 2002, p.02, URL : <http://www.profiscal.com/>

économique, puisqu'il joue aussi bien sur le revenu disponible des ménages que sur le budget de l'État²¹.

La caractéristique obligatoire de l'impôt repose sur le principe que, l'impôt est l'une des manifestations de la souveraineté dans la mesure que ce prélèvement est établi par des prérogatives de puissance publique. Par conséquent, le contribuable ne peut se soustraire à l'obligation fiscale. Il est bien défini dans la célèbre parole de Jésus face aux pharisiens « Rendez donc à César ce qui est à César »²².

De plus il est définitif et sans contrepartie, se base sur les principes budgétaire de non-affectation des recettes aux dépenses et l'annualité budgétaire. D'autre part, les services qui pourraient lui être rendus, sont à l'usager des services publics et non au contribuable²³.

D'après LAROUSSE, il se définit comme un prélèvement obligatoire déterminé sur les ressources ou les biens des personnes physiques ou morales et payé en argent pour subvenir aux dépenses d'intérêt général de l'État ou des collectivités locales. Ici, l'accent est mis sur la base de la retenue ou serait imposer l'impôt. La définition parle aussi des bénéficiaires qui ne sont donc pas seulement l'État central, mais aussi ses organiques et les collectivités territoriales.

En 1936, Gaston Jèze définissait l'impôt en ces termes : « prestation pécuniaire requise des particuliers par voie d'autorité, à titre définitif et sans contrepartie en vue de la couverture des charges publiques »²⁴. Trois caractéristiques sont ainsi soulignées.

1.1.1.4. Exorde nationale de l'impôt

Comme toutes les nations, Madagascar a aussi hérité de son histoire concernant son organisation étatique et économique. L'île a subi plusieurs immigrations sérieusement représenté par des peuples Indonésiens, d'Arabes et d'Afrique et qui ont tracé son origine et ses coutumes. C'est ainsi que les pratiques malgaches sont des fruits cosmopolites de ces pays.

Avant l'époque de la conquête de royaume, ces arrivistes vivaient paisiblement chacun dans son village et presque en paix où l'expansion est à exclure vue l'abondance des ressources et leurs nombres restreints face à la grande diversité de l'île. Pendant ce temps,

²¹ Emmanuel DISLE et Jacques SARAF, DROIT FISCAL, MANUEL ET APPLICATIONS, 2008/2009, p.17.

²² J.N.DARBY , LA SAINTE BIBLE, NOUVEAU TESTAMENT, Évangile selon Matthieu chapitre 22, verset p. 27.

²³ Raymond FERRETTI, DROIT FISCAL, mai 2002, p.03.

²⁴ Nouredine BENSOUDA, Analyse de la décision fiscale au Maroc, Edition LA CROISÉE DES CHEMINS, 2008-2009, p.111.

l'imposition n'existait pas dans ce milieu, dans lequel on vivait de la chasse, de la cueillette et de la pêche, selon les historiens au V^e siècle avant Jésus Christ ou au début de notre ère²⁵. Mais Madagascar a eu son histoire et sa spécificité en matière d'impôt.

1.1.1.4.1. Ces formes primitives

La racine de l'imposition a été représentée sous forme des biens en nature comme source d'harmonie ethnique. Chaque origine a ses formes un petit peu différentes les unes des autres, avant la domination du royaume de l'Imerina. Cependant, les prélèvements se traduisent par des cotations ou part qu'on versera pour le Roi ou la Reine.

Il est possible de les regrouper en deux types de formes : la première, ce sont les prélèvements retenus des productions (agricoles, aquacoles et élevages), la deuxième, ce sont ceux des services moyennant le facteur humain (travail, force, servitude, ...).

➤ Retenus des biens et des productions : offrandes (*fanatitra*), première récolte (*voalohambokatra*), zébu du roi (*omby volavita*), valeur de la terre ou des parts de la production pour les nobles (*hasin'tany*), retenu frontière (*fadi-tseranana*) ...

➤ Service : travail de dix jours (*asa folo andro*)²⁶, ce sont des réquisitions des personnes pour des travaux au profit des souverains.

1.1.1.4.2. Ces transmutations

Les conflits territoriaux modifient les comportements de l'ancienne société malgache. En effet, vu les besoins de sécurité, d'homme, d'arme et de fortification, les monarques sont contraints de prélever en toutes formes possibles.

La conquête et la domination de l'Imerina traduisent l'unification représentative du pays. Le royaume du haut plateau relate la structure de première forme d'organisation nationale malgache, pas seulement au niveau géographique mais aussi de grande révolution financière. La royauté merina fécondait un puissant sentiment identitaire (et donc nationaliste) qui plongeait ses racines dans le culte des rois et des ancêtres²⁷.

À la fin du XVIII^e siècle, le roi **Andrianampoinimerina** (1786 -1810) réunit l'Imerina par la diplomatie, les alliances et les opérations militaires. Il installe la capitale à Antananarivo. Il organise durablement l'État (administration territoriale, justice, impôts...). Il

²⁵ <http://couleursdumonde.org/IMG/pdf/MadaPosterHistoire.pdf>. p.1

²⁶ <http://www.impots.mg/histoire1-2.php>

²⁷ OMALY SY ANIO (Hier Et Aujourd'hui), CINQUANTENAIRE DE L'INSTRUCTION DE 1947, Revue d'études historiques, N°41-42, 1995-1996, p.28.

installe des garnisons sur tous les confins du royaume, sans l'étendre autant qu'il le voulait "la mer est la limite de ma rizière"²⁸.

C'est en cette époque que la notion de valeur remplace le troc qui est parfois très abusif et inégalitaire. Le sens de la mesure domine les pratiques régaliennes des responsables, ainsi chaque service demande une équivalence de donation de la production ou du travail. De façon complémentaire un nouveau poste est né : celui de collecteur des dons, offrandes, et de « hetra », la première forme d'impôt foncier de l'île.

À Madagascar, on remarque la prédominance de l'impôt foncier (impôt réel). La notion d'impôt foncier est apparue à l'époque d'Andrianampoinimerina. Il était le grand propriétaire foncier (la pleine de Betsimitatatra). Cette pleine était divisée en parcelles de rizière, appelées chacune HETRA²⁹. Chaque HETRA constitue une base d'impôt, et les cultivateurs qui cultivent les « HETRA » doivent payer une piastre (vary fito venty)³⁰.

Cela marque la naissance des premières formes des impôts en numéraires. Deux classements étaient fondés, le premier le HETRA : impôt dû sur une parcelle de rizière, indiquant les retenus fonciers et des rizières. Le deuxième le VIDIN'AINA³¹ : impôt d'allégeance, de fidélité: *Hasina* équivaut à une piastre symbolisant l'impôt d'obéissance envers les rois: c'est l'expression de la souveraineté royale.

1.1.1.4.3. Le déclin de l'Imerina

Après les successions au pouvoir du royaume de la haute terre où le centre du pays a été implanté à *Iarivo*, les occidentaux s'intéressent à la biodiversité de la grande île. C'est grâce au christianisme, que les étrangers ont pu s'installer à Madagascar, par le biais des missionnaires, celui-ci marque le début du déclin de l'Imerina. Pourtant, plusieurs approches et négociations ont été établies, mais souvent celles-là se vouaient en échec et le désaccord.

Par l'esprit de vouloir se moderniser peu à peu le peuple Malagasy s'inspire sur les tendances des modes de vie, des instructions et des études de la métropole. En parallèle avec l'évangélisation fait par les missionnaires, l'exploration de l'île a été établie et les rapports étaient prometteurs. En 1891, un puissant syndicat financier de Paris envoyait une mission scientifique à Madagascar pour étudier les ressources minières³². Amplifier par les besoins

²⁸ <http://couleursdumonde.org/IMG/pdf/MadaPosterHistoire.pdf>. p.2

²⁹ <http://www.impots.mg/histoire1-2.php>

³⁰ <http://www.impots.mg/histoire1-2.php>

³¹ <http://www.impots.mg/histoire1-2.php>

³² J.B PIOLET, DE LA COLONISATION à MADAGASCAR, Paris, 1896, p.12.

commerciales (débouchés et matières premières), les besoins humains (avant, pendant et après-guerre), et les besoins financiers, l'île verte est devenue un choix stratégique et nécessaire pour la France. C'est ainsi que Madagascar est sous protectorat Française en 1896 sous le règne de Ranavalona III.

1.1.1.4.3. La colonisation (1896-1958)

Pendant la colonisation, l'imposition change brusquement de cap, le terme n'est pas adéquat pour dire cette forme d'obligation, « l'oppression » peut être le mot le plus proche pour le désigner, compte tenu de sa pratique.

Le régime du Gal. Gallieni avait mis en place des procédures et un système pour exploiter au maximum les ressources de l'île. Sans exception, tous les secteurs étaient frappés : l'agriculture, l'élevage, le minier, humain, les revenus... tous au profit de la dite mère patrie la France. L'asservissement a été rude, le peuple Malagasy était obligé de contribuer à tous les types d'imposition, quel que soit sa forme.

Les services obligatoires couvrent des procédés, tels que les travaux forcés et les services obligatoires. L'ampleur de la colonisation a été profonde, parfois, ces pratiques étaient difficiles à rassembler. Voici quelques-unes qui ont marqués les événements de l'emprise coloniale : le SMOTIG (Service de la Main-d'œuvre pour les Travaux d'Intérêt Général), les corvées³³ (*fanompoana*), service de *Fokonolona*, *Asa valo andro* et *folo andro* (travaux de 8 et 10 jours)...

Pour les impôts en numéraires, que les bourgeois, les *Hova* et surtout le peuple qualifié d'indigène paient à l'administration coloniale, étaient irrévocables. Tout commence par la *Tety*, au stricto sensu du terme qui est le diminutif du mot Tête, précise bien que chaque tête serait imposable, excepté les colons qui étaient exemptés d'impôt. Le pays est en face d'une fiscalité lourde où toute est imposables comme : la taxe sur les maisons à étage, taxe des bovidés, taxe sur les porcs,... jusqu'aux fuites des assujettis puisqu'ils n'ont pas les moyens d'acquitter leurs dettes. L'extrait de la revue coloniale précise bien que « La fiscalité atteint un niveau tel qu'elle arrive à faire disparaître la matière imposable... Pour finir, le contribuable lui-même prend la fuite »³⁴.

³³ Jean FREMIGACCI, L'ADMINISTRATION COLONIALE : LES ASPECTS OPPRESSIFS, p.212.

³⁴ Jean FREMIGACCI, L'ADMINISTRATION COLONIALE : LES ASPECTS OPPRESSIFS, p.223.

Dès le 10 décembre 1948 pour la déclaration universelle des droits de l'homme³⁵, qui contient l'abolition de l'esclavage, les mouvements révolutionnaires sont apparus au quatre coins du monde. Madagascar était l'un des pays précurseur du mouvement nationaliste. Le Mouvement Démocratique de la Rénovation de Madagascar (MDRM) avec le bilan de 100 000 morts, 20 000 arrestations et 5 000 prisonniers, nous revient, lorsqu'on évoque la date du 29 mars 1947³⁶. L'ère de l'indépendance approche, sans doute grâce aux multiples efforts des mouvements nationalistes, qui se sont succédé à Madagascar.

1.1.1.4.5. L'indépendance

C'est en 1958 que Madagascar se libère de la suprématie de la colonisation. La première structure du pays était fondé : Le Gouvernement Provisoire de la République Malgache, conformément à la loi Constitutionnelle n°1 du 14 octobre 1958, a proposé le Comité Constitutionnel Consultatif a examiné, et l'Assemblée Nationale Constituante a adopté, le « Président du Gouvernement Provisoire »³⁷.

En 26 juin 1960, c'est la proclamation de l'indépendance. Mais inspiré par la technocratie française, la structure même est suscitée du modèle français. La plus part de nos lois ont comme source les lois française, la constitution française, les chartes et accords ratifié avec la France, en conséquence, nos préceptes fiscales proviennent de la France et des pratiques coloniales. La politique étrangère privilégie les rapports diplomatiques et commerciaux avec l'Occident, surtout avec la France qui était omniprésente.

L'Art 32 de cette constitution autorise et prévoit toutes les procédures fiscales : « La loi fixe l'assiette, le taux et les modalités de recouvrement des impositions de toutes natures perçues pour le compte de l'État ».

De nos jours, en Quatrième République, le prélèvement est prévu dans l'Article 36 de la Constitution : La participation de chaque citoyen aux dépenses publiques doit être progressive et calculée en fonction de sa capacité contributive³⁸.

³⁵ Noël Harvey RALAINARIVO and Co, Les Droits de l'Homme, édition du Centre d'Information Technique et Économique, du 09 décembre 1995, p.65.

³⁶ OMALY SY ANIO (Hier Et Aujourd'hui), CINQUANTENAIRE DE L'INSTRUCTION DE 1947, Revue d'études historiques, N°41-42, 1995-1996, p.15.

³⁷ Constitution de la Première République (Loi Constitutionnelle n°2 du 14 octobre 1958), préambule.

³⁸ Constitution de la Quatrième République, proclamé 11 décembre 2010, p.07.

1.1.2. Caractéristiques de l'impôt et la technique fiscale

Pour comprendre les propriétés de l'impôt, il faut voir ses caractères généraux mais aussi, bien saisir les éléments techniques de base de la fiscalité.

1.1.2.1. Caractéristique générale de l'imposition

Par définition, l'impôt a un caractère obligatoire, définitif et sa contrepartie. Néanmoins, on va voir d'autres spécificités telles que les types, classification de l'impôt et son rôle.

1.1.2.1.1. Les types et classifications d'impôt

Plusieurs approches existent pour classer l'impôt, tant sur le plan fonctionnel que juridique. De ce fait, trois critères retirent l'essentiel du classement d'impôt : critères administratifs, économiques et fiscaux.

➤ Les critères administratifs

Deux domaines précisent le fondement de classification d'un impôt sur le classement administratif :

❖ Le critère purement administratif : L'administration fiscale était divisée en deux départements, la contribution directe et indirecte. Par conséquent, les impôts directs sont ceux qui sont relevés de la contribution directe, et indirects ceux de la contribution indirecte. Les structures ont évolué et se fusionnent dans une même direction (la Direction Générale des Impôts), et c'est la faille de cette classification (le centralisme).

❖ Le critère juridictionnel : Le choix se base sur la juridiction compétente en cas de litige ou contentieux. Ainsi, les impôts directs sont ceux de la compétence du juge administratif, et indirects ceux du juge judiciaire.

➤ Les critères économiques :

Dans cette optique, la distinction se décline sur l'impact de l'impôt, autrement, dit tout dépend de la personne qui le supporte réellement. L'option impose la différenciation entre le redevable légal et le contribuable réel.

❖ L'impôt est direct si l'incident frappe directement le contribuable. Comme illustration, l'impôt sur le revenu.

❖ Il est dit indirect dans le cas où le redevable paie l'impôt, on dit qu'il est retenu à la source. L'exemple la TVA (Taxe sur Valeur Ajoutée).

➤ Les critères fiscaux :

Edgar Allix affirmait que l'impôt direct évoque le verbe « être » ou « avoir » alors que l'impôt indirect renvoie plutôt au verbe « faire »³⁹. Le dilemme s'opère sur les faits générateurs de l'impôt.

Si le fait générateur est le fruit d'une situation stable et pérenne, on dit, l'impôt est direct. Comme aperçu, le revenu d'un salarié permanent est imposable à un impôt direct. À l'inverse une situation occasionnelle et intermittente génère l'impôt indirect. Pareillement, une transaction est taxable sur un impôt indirect. Lorsque le contribuable « fait » il paie un impôt indirect, lorsqu'on l'impose pour ce qu'il « est » ou ce qu'il « a », alors il s'agit d'un impôt direct⁴⁰.

➤ Les autres types de classement d'impôt :

❖ *Les démarcations entre impôt, taxe et redevance*

Il s'agit donc de distinguer l'impôt par rapport à la taxe et à la redevance. Donc c'est nécessaire de définir ces deux termes : La taxe est un prélèvement en contrepartie d'un service offert par la puissance publique. Le service peut être consommé ou non, par exemple la taxe de roulage. Par contre la redevance est une retenue versée en compensation d'un service utilisé par le contribuable. La somme est proportionnelle à la prestation reçue par le demandeur de service. Mais en réalité la Taxe sur la Valeur Ajoutée est payée sans contrepartie ; on peut l'appeler **Impôt sur la Valeur Ajoutée**⁴¹.

❖ *Les impôts réels et personnels*

L'impôt réel s'applique à un bien sans prendre en considération la situation personnelle de l'imposé. Comme exemple la TVA, l'IFPB qui répondent bien à cette définition.

D'autre part, l'impôt personnel prend en considération la situation économique, financière et sociale de la personne imposable. Les impôts sur revenu, coïncident avec ce classement.

❖ *Impôt fixe, proportionnel et dégressif*

L'impôt est dit fixe, dans le cas dont la valeur de l'impôt est prédéterminée et monotone suivant un fait bien précis (fait générateur). Il est invariable, comme échantillon, la

³⁹ Raymond FERRETTI, DROIT FISCAL, mai 2002, p.08.

⁴⁰ Raymond FERRETTI, DROIT FISCAL, mai 2002, p.08.

⁴¹ INTRODUCTION À L'ÉTUDE DE LA FISCALITÉ, Version mai 2002, p.02, URL : <http://www.profiscal.com/>

taxe touristique se place bien dans ce critère. L'impôt est proportionnel, si la tarification ou le taux est constant et proportionnel au volume. L'impôt est dégressif, au cas où il s'accroît par tranche ou pallier en même temps que l'augmentation de la base imposable. L'impôt dégressif peut être fixe ou proportionnel.

1.1.2.1.2. Rôles de l'impôt

Les études économiques sur les dépenses publiques, le fonctionnement, l'investissement et celles de transferts, ont bien montré les interactions étroites entre la fiscalité et l'espace économique. Dans la mesure où le domaine de la finance publique présente des impacts sur l'économie, la neutralité de l'impôt serait par conséquent mise en cause.

Pourquoi payons-nous des impôts? Simplement parce que, en attendant une meilleure solution, c'est le seul moyen pratique, pour les pouvoirs publics, d'obtenir les ressources dont ils ont besoin pour offrir les produits et services publics exigés par une majorité d'entre nous⁴². D'où la principale fonction régaliennne de l'impôt.

Dans la dimension économique, le niveau de la taxation répercute le comportement des agents et opérateurs économiques. La fiscalité devient un instrument de régulation et d'intervention d'État, qui éclorait les autres fonctions de l'impôt (financière, économique et sociale).

❖ La fonction financière de l'impôt : La première fonction est sans doute couvrir les charges publiques. De plus, l'impôt assure l'équilibre financier par le recouvrement des dépenses publiques (équilibre entre dépenses et recettes de l'État). C'est ce qu'on attend par arbitrage d'impôt par rapport à l'emprunt.

❖ La fonction économique : L'impôt est devenu le noyau de l'instrument de la politique économique. Trois compartiments touchent l'impôt sur son rôle dans l'économie, l'impôt et les structures économiques (allocation des ressources et redistribution de revenu), en suite, les incidences économiques de l'impôt (sur les prix, la concurrence, la trésorerie des entreprises...), enfin, l'adaptation de la fiscalité aux besoins du développement, dans lequel, est né la fiscalité orientée ou incitative (environnementale, investissement, d'un secteur d'activité...).

⁴² Vito TANZI et Howell ZEE, UNE POLITIQUE FISCALE POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT, DOSSIERS ÉCONOMIQUES, mars 2001, p.01.

❖ La fonction sociale de l'impôt : Elle comporte deux aspects sociaux, celui de la contribution équitable à la couverture des charges publiques, ce sont les conditions d'exercice du devoir fiscal des citoyens. Puis, celle de la recherche d'une régulation sociale par le biais de la redistribution des revenus.

1.1.2.2. Les éléments de la technique fiscale

L'étude de la fiscalité importe de connaître son mécanisme et ses instruments techniques. Ainsi, cinq domaines essentiels focalisent la recherche : le champ d'application, la base imposable, l'exigibilité, la liquidation et l'encaissement.

1.1.2.2.1. Régime d'imposition

➤ Le champ d'application

Le champ d'application d'un impôt se base sur trois éléments suivants : la personne imposable, le fait imposable et la règle de la territorialité.

❖ La personne imposable : est la personne (physique et morale) entièrement soumise à l'impôt.

❖ L'opération imposable : est l'acte ou le fait qui entre dans le domaine d'une imposition, mais le fait générateur ne devrait pas fait l'objet d'une exonération.

❖ Le principe du territoire compétent : c'est la séparation d'espace économique prévu par la loi pour détenir le plein du recouvrement d'impôt. Ce sont les Collectivités Territoriales Décentralisées, Communes, Régions, Provinces et l'État.

➤ L'assiette fiscale

C'est la détermination de l'impôt par la délimitation de la matière imposable et l'évaluation ou la tarification de celle-ci.

❖ La matière imposable : c'est l'objet économique par laquelle l'imposition est due. De même, pour les impôts sur revenu, la matière imposable est le revenu.

❖ L'estimation de valeur imposable : il s'agit de définir les modalités de déterminations de la base imposable. Le calcul se procède moyennant les méthodes, par l'évaluation déclarée (Impôt sur le Revenu), l'évaluation vérifiée (après rapprochement) et l'évaluation classifiée (détermination indiciaire par classement des matières imposables).

1.1.2.2.2. Les perceptions

➤ *L'exigibilité*

L'exigibilité est l'acte souvent daté par la loi qui donne une dette d'impôt pour l'administration bénéficiaire. Comme la TVA qui est exigible par mois. Par contre, le fait générateur est l'événement ou le fait qui autorise l'exigibilité d'un impôt. Pour la TVA, le fait générateur est la vente d'un produit à un moment donné.

➤ *Le calcul de l'impôt*

Après évaluation et l'exigibilité, l'impôt est calculé, c'est la liquidation. La liquidation s'opère soit par un barème, soit par un tarif et, l'utilisation d'un taux qui percute directement la base imposable.

➤ *Le recouvrement*

C'est l'encaissement du fond public. En effet, l'État n'a qu'une seule caisse: c'est le principe de l'unité et de l'universalité budgétaire. Le recouvrement est assuré principalement par des comptables et percepteurs publics.

1.2. L'impôt dans la grande théorie économique

Dans cette rubrique, l'étude se fondera sur les approches théoriques selon les grands auteurs spécialistes du domaine considéré. Les énoncées de ces théoriciens consolideront la compréhension de l'imposition pour le développement.

1.2.1. L'impôt selon Keynes

La théorie keynésienne⁴³ s'appuie essentiellement sur la politique budgétaire axée sur l'augmentation des biens de consommation et d'équipement. La relance de la consommation s'opère par un accroissement du pouvoir d'achat des agents économiques, surtout ceux qui ont une propension marginale importante. La théorie keynésienne de la fiscalité se rapproche beaucoup de la théorie de l'impôt solidaire, en ce sens que la pression fiscale s'accompagnant de transferts financiers des revenus élevés vers les revenus plus faibles est plus acceptée. La pression fiscale ne doit pas être neutre, elle doit corriger la répartition du revenu national, telle qu'elle résulte de la loi du marché. Ce sentiment de justice sociale s'accorde avec le diagnostic posé par Keynes dans la théorie générale, sur l'état de sous-emploi chronique de

⁴³ Bernard Landais, Leçons de la politique budgétaire, de Boeck Université de Boeck 1998, Paris Bruxelles, p.210.

l'économie anglaise de l'époque : la pression doit être modulée en fonction des besoins de la conjoncture.

En 1936, Keynes reformule l'idée de l'effet multiplicateur de la dépense (décrit en premier par Kahn en 1931) et prend le contrepied de l'orthodoxie budgétaire classique. L'État a la responsabilité de la politique budgétaire, ce qui signifie selon Paul Samuelson : « Par politique budgétaire active, nous entendons le processus consistant à utiliser les impôts et les dépenses publiques aux fins de :

- ❖ Contribuer à amortir les oscillations économiques.
- ❖ Favoriser le maintien d'une économie progressive, assurant un degré d'emploi élevé, affranchi de toutes poussées excessives d'inflation ou de déflation »⁴⁴.

1.2.2. L'impôt selon Adam Smith

Adam Smith dans la richesse de la nation avait posé le principe de prélèvement obligatoire envers l'État : « les sujets de chaque État doivent contribuer à l'entretien des gouvernements autant que possible en proportion de leur capacité respective. »⁴⁵. Cette définition était non seulement intéressante sur le plan économique car elle contient le principe d'une modulation des charges et de la pression fiscale, mais également du point de vue juridique, car elle exprime une référence à second principe⁴⁶ :

- ❖ La souveraineté de chaque État et l'égalité de chaque citoyen devant les charges publiques. Pour Adam Smith : la justice, l'équité sont les éléments les plus importants dans un système fiscal. Il ajoute que toutes les nations doivent faire de leur mieux pour chercher à rendre leur impôt aussi également repart, aussi certain, aussi commode pour les contribuables, quant à l'époque et au mode de paiement cela peut être lourd pour les peuples en fonction des revenus qu'ils détiennent.

- ❖ Lorsque toute la société bénéficie d'une éducation de bonne qualité, ou du réseau routier, il est normal de faire financier par tous, par l'impôt, les dépenses qui vont améliorer le commerce et la situation du pays tout entier, et non de tel ou tel particulier. Autrement dit, lorsque les dépenses de l'État bénéficient à tous, celles doivent être financées par l'impôt.

⁴⁴ Grégory N. Mankiw, Macroéconomie, 5^{ème} édition français.

⁴⁵ Jean-Claude DROUIN : « Sciences économiques et sociales », HATIER Paris, mai 2000, p.114.

⁴⁶ Pascal Billy, Le rôle des pouvoirs publics en matière de consommation collectives à parti des analyses d'Adam Smith, MOUTIERS (73), p.03.

1.2.3. L'impôt selon David Ricardo

Dans son œuvre, il aborde le mouvement de la répartition de la production de l'incidence de la fiscalité sur la vie économique. Son objectif principal, c'est la détermination du taux de profit qui constitue l'élément le plus important pour développer l'économie. Dans la notion de fiscalité, il affirme qu'en tant que l'impôt frappe les consommateurs, c'est un impôt égal. Il est inégal en tant qu'il affecte le profit.

En résumé, pour Ricardo⁴⁷, l'impôt est une charge qui doit être le plus possible réduit en raison de son influence sur l'accumulation du capital. Les impôts et taxes doivent être choisis et assis de façon à ce qu'ils troublent le moins possible l'équilibre naturel des prix.

1.2.4. L'impôt selon Arthur LAFFER

L'idée que « trop d'impôt tue l'impôt »⁴⁸ ou que « le taux mange l'assiette » est ancienne : des économistes libéraux avaient en leur temps déjà mené une réflexion sur ce phénomène, comme Adam Smith qui suggérait le phénomène en écrivant : « L'impôt peut entraver l'industrie du peuple et le détourner de s'adonner aux certaines branches de commerce ou de travail » ; et surtout Jean-Baptiste Say qui concluait « qu'un impôt exagéré détruit la base sur laquelle il porte ».

Mais il revient à l'économiste américain Arthur LAFFER, à la fin des années 1970, d'avoir tenté de théoriser ce qu'il nommait « l'allergie fiscale », et de l'avoir popularisée (au point qu'elle soit évoquée dans le débat et les choix politiques), à l'aide de la courbe qui porte le nom de Laffer.

Arthur Bert LAFFER est un des théoriciens fondateurs de l'économie de l'offre, il a relevé entre autre le lien qui existe entre ce type de raisonnement et la fiscalité par une courbe qui porte son nom : « la courbe de LAFFER », qui dit que « l'alourdissement de la pression fiscale n'entraîne pas nécessairement une augmentation des recettes de l'État. En effet, une fiscalité trop lourde modifie les prix relatifs des facteurs (travail et capital) ; elle perturbe dès lors le rythme de l'activité et pénalisant l'offre »⁴⁹.

1.2.4.1. La courbe de Laffer

D'après ce théoricien, il y a une forte relation entre les recettes fiscales avec le taux d'imposition. Sa représentation graphique montre l'évolution des recettes fiscales en fonction du taux d'imposition. La courbe montre l'extremum des entrées fiscales avec un taux

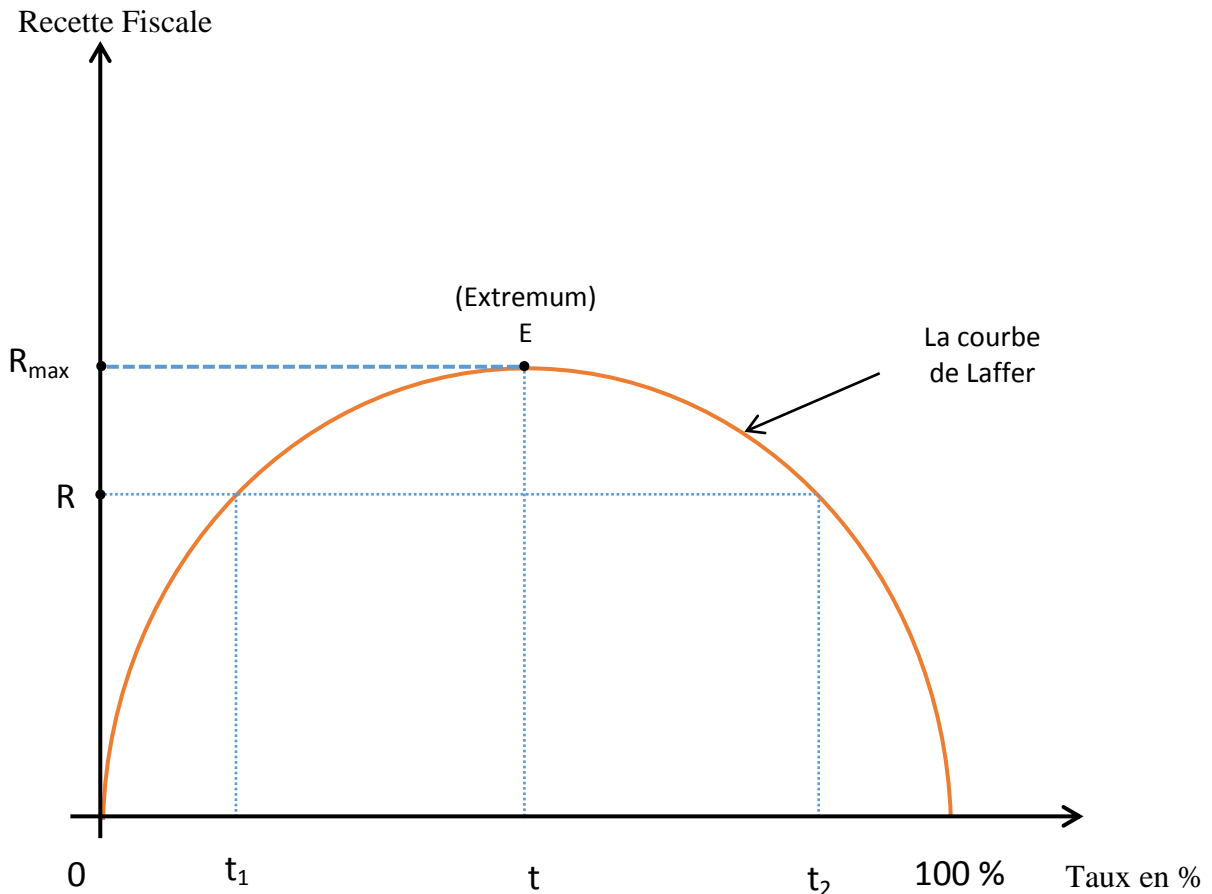
⁴⁷ David Ricardo, Les principes de l'économie politique et de l'impôt, Paris, 3^{ème} édition de 1821, p.05.

⁴⁸ http://www.libres.org/francais/dossiers/chomage/chomage_c3_laffer.htm

⁴⁹ Bernard LANDAIS, Leçons de la politique budgétaire, de Boeck University 1998, Paris Bruxelles p210.

d'imposition optimal. Formant ainsi un demi-cercle, la courbe se coordonne avec la recette zéro avec un taux nul allant jusqu'au niveau maximum des recettes fiscales avec un taux d'imposition moyen. Après ce taux moyen d'imposition au fur et à mesure qu'il s'accroît la recette diminue en volume et se tend vers zéro.

Figure 1 : Courbe de LAFFER



Source : Alain Genard, *Économie Générale, Approche Macroéconomique*, De Boeck, Bruxelles, P. 223.

L'illustration de Laffer montre les relations entre la recette fiscale et le taux d'imposition. La courbe forme un demi-cercle partant de zéro jusqu'à l'extremum. En effet, les avoirs fiscaux varient par rapport au taux imposition.

1.2.4.2. L'interprétation de la courbe

La recette fiscale progresse avec le taux d'imposition. En principe, sans imposition il n'y pas d'entrées de fonds publique c'est-à-dire, seule l'adoption d'un système fiscal assure les entrées des avoirs étatiques. Néanmoins, le taux optimal d'imposition limite le niveau maximum « t » de la recette fiscale « R_{max} ». Théoriquement c'est le point d'intersection du taux moyen avec la recette maximale « E ». Effectivement, les agents économiques tirent un

maximum de satisfaction d'intérêt vue la modération de l'imposition, par conséquent, l'administration fiscale gagne la confiance des opérateurs en encaissant un maximum de recette. En outre, après se limite d'imposition, le niveau de la recette décline au fur et à mesure que le taux augmente et se termine à la disparition de base imposable. Sur ce, les ménages, entreprises et les opérateurs économiques changent de comportement. L'impôt à une incidence majeures à ses usages et ce dernier évite cette emprise par les moyens de fraude ou le pire la fuite fiscale, d'où le niveau zéro de la recette fiscale.

Une longue étude sur cette courbe montre qu'un État rationnel fixe son taux d'imposition sur la partie ascendante de la courbe et que les contribuables à un segment d'acceptation d'imposition (entre t_1 et t_2)⁵⁰.

Après considération de l'hypothèse de Laffer, les résultats ont été remarquables. De même, au Royaume-Uni, la tranche marginale de l'impôt sur le revenu passa sous Margaret Thatcher de 83 % à 60 % puis 40 %, ce qui entraîna immédiatement une hausse des recettes fiscales d'1,2 milliard £ en 1985-1986⁵¹.

Le ministre néo-zélandais Maurice McTigue rapporte également une application de la courbe de Laffer dans les années 1980 : « Ainsi, nous avons réduit de moitié le taux de l'impôt sur le revenu et supprimé un certain nombre de taxes annexes. Paradoxalement, les recettes de l'État ont augmenté de 20 %. Oui ! Ronald Reagan avait raison : réduire les taux de l'impôt a effectivement pour conséquence l'augmentation des recettes fiscales. »⁵²

⁵⁰ Arthur Bert LAFFER, né en 1941 : souligne les effets négatifs exercés par un taux de pression fiscale trop élevé, c'est à dire, une diminution de l'offre de travail d'une part, de l'épargne, de la consommation et de l'investissement d'autre part.

⁵¹ Jean-Pierre Dormois, Histoire économique de la Grande-Bretagne au XXe siècle, Hachette, p.148.

⁵² Réduire l'État à ses justes proportions [archive] », Maurice McTigue.

CHAPITRE II : APPROCHE THÉORIQUE DU DÉVELOPPEMENT

La notion du développement trouve ses fondements, dans le temps et dans l'espace, dans les idéologies des grands courants des pensées économiques. L'analyse apportera des éclaircissements sur le concept du développement et sa place dans la théorie économique. Les instruments de mesure du développement seraient relatés en dernier.

2.1. Définition et débat théorique sur le développement

Ce compartiment présentera la nature du développement ainsi ces caractéristiques et ses classifications. Seront évoqués aussi les théories et les étapes du développement et son opposé le sous-développement, selon les économistes.

2.1.1. Notion et historique du développement

L'idée de développement est devenue une des priorités des plusieurs pays dans le monde. Son historique nécessite un approfondissement de tout angle de vision pour la comprendre. Outre cela, les relations entre l'impôt et le développement feront l'objet d'une précision dans cette démarche.

2.1.1.1. La détermination du développement

Pour définir le développement, on se réfère souvent à la définition classique proposée par l'économiste français François Perroux en 1961 : c'est « la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître cumulativement et durablement son produit réel et global¹ ».

Pour Goffaux : le développement est l'ensemble des changements dans les mentalités, les habitudes sociales et les institutions d'une population qui mettent celle-ci en état d'opérer sa croissance⁵³.

Les économistes ont été amenés à distinguer le développement et la croissance. Selon François Perroux, la croissance est l'augmentation soutenue pendant une longue période d'un indicateur de dimension : pour une nation, le produit global net en temps réel⁵⁴.

Ces définitions impliquent deux faits principaux : si la croissance peut se réaliser sans forcément entraîner le développement (partage très inégalitaire des richesses, captation des fruits de la croissance par une élite au détriment du reste de la population), il y a tout de même

⁵³GOFFAUX cité par Kilembe dans « économie de développement », notes de cours, ISC 2009, p.06.

⁵⁴Dictionnaire économique et social, Paris, Hatier, 1990, p.115.

une forte interdépendance entre croissance et développement (le développement est source de croissance et nécessite une accumulation initiale). Enfin, le développement est un processus de long terme, qui a des effets durables. Une brève période de croissance économique ne peut ainsi être assimilée au développement.

2.1.1.2. Le coût historique

Même si le développement implique la croissance, il ne peut se réduire à celle-ci. La croissance « représente certes la dimension prédominante du concept, mais ne suffit pas pour rendre compte des autres dimensions que le développement incorpore. La croissance est d'ordre quantitatif et se traduit par l'augmentation des grandeurs économiques, considérée comme l'une des multiples composantes du phénomène complexe qu'est le développement. Même si la croissance demeure le préalable à tout effort de développement dans la mesure où toute amélioration du niveau de vie ou du bien-être social passe nécessairement par l'augmentation des quantités produites et l'accroissement correspondant des revenus, il s'avère important de préciser que le développement est bien plus que la croissance. Le développement, au-delà du concept de croissance qui est d'ordre quantitatif et mesurable, postule aussi des idées de qualité qui, d'ailleurs, échappent à toute mesure et débordent le champ de l'analyse économique. Il implique une hausse du bien-être social, des changements dans les structures (la qualification de la main-d'œuvre s'accroît, l'organisation de la production se complexifie) et finalement une mutation de la société toute entière. Il passe, comme le souligne Frédéric Teulon, par l'urbanisation, l'industrialisation, l'alphabétisation et la formation et produit, au confluent de cette combinaison un système plus efficace (par accumulation de richesses) où les besoins humains se révèlent mieux satisfaits »⁵⁵.

À la fin des années 1960, s'opère une rupture par rapport à la vision et aux pratiques antérieures du développement, caractérisées par un économisme technocratique. Ainsi, le concept de développement, en intégrant le social et l'humain, subit une véritable révolution sémantique. Au développement tout court confiné dans le contenu sémantique exclusivement économique qui le simplifiait outrancièrement, on associera désormais des épithètes qui témoignent du droit à l'expression des valeurs culturelles des civilisations issues de l'histoire et des situations sociales spécifiques des sociétés émergentes. Ainsi, à la notion de self-reliance, d'autonomie ou développement aut centré qui fit son entrée dans la littérature du

⁵⁵ Jean Ronald Legouté, Définir le développement : historique et dimensions d'un concept plurivoque, Cahier de recherche Vol. 1, n°1, Montréal, Groupe de recherche sur l'intégration continentale, Université du Québec, Février 2001, p. 15-16. Frédéric Teulon, Croissance, crise et développement, Paris, Presses universitaires de France, 1992.

développement, se succèdent les concepts de développement endogène, développement solidaire, communautaire, intégré, authentique, autonome et populaire, durable, humain, harmonisé, participatif, global, l'écodéveloppement, l'endo-développement, l'ethno-développement et pour finir, le développement socialiste »⁵⁶.

Dès 1987, la publication « *Notre Avenir à tous* » de la commission Mondiale sur l'Environnement et le développement (présidée par Mme Gro Harlem Brundtland) consacre le terme de « **Sustainable development** », proposé par l'union internationale pour la conservation de la nature (UICN) en 1980 et traduit en français par « **développement soutenable** » et se termine par son appellation d'aujourd'hui **DÉVELOPPEMENT DURABLE**. Son fondement sort de la célèbre phrase : « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »⁵⁷.

2.1.1.3. Structure économique et sociale des PED

D'après le cout historique et la définition du développement ci-dessus, l'analyse du développement s'intéresse à la vie du pays sous développé, ou en voie du développement ou en développement.

C'est en 1949 que le président américain Harry Truman a dit pour la première fois na notion de « pays sous-développé »⁵⁸, lors de son discours sur l'état de l'Union (« point IV »). Il y justifie l'aide que doivent apporter les pays riches aux pays pauvres afin d'endiguer la montée du communisme. C'est donc dans un contexte de guerre froide que se forge le débat sur les appellations des pays les plus pauvres.

Les PED se caractérisent par une structure économique et sociale qui constitue un obstacle à leur développement (économie agraire, État faible, structure sociale très inégalitaire...). Le courant tiers-mondiste, en particulier, met en accusation le passé colonial des PED pour l'expliquer.

⁵⁶Jean Ronald Legouté, Définir le développement : historique et dimensions d'un concept plurivoque, p. 17-18.

⁵⁷Dossier d'information pour Johannesburg//Fiche 1 : Historique/ septembre 2002, p.01.

⁵⁸Philippe Deubel, Analyse historique des sociétés contemporaines, Pearson Éducation France, p.465.

2.1.1.3.1. Les causes de sous-développement

En effet, la majorité des PED sont d'anciennes colonies⁵⁹. Ils ont donc hérité d'une structure économique et sociale désarticulée du fait que les pays colonisateurs ont orienté leur production en fonction de leurs propres besoins, provoquant un démantèlement des économies locales. Par exemple, dès le XIXe siècle, la Grande-Bretagne a imposé à l'Inde de se spécialiser dans la production et l'exportation de coton brut vendu aux entreprises anglo-saxonnes et l'importation de cotonnade (produit transformé), alors même que l'Inde disposait d'un tissu productif de cotonnade performant. Cette spécialisation forcée a provoqué l'effondrement de l'artisanat indien du coton. Ainsi près de la totalité des exportations des colonies étaient à destination des pays colonisateurs.

Les PED ont une structure économique déséquilibrée reposant sur un très fort secteur primaire peu productif et une très faible industrialisation. Leur production est peu diversifiée et, du fait de la faiblesse du marché intérieur, leurs exportations sont fort dépendantes de l'évolution des cours mondiaux. Ainsi la colonisation a empêché le processus de révolution industrielle dans les colonies en leur assignant la spécialisation dans une économie agraire.

De plus, la colonisation a aussi provoqué la déstructuration de l'organisation sociale. Les pertes humaines ont été très lourdes (entre 40 et 100 millions d'hommes perdus pour l'Afrique du fait de la traite des esclaves), ce qui a enrayé tout processus de développement économique. L'imposition violente de normes économiques et sociales occidentales (utilisation de la monnaie pour les échanges, remplacement des terres communautaires par des propriétés privées) a déstructuré l'organisation sociale et économique traditionnelle des pays africains et asiatiques, ainsi que la cohésion sociale de ces régions. La colonisation a aussi redéfini les frontières, en particulier en Afrique, rendant parfois impossible l'émergence d'États-nations viables.

Il ne faut cependant pas faire retomber toute la responsabilité du sous-développement sur la colonisation. Par exemple, certains PED n'ont jamais été colonisés (l'Éthiopie) et certains pays développés l'ont été (Canada, Australie). Puis, le pillage des ressources naturelles des colonies par les colonisateurs a été remis en cause par des travaux empiriques (Paul Bairoch) qui ont montré que les matières premières ont peu joué dans la révolution industrielle des pays développés.

⁵⁹ Edwige Dubos-Paillard, Maître de conférences, Cours de master 1, De l'unité à la diversité du tiers monde, p.10-12.

En général, le poids de la colonisation dans le sous-développement des ex-colonies dépend donc surtout de la situation initiale du pays avant qu'il soit colonisé (type de production, structure sociale...).

2.1.1.3.2. Forte croissance démographique

Les PED se caractérisent par une forte croissance démographique⁶⁰ du fait que leur transition démographique (passage d'un régime démographique à forte natalité et mortalité à un régime démographique à faible natalité et mortalité par l'intermédiaire d'un régime d'expansion élevée de la population) n'est pas achevée. Ainsi, ils représentaient 1,7 milliard d'habitants en 1950, près de 5 milliards en 2000, et devraient peser entre 8 et 12 milliards en 2050 selon les prévisions de l'ONU.

La fécondité y est forte (plus de 3 enfants par femme en moyenne en 2000), même si elle diminue depuis les années 1960, période du plus fort accroissement démographique (la population augmentait de 2,5 % par an en moyenne). La mortalité y est encore élevée, ce qui explique une espérance de vie à la naissance très faible par rapport aux pays développés (62,9 ans contre 74,9 ans en 2000).

2.1.1.3.3. Faible insertion dans le commerce international

Coté commerce, ils occupent une place minoritaire dans les échanges internationaux. Ils sont à l'origine de 37 % des exportations de marchandises mondiales en 2005, une part identique à celle de 1948 même si elle est en progression depuis les années 1970⁶¹. Cette part est d'autant plus faible que ces pays regroupent 80 % de la population mondiale.

Le commerce intra-zone des PED est très faible. En effet, une très grande part de leurs exportations est à destination des pays riches : seulement 17,4 % des échanges totaux pour l'Amérique latine, 10,6 % pour le Moyen-Orient et 9,4 % pour l'Afrique sont des échanges intra-zone (données 2005). Les relations commerciales Sud-Sud sont donc marginales.

Cette faible place dans le commerce international est due à plusieurs facteurs : une spécialisation dans les produits primaires défavorables, des prix internationaux peu avantageux depuis les années 1980, des obstacles au commerce international mis en place par les pays du Nord (barrières non tarifaires, quotas comme pour le textile et l'habillement...) et aussi des facteurs structurels internes aux PED (distance géographique, culturelle – langue, religion... par rapport aux grands foyers géographiques d'échange).

⁶⁰ Philippe Deubel, *Analyse historique des sociétés contemporaines*, Pearson Éducation France, p.467.

⁶¹ Philippe Deubel, *Analyse historique des sociétés contemporaines*, Pearson Éducation France, p.475.

Néanmoins, la nature des exportations des PED s'est profondément modifiée : les produits manufacturés, qui n'en représentaient que 20 % en 1970, en constituent aujourd'hui les trois quart au détriment des produits primaires. C'est à une véritable remise en cause de la division internationale du travail traditionnel que nous assistons (pays industrialisés spécialisés dans les produits manufacturés, PED spécialisés dans les produits primaires). Nous verrons par la suite la cause de cette évolution.

2.1.1.4. Corrélacion entre développement avec la taxation

2.1.1.4.1. Place de l'impôt dans l'activité économique

David Ricardo avait déjà analysé sous l'aspect microéconomique les relations entre la fiscalité et l'activité économique en notant l'importance de leur incidence sur la production ou sur la productivité⁶² :

- ❖ Action sur la propension à travailler ou la préférence pour les loisirs qui est modifié par l'impôt.

- ❖ Action sur la propension à épargner et à accumuler du capital.

- ❖ Action sur la fonction d'entrepreneur.

- ❖ Action sur le risque économique.

Les impôts peuvent d'une part favoriser l'accroissement de l'activité mais d'autre part pour les théoriciens libéraux orthodoxes, ils ne peuvent que freiner l'activité économique et contrarier l'amélioration du niveau de vie d'où la nécessité de la neutralité de la politique fiscale pour les partisans de laisser faire.

La fiscalité est génératrice de la distorsion économique qui modifie les éléments du calcul économique et financier des ménages et des entreprises, relatif à la décision de production, de consommation ou d'accumulation du capital. Les comportements d'évitement (fraude fiscale, évasion fiscale, travail au noir ou simple désincitation au travail) constituent aussi un obstacle à une politique fiscale visant à améliorer le système d'incitation au sein de l'économie.

Malgré, ces quelques effets négatifs il faut toujours noter le côté positif au niveau de sa contribution sur l'amélioration de l'activité économique. Une baisse des charges fiscales constituent un instrument de relance de l'investissement et de l'activité permettant à terme de combler les déficits publics.

⁶² John PETROFF, PRÉCIS DE MACRO-ÉCONOMIE, Chapitre 8: THÉORIE DE L'EMPLOI DE KEYNES, 2002, p.03.

2.1.1.4.2. Impôt moteur ou frein de la croissance

Les économistes tendent de plus en plus à étudier l'effet du niveau relatif d'imposition et des politiques fiscales sur la croissance économique. Instrument d'intervention des pouvoirs publics, l'impôt avec le développement des nations occupe une place de plus en plus importante dans la vie économique.

Pour Keynes⁶³, la politique fiscale peut jouer un rôle prépondérant dans la croissance économique lentement mais sûrement. Les économistes Keynésiennes ont démontré que les dépenses publiques et la fiscalité ont des effets favorables sur la croissance économique si elles vont se répercuter en termes de commande chez les entreprises nationales. Une réduction des impôts conduit à une augmentation des revenus disponibles mais une partie de celui-ci sera inutilisé et par conséquent moins encourageant pour l'activité économique.

Les économistes de l'offre (Adams Smith, John Stuart mille) mettent l'accent sur l'incidence de la fiscalité sur les motivations individuelles face au travail à l'épargne et à l'investissement. Selon ces auteurs, en baissant les taux d'imposition on stimule l'épargne, donc l'investissement et par conséquent l'emploi et passant par la production ce qui accroît le pouvoir d'achat des agents économiques. Et stimule par la suite la demande pour finir à relancer la production. Ce processus se constitue en forme de boucle et nourrit la croissance économique en termes de PIB. L'un des piliers de cette approche est le célèbre Arthur Laffer.

Même s'il y a divergence d'idée entre la pensée keynésienne et celui des classiques, d'après eux, l'impôt reste l'un des facteurs les plus déterminantes de la croissance économique.

⁶³ John Petroff, PRÉCIS DE MACRO-ÉCONOMIE, Chapitre 9: POLITIQUE FISCALE, p.02 sur7, 2002.

2.1.2. Le développement dans la théorie économie

La vision de Rostow va nous éclaircir sur le domaine et les étapes du développement. Par contre, celui d'Yves Lacoste apportera les approches théoriques de la situation du sous-développement.

2.1.2.1. Le développement selon Rostow

Selon Rostow⁶⁴, le développement serait un phénomène inéluctable. Certains pays ayant simplement débuté le processus avant d'autres, tout ne serait donc qu'une question de temps. Mais, sous certaines conditions, le développement pourrait être accéléré.

W.W. Rostow dans son ouvrage « Les étapes de la croissance économique » a tenté de « dégager les caractéristiques uniformes de la modernisation des sociétés⁶⁵ ».

D'après lui, les sociétés parcourent au cours de leur développement cinq différentes étapes : la société traditionnelle, les conditions préalables au décollage, le décollage, le progrès vers la maturité et l'ère de la consommation de masse.

2.1.2.1.1. La société traditionnelle

C'est une société stationnaire dont l'agriculture, activité principale (75% au minimum de la population active est engagée dans la production de denrées alimentaires), a imposé une structure sociale fondée sur la propriété foncière. Elle se réfère à un système de valeurs fondé sur le fatalisme et n'aspire pas au changement. « Du point de vue historique, nous groupons donc sous le terme de société traditionnelle tout le monde prénewtonien : les dynasties chinoises, la civilisation du Moyen-Orient et du bassin méditerranéen, le monde de l'Europe médiévale. Et nous y ajoutons les sociétés postnewtoniennes qui, pendant un certain temps demeurèrent étrangères ou indifférentes à la capacité nouvelle qu'avait l'homme d'utiliser systématiquement son milieu physique pour améliorer sa condition économique⁶⁶ ». Hormis la consommation, le revenu national est dépensé à des fins non-productives. La société est hiérarchisée lorsque le pouvoir est concentré entre les mains des propriétaires terriens, ou incarnée dans une autorité centrale qui s'appuie sur l'armée et les fonctionnaires.

⁶⁴ Bernard Conte, Le sous-développement : retard de développement, les étapes de la croissance économique, en 2003, p.1-6.

⁶⁵ W.W. Rostow : Les étapes de la croissance économique, Paris, Le Seuil, 1963. D'autres avant lui ont distingué des étapes dans l'évolution des sociétés, K. Marx et F. List par exemple dans Le système national d'économie politique publié en 1841, List distingue cinq stades dans l'évolution des nations : l'état sauvage, pastoral, agricole, agricole manufacturier, agricole-manufacturier-commercial

⁶⁶ W.W. Rostow : Les cinq étapes de la croissance économique, Paris, Le Seuil, 1970, p.15.

2.1.2.1.2. Les conditions préalables au décollage

Si l'Angleterre, a atteint cette étape par le fait de causes internes, Rostow estime qu'il n'en est plus de même depuis car ces conditions sont nées d'une impulsion extérieure venue ébranler l'édifice traditionnel.

Cette étape se caractérise par de profondes mutations dans les trois secteurs non industriels : les transports, l'agriculture et le commerce extérieur. On assiste à la mise en place de structures favorables au développement notamment par le développement du système bancaire et la création de l'infrastructure nécessaire au développement industriel. Rostow souligne le rôle "moteur" dévolu au secteur agricole qui par les gains de productivité qu'il enregistre, permet de nourrir une population croissante, assure les exportations nécessaires à l'équilibre des échanges extérieurs et, autorise la réunion des conditions nécessaires au développement industriel. « Dans le domaine des échanges extérieurs, le changement se manifeste par l'augmentation des importations, financée par la meilleure mise en valeur et l'exportation des ressources naturelles ou encore l'importation de capitaux ». Le développement des transports et des moyens de communication s'opère généralement en liaison avec la commercialisation des matières premières qui « présentent un intérêt économique pour d'autres pays », et souvent financé par des capitaux étrangers ». On note également, une évolution des mentalités et des méthodes de travail : à l'intérieur du pays, s'opère une prise de conscience d'une possible action de mise en valeur des ressources naturelles, dans un but de "dignité nationale, profits privés, meilleures conditions de vie pour les générations futures". Au cours de cette période, Rostow voit l'apparition de l'entrepreneur schumpétérien qui par son action va révolutionner les méthodes de travail.

La notion de progrès économique, émane généralement de l'extérieur et se diffuse à travers les élites nationales.

2.1.2.1.3. Le décollage

« Le décollage est la période pendant laquelle la société finit par renverser les obstacles et les barrages qui s'opposaient à sa croissance régulière. Les facteurs de progrès économique, qui jusqu'ici n'ont agi que sporadiquement et avec une efficacité restreinte, élargissent leur action et en viennent à dominer la société. La croissance devient la fonction

normale de l'économie. Les intérêts composés s'intègrent dans les coutumes et dans la structure même des institutions⁶⁷ ».

Cette étape cruciale est d'une durée relativement brève d'une à deux décennies. W.W. Rostow pose trois conditions essentielles au décollage :

➤ Le taux d'investissement productif passe de moins de 5 pour cent à plus de 10 pour cent du revenu national, de ce fait « il déborde nettement la pression démographique ». Cette augmentation de l'investissement se fera par un large appel aux capitaux extérieurs.

➤ La création d'industries motrices susceptibles d'entraîner l'apparition d'industries d'amont et d'aval. Ces industries pourront être stimulées dans leur croissance par le développement du commerce extérieur ou encore la substitution de la production nationale aux importations. Par ailleurs, une large diffusion des innovations et des taux d'intérêt faibles facilitent le mouvement d'industrialisation.

➤ La mise en place rapide d'un appareil politique, social et institutionnel axé vers le développement, afin que "le taux de croissance de l'économie puisse, par la suite, rester constant". Comme l'écrit T. Szentes : « le décollage est accompagné d'une victoire politique, sociale et culturelle, décisive, des futurs responsables de la modernisation de l'économie sur les partisans de la société traditionnelle ou ceux qui poursuivaient d'autres buts ».

W.W. Rostow tente de dater historiquement le décollage de certains pays : « On peut situer approximativement le décollage de l'économie britannique aux vingt dernières années du XVIII^{ème} siècle; celui de la France et des États-Unis, à la période de 1830 à 1860; celui de l'Allemagne, au troisième quart du XIX^{ème} siècle; celui du Japon, aux vingt-cinq dernières années du XIX^{ème} siècle⁶⁸ »...

2.1.2.1.4. Le progrès vers la maturité

C'est une période de progrès soutenu au cours de laquelle la croissance gagne l'ensemble des secteurs de l'économie et on assiste à une mise en œuvre plus générale des techniques modernes.

Elle se caractérise par :

➤ Un nouvel accroissement du taux d'investissement qui passe de 10 à 20 pour cent du revenu national.

⁶⁷ Ibidem, pp. 18-19.

⁶⁸ Ibidem, p. 20.

➤ Une diversification de la production: "l'économie prouve qu'elle est en mesure d'aller au-delà des industries qui l'ont fait démarrer à l'origine", par l'apparition de nouveaux secteurs dominant dans l'industrie.

➤ À structure de la population active se modifie (la main d'œuvre devient plus urbaine) et on note un phénomène d'urbanisation croissante.

➤ La notion de dirigeant d'entreprise évolue également, et le gestionnaire, avec ses connaissances et sa vision plus large des choses prend de plus en plus d'importance.

Les objectifs de la société commencent à ne plus se borner à l'application de la technologie moderne aux ressources. L'expansion de l'industrialisation cesse d'être la considération majeure, qui l'emporte sur toutes les autres ».

2.1.2.1.5. L'ère de la consommation de masse

« La production de biens de consommation durables et les services deviennent progressivement les principaux secteurs de l'économie ». Les objectifs de la société évoluent vers la consommation et le bien-être. A ce stade, les États peuvent privilégier trois différentes politiques:

- La recherche de la puissance et de l'influence extérieure,
- La création d'un État providence,
- L'élévation des niveaux de consommation « dépassant les besoins alimentaires, le logement et les vêtements nécessaires ».

« Après s'être laissés brièvement et superficiellement tentés par l'hégémonie mondiale, au tournant du siècle, les États-Unis ont, selon Rostow, choisi sincèrement et de tout cœur la voie de la consommation de masse dans les années 20, et connaissent depuis ce stade de croissance. D'autre part, alors que l'Europe occidentale et le Japon entrent dans l'ère de la consommation de masse et que l'Union soviétique « folâtre à la zone limitrophe », on peut dire que les États-Unis ont dépassé ce stade dans la mesure où, par suite de la « marche des intérêts composés », la société du pays « se rapproche du point où la quête de la nourriture, du toit, des vêtements, ainsi que des biens de consommation durables et des services publics et privés ne commande » plus son existence. De nouvelles perspectives se sont ouvertes au-delà de la consommation de masse et la société se tourne aujourd'hui vers de

nouveaux objectifs plus élevés. Rostow en veut pour preuve le fait qu'aux États-Unis la natalité a augmenté ainsi que la proportion de familles nombreuses⁶⁹ ».

2.1.2.1.6. Les critiques de l'énoncé

Tout d'abord, J. Austruy note que l'analyse des étapes de la croissance économique présente une tentative de synthèse nouvelle du processus de développement et, en cela, elle est remarquable. W.W. Rostow a également souligné dans son analyse l'idée importante de rupture que constitue le développement lors de la définition du décollage.

Par ailleurs, son schéma permet la prise en compte des pays du bloc communiste, « les pays socialistes représentent un certain stade ou une certaine variante du processus général de développement et seront un jour ou l'autre semblables aux pays capitalistes les plus avancés. Rostow ne considère plus les pays socialistes comme relevant d'une absurdité ou d'une erreur historique, comme une plante sauvage à arracher⁷⁰ ».

L'américain Simon Kuznets⁷¹, en 1972, met en cause le manque de données empiriques qui aurait permis de valider les différentes étapes du développement, ainsi que l'absence de précision sur les modalités de passage d'une étape à une autre.

L'économiste d'origine russe Alexander Gerschenkron montre qu'il est possible de suivre d'autres voies de développement que les seules étapes de Rostow. Il indique aussi que des étapes peuvent être sautées du fait que l'emploi de nouvelles technologies dans le développement actuel permet de venir concurrencer bien plus rapidement les pays développés. De plus, le caractère universel de cette théorie est remis en cause. Elle ne serait que l'interprétation du processus historique de développement des pays occidentaux au cours de leur industrialisation et ne saurait être appliquée aux PED actuels du fait du changement de contexte (modalités du commerce international, existence de pays développés aujourd'hui...).

Cette théorie serait donc trop linéaire, évolutionniste et non universelle, réduisant le développement au phénomène occidental contemporain de l'avènement de la consommation

2.1.2.2. Le sous-développement selon Yves Lacoste

Selon Yves Lacoste⁷², les traits les plus importants du phénomène de sous-développement est sa complexité, l'imbrication des symptômes sociologiques et économiques,

⁶⁹ T. Szentes, *Économie politique du sous-développement* op. cit., pp. 94-95.

⁷⁰ Ibidem p. 95.

⁷¹ Philippe Deubel, *Analyse historique des sociétés contemporaines*, Pearson Éducation France, p.475.

leurs interactions enchevêtrées. Cette complexité est une des principales causes des difficultés auxquelles se heurtent les tentatives de développement qui ne s'attaquent qu'aux malaises jugés les plus graves.

L'importance et la complexité de chaque "symptôme" de sous-développement mériterait un examen approfondi qui dépasserait le cadre de cet ouvrage. Aussi s'est-on attaché plus à l'aspect synthétique du problème qu'à l'analyse particulière de chacun de ses constituants. Les principaux caractères constitutifs du sous-développement sont :

2.1.2.2.1. Une situation de subordination économique

Pour des causes historiques complexes la plupart des pays sous-développés se trouvent dans une position de dépendance par rapport aux pays développés. Cette dépendance pour un très grand nombre de pays sous-développés, a été de nature politique, et a entraîné des formes de subordination économique et sociale. Elle se marque dans le fait que nombreuses d'installations industrielles, minières et d'exploitations agricoles ou commerciales, situées dans les pays sous-développés, sont la propriété de personnes ou de sociétés étrangères, qui organisent leur production en fonction des intérêts du pays développé possesseur des capitaux et rapatrient une part importante des bénéfices. Jusqu'à une époque récente, l'essentielle de la croissance économique des pays sous-développés, a été une croissance induite, qui trouvait son origine, ses directives, ses moyens financiers, techniques et humains dans les pays développés. Les pays sous-développés montrent un aspect de cette dépendance dans une des caractéristiques de leur commerce extérieur. Le commerce de pays à haut niveau de vie repose aussi sur ce type d'échange. Mais ceux-ci en tirent une part beaucoup plus grande de bénéfice que les pays sous-développés, en raison de la position beaucoup plus forte à l'égard des pays développés des producteurs d'origine.

La dépendance des pays sous-développés est aggravée par le fait que, très souvent leurs productions marchandes, leurs exportations n'ont été orientées que sur un nombre très restreint de produits. Il résulte de cette spécialisation excessive que toute l'activité du pays dépend des fluctuations des cours de ces produits sur le marché mondial. Les pays sous-développés enregistrent donc très durement les périodes de récession et il en résulte un fonctionnement très heurté de leur économie, qui se trouve en instabilité constante.

⁷² Bernard Conte, Le sous-développement : retard de développement, les étapes de la croissance économique, en 2003, p.1-6.

De plus la politique économique et sociale des gouvernements des pays sous-développés achoppe souvent aux intérêts des grandes firmes étrangères : elles disposent de moyens de pression considérables tant par le fait que leur activité détermine une grande part des revenus de l'État que parce qu'elles possèdent souvent d'autres zones de production dans d'autres pays. Cela leur permet de mener une sorte de politique de chantage à l'égard de divers pays sous-développés mis en concurrence.

2.1.2.2.2. La faiblesse du revenu national moyen et des niveaux de vie

Ici on s'intéresse au revenu national qui a des effets sur les niveaux de vie des habitants. D'après la publication de l'O.N.U., on sait que 16% de la population mondiale jouissent les 70% du revenu mondial. Par contre, les restes de la population les moins favorisés doivent subsister avec 30% du revenu mondial. On constate alors, des inégalités sur la distribution du revenu mondial.

Le décalage entre les pays riches et les pays pauvres, dont le revenu national stagne ou augmente très peu, s'accroît considérablement. C'est approximativement, au-dessous d'un seuil de 400 \$ que se trouvent les pays dits sous-développés. Les pays sous-développés s'échelonnent progressivement depuis la détresse et le plus complet dénuement jusqu'à la médiocrité et la gêne, en passant par de multiples transitions. Certes, l'évaluation en dollars, l'insuffisance prise en considération du pouvoir d'achat des monnaies et des productions non commercialisées, permettent de penser que ces évaluations des revenus nationaux des pays sous-développés, pèchent sans doute par défaut. " C'est un phénomène régulier revêtant presque la dignité d'une loi économique que plus un pays est pauvre, et plus forte y est la différence entre les riches et les pauvres" (G. Myrdal) et le revenu national moyen perd ainsi toute signification.

2.1.2.2.3. Un secteur commercial hypertrophié

Les activités commerciales occupent dans les pays sous-développés une place anormalement grande, dans la population active et encore plus, dans la répartition du revenu national. Une telle distribution est d'autant plus remarquable qu'une fraction importante de la population des pays sous-développés, est la disproportion fréquente qui existe entre le pourcentage de la population active employée dans le commerce et activités annexes, et la part qu'ils s'adjugent dans la répartition du revenu national. Ainsi les pays sous-développés peuvent-ils se caractériser par la grande supériorité du produit net par personne active employée dans le commerce, par rapport à celui du travailleur agricole. Au contraire, la

situation du travailleur agricole des pays développés ne se caractérise pas par une infériorité aussi marquée : l'indice du produit net par travailleur commercial n'est que de 65 en Nouvelle-Zélande, 100 en Grande-Bretagne, 130 au Canada, 180 aux U.S.A.

Ainsi les pays sous-développés apparaissent-ils dotés d'un secteur commercial hypertrophié, opérant sur les autres activités économiques un véritable prélèvement parasitaire, particulièrement grave en raison de la faiblesse de leur productivité. L'importance relative du secteur commercial dans la population active apparaît d'autant plus grande que les pays sous-développés se caractérisent fréquemment par l'importance qu'y tiennent.

2.1.2.2.4. La faiblesse de l'intégration nationale

Divers degrés d'hétérogénéité interne sont également considérés comme caractères communs à la plupart des pays sous-développés. L'économie moderne s'y est trouvée introduite de l'extérieur, en fonction essentiellement des intérêts des pays développés. Cette économie moderne, impulsée de l'extérieur, soumise à une sorte de tendance centrifuge, ne s'est guère diffusée dans l'ensemble du pays. Elle a été concentrée sur les côtes, dans les grandes villes, le long des axes de circulation et dans les zones de production des marchandises d'exportation. Aussi, tendent à se différencier des régions d'économie "moderne" et dans des régions qualifiées de traditionnelles, constituées principalement de cellules vivant encore sur elles-mêmes et résistant de toutes leurs forces d'inertie aux pénétrations extérieures qui tentent de rompre leur équilibre.

L'économie des pays sous-développés est souvent insuffisamment articulée, et se compose de secteurs économiques peu intégrés les uns aux autres. Les circuits monétaires y sont généralement atrophiés et n'englobent véritablement qu'une fraction de la population.

Malgré le bouleversement qu'elles subissent, la survivance des structures "traditionnelles", qui sont en fait profondément dégradées, ne tient pas à leur propre solidité, ni à un refus des populations à l'égard des formes de la vie moderne. En réalité, les hommes ne se maintiennent dans le cadre de ces structures profondément désintégrées qu'en raison des difficultés qu'ils éprouvent à s'intégrer véritablement dans une économie et une société "moderne". La cause principale de ce fait de portée considérable est le grand nombre des improductifs.

2.1.2.2.5. Les faiblesses de l'agriculture

Les pays sous-développés se caractérisent par l'importance de leur population employée dans l'agriculture. Leur agriculture présente aussi des graves faiblesses : le potentiel agricole est insuffisamment employé : bien que manquant de terres, l'agriculture des pays sous-développés est loin de tirer parti de toutes les surfaces qui apparaissent exploitables. La majorité des pays sous-développés se caractérisent par des problèmes agraires qui ont des origines relativement anciennes, la persistance de propriétés de type féodal, ou des causes plus récentes telles que formation de grands domaines par le jeu des prêts usuraires ou par le refoulement des anciens occupants. Bien souvent, la grande propriété monopolise inutilement des terres que ses capitaux ne peuvent valoriser ; et elle confine la masse des paysans dans de trop petites propriétés qui ne permettent pas l'emploi optimum des moyens de travail ; d'autre part, une grande partie de la population rurale ne possède pas de terres et doit se louer comme métayer ou journalier.

2.1.2.2.6. Une industrialisation réduite

C'est également un des aspects les plus constants des pays sous-développés. Seul le Japon à cette époque, pays sous-développé de par la faiblesse de son revenu national (190 \$) et de son niveau alimentaire (2 100 cal.), dispose d'une industrie importante et ancienne : elle emploie 22% de la population active. En effet, un cinquième de la population du globe dispose de plus de 90% de la production industrielle. C'est pour cela que la productivité industrielle est relativement faible dans les pays sous-développés et ceux-ci disposent surtout d'industries légères : c'est dans l'industrie cotonnière que les pays sous-développés disposent du pourcentage de production mondiale le plus élevé.

2.2. Indicateurs du développement économique

Les instruments pour apprécier le niveau du développement économique et humain seront discutés dans cette subdivision. Leurs modes de calcul et d'estimation seront développés de manière à bien saisir leurs distinctions.

2.2.1. Indicateur du développement humain

C'est à la fois un indice mesurable mais particulièrement il prend en considération les paramètres de bien-être qui sont l'éducation, la santé par la longévité de vie, et le niveau de vie.

2.2.1.1. La définition

C'est vers la fin des années 1980, les experts du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ont élaboré l'Indicateur de Développement Humain (IDH) comme un indice synthétique composite. L'objectif des Nations Unies consistait alors à proposer une vision du développement humain qui ne se limite pas aux indicateurs monétaires traditionnels de type Produit Intérieur Brut (PIB).

Par définition : « L'IDH est l'accroissement des libertés et capacités permettant aux personnes de mener une vie qu'elles jugent satisfaisante à juste titre »⁷³.

Il mesure des aptitudes et capacités humaines à vivre longtemps et en bonne santé, à communiquer et à participer à la vie de la communauté, à disposer des ressources suffisantes pour s'assurer une vie convenable.

Il retient trois dimensions considérées indispensables dans tout processus de développement : la capacité à bénéficier d'une vie longue et saine (santé), la capacité d'accès à l'éducation et aux connaissances (éducation) et la capacité d'accéder aux ressources matérielles indispensables pour atteindre un niveau de vie décent (niveau de vie).

2.2.1.2. Les propriétés d'IDH

Pour représenter ces trois dimensions du développement (santé, éducation, niveau de vie), l'IDH synthétise trois indicateurs mesurés de 0 à 1 (plus il est élevé, plus le pays est développé) :

- Un indicateur de longévité et de santé mesuré par l'espérance de vie à la naissance ;
- Un indicateur d'instruction mesuré pour deux tiers par le taux d'alphabétisation des adultes et pour un tiers par le taux de scolarisation ;

⁷³ Durabilité et équité : Résumé du Rapport sur le développement humain 2011 p.01.

- Un indicateur de niveau de vie mesuré par le PNB/habitant en PPA (parité de pouvoir d'achat).

L'IDH synthétise ces trois indices en un seul traduisant le niveau de développement du pays, noté de 0 à 1. Ainsi, en 2005, les pays à développement humain élevé ont un IDH supérieur à 0,800 ; les pays à développement humain moyen ont un IDH compris entre 0,500 et 0,799 ; les pays à développement humain faible ont un IDH inférieur à 0,500.

Des différences significatives de classement apparaissent selon que l'on prend en compte le PNB/ habitant ou l'IDH, ce qui montre l'intérêt de ce dernier.

Tout comme les indicateurs de développement, l'IDH rencontre des limites puisqu'il ne montre pas si le niveau de développement atteint est dû à une aide extérieure ou bien aux progrès réels du pays lesquelles traduisant l'effectivité d'un processus durable de développement. De plus, on peut lui reprocher son caractère statique alors que ce qu'il est censé mesurer, le développement, est lui un phénomène dynamique. Enfin, l'IDH n'indique pas le niveau des inégalités internes au pays.

2.2.1.3. Mode de calcul de l'IDH

La formule ci-dessous sert à calculer les valeurs de l'IDH⁷⁴ :

$$IDH = \frac{\text{Valeur réelle} - \text{Valeur minimale}}{\text{Valeur maximale} - \text{Valeur minimale}}$$

- Espérance de vie à la naissance : 25 ans – 85 ans
- Niveau d'instruction formé par la somme de 2 indices : 2/3 indicateur d'alphabétisation + 1/3 indicateur de scolarisation
- Alphabétisation des adultes : 94,7% - 100%
- Taux de scolarisation : 68% - 100%
- PIB par habitant : 100\$ PPA – 40 000\$ PPA où (PPA : Parité de Pouvoir d'Achat)

Exemple du Costa Rica :

- Espérance de vie : 76,6 ans donne $(76,6-25)/(82-25) = 0,86$
- Taux d'alphabétisation des adultes : 94,7% donne 0,97
- Taux de scolarisation : 68% ou 0,8%

⁷⁴ Boutaud A. (2006) Faisabilité et pertinence du calcul de l'Indice de Développement Humain (IDH) sur une agglomération : l'exemple de la Communauté urbaine de Lyon, Rapport pour le compte de la Communauté urbaine de Lyon, Mission Agenda 21, DPSA, p. 77.

- PIB/hab = 5919\$ qui donnera $(5919-100)/(40000-100) = 0,14$
- **IDH = $(0,86 + (0,97+0,68) + 0,14)/3 = 0,88$**

Chacune de ces dimensions est appréhendée par un indicateur, deux dans le cas de l'éducation : l'espérance de vie à la naissance ; le taux d'alphabétisation des adultes et le taux brut de scolarisation ; le produit intérieur brut. Ces indicateurs sont normalisés et ramenés à des indices dimensionnels compris entre 0 et 1. Ils sont ensuite agrégés à l'aide d'une simple moyenne arithmétique. Pour interpréter les résultats donnés par l'IDH, il faut classer les pays par trois catégories :

- Développement humain élevé (IDH supérieur ou égale à 0,800)
- Développement humain moyen (IDH entre 0,500 à 0,800)
- Développement humain faible (IDH inférieur 0,500).

2.2.2. Les indicateurs quantitatifs

Pour apprécier le développement d'un pays, les dispositifs les plus acceptés sont le Produit Intérieur Brut et le Produit National Brut du fait que les autres instruments d'évaluation dépendent d'eux.

2.2.2.1. Le produit intérieur brut

Le produit intérieur brut (PIB) est un indicateur économique international qui mesure la richesse créée par un pays à une période donnée, c'est-à-dire qu'il indique la valeur de la production de biens et services d'un pays pendant une année civile⁷⁵.

Donc, c'est un agrégat qui additionne la richesse nationale par ses agents productifs résidents. Ainsi une entreprise produit une richesse au niveau microéconomie et, le PIB mesure la richesse créée au niveau macroéconomique par tout le pays.

- Lorsque le PIB augmente, on dit que le pays enregistre une croissance économique.
- Quand il stagne, on parle de la croissance nulle, de stagnation.
- Quand il recule, le pays est en récession économique.

2.2.2.1.1. Les différents types de PIB

Il existe plusieurs formes du PIB. Chacun possède ses modes de calculs pour connaître leur spécificité.

⁷⁵ Insee en bref - Pour comprendre...La croissance Économique, INEI/AKI 13-337 - Édition Novembre 2013, p.02.

Tout d'abord, le **PIB réel**⁷⁶ (en volume) correspond à la valeur du PIB en tenant compte des variations des prix, c'est-à-dire de l'inflation. C'est la valeur utilisée lorsque l'on mesure la croissance.

Ensuite, le **PIB nominal** (en valeur) si la hausse de l'indicateur provient d'une hausse des prix, d'une hausse de la production ou dans quelles proportions ces deux variations se combinent.

Enfin, le **PIB par habitant**, ou par tête est un indicateur du niveau d'activité économique. Cet indicateur est parfois utilisé pour mesurer le revenu par tête, et ce dernier était rarement disponible. Alors, on emploie généralement le PIB à parité de pouvoir d'achat en (PPA).

2.2.2.1.2. Mode de calcul de PIB

Il existe trois manières de calculer le PIB :

❖ Par la production

Le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes (VAB) des unités résidentes qui est calculée aux prix du marché, à laquelle on ajoute la valeur récupérée par l'État (droits de douanes et taxes à l'import, taxes sur la valeur ajoutée) en enlevant les subventions. On distingue le PIB marchand, évalué au prix du marché, et le PIB non marchand, évalué au coût des facteurs.

$$PIB = \text{Sommes des valeurs ajoutées des unités résidentes} + (TVA + \text{droits de douanes} + \text{taxes à l'import} - \text{subventions})$$

❖ Par la demande

Le PIB est égal à la somme de consommation finale effective (CF), l'investissement (formation brut de capital fixe (FBCF) dans le jargon statistique), et les variations de stocks (VS), en ajoutant la valeur de l'exportation (E) moins importation (I).

$$PIB = CF + FBCF + VS + (E - I)$$

❖ Par les revenus

⁷⁶ Cours de croissance et fluctuation économique assuré par Gatien HORACE en 3^{ème} année économie, Université Toamasina année 2006.

Le PIB est égal à la somme de revenus bruts des secteurs institutionnels (rémunération des salariés (RS)), impôt sur la production et les importations moins les subventions (T), excédent brut d'exploitation (EBE), solde de revenu avec l'extérieur (RX)

$$PIB = RS + T + EBE + RX$$

2.2.2.2. Le Produit National Brut

La banque mondiale mesure le niveau de développement par un indicateur de richesse, le revenu moyen de la population assimilé au PNB par habitant⁷⁷. Cet agrégat s'est apparu au même titre que le produit intérieur brut, qui permet d'apprécier la puissance de production d'un pays indépendamment de l'importance de sa population. Le calcul de cet agrégat par tête permet d'annuler l'influence des différences de population dans la comparaison entre plusieurs pays ou dans l'étude de l'évolution d'un pays donné.

2.2.2.2.1. Définition

Le PNB est un indicateur de développement qui comptabilise les valeurs ajoutées réalisées par les unités institutionnelles d'un pays (critère de nationalité) sur le territoire métropolitain et à l'étranger. Ensuite, le PNB est calculé en général, à partir de la production des diverses branches de l'économie nationale, telles que répertoriées dans une nomenclature, opérant aussi bien sur le territoire national qu'à l'étranger⁷⁸. Cet indicateur peut être également calculé à partir du revenu.

$$PNB = PIB + (\text{revenus des facteurs travail et du capital en provenance de l'extérieur} - \text{revenus des facteurs du capital et du travail versés à l'extérieur})$$

2.2.2.2.2. Les rôles du PNB

Le PNB global ou par tête permet une meilleure approche dans l'étude du niveau de vie ou du bien-être. Par ailleurs, cet indicateur a une faiblesse car il ne tient pas compte ni de la structure de la population, ni de la répartition de la richesse nationale entre les individus. Nous voulons montrer leur différence selon les pays en ajoutant le taux de croissance, le taux

⁷⁷ www.journaldunet.com/business.pratique/dictionnaire.economique_et_financier/

⁷⁸ Philippe Deubel, Analyse historique des sociétés contemporaines, Pearson Éducation France, p.465.

d'inflation et le taux de chômage durant une année. L'interprétation du PNB se réfère en générale à dollar :

- PNB \geq 2500 dollar, pays puissant
- PNB \leq 1000 dollars, pays émergents
- PNB \leq 100 dollar, pays sous-développés

Tableau 1 : Évolution du PNB global en \$, taux de croissance, d'inflation et du chômage

PAYS	PNB global en USD	Taux de croissance
PAYS PUISSANTS		
Allemagne	2 816, 81	0,78
Royaume-Uni	2 291,50	1,84
États-Unis	12 439,30	3,08
PAYS ÉMERGENTS		
Brésil	845,35	3,20
Thaïlande	167,87	4,53
Afrique du Sud	237,40	5,00
PAYS SOUS-DÉVELOPPÉS		
Bangladesh	63,36	5,96
Madagascar	4,96	4,60
Afghanistan	7, 33	14,00

Source : www.challenges.fr, 05 juin 2014.

D'après ce tableau ci-dessus, on constate que le PNB global varie d'un pays à un autre. Son volume devient plus grand au fur et à mesure que le pays possède de niveau du revenu élevé comme les États-Unis qui ont un PNB global allant jusqu'au 12 439, 30.

CONCLUSION PARTIELLE

La colonisation, la croissance démographique et la carence en commerce international, d'après ces énoncées théoriques, sont des causes du sous-développement. Malheureusement, Madagascar possède tous ces caractères. D'après la classification de Rostow, Madagascar se place à la deuxième étape « les conditions préalables au décollage ». Pourtant le développement nécessite des changements de comportements mentaux et sociaux d'une population pour produire. En synthèse, seul le mouvement économique d'ensemble mobilisera le pays à avoir une croissance économique durable.

L'impôt d'après ces théoriciens se place au cœur de la vie économique d'une nation. Tous les courants de pensée économique affirment que c'est l'instrument dont l'État a à sa disposition pour la politique d'ajustement et de financement envers le peuple. Mais pour les classiques, l'impôt doit être au profit de tous et égalitaire.

Pour Madagascar, l'administration est inspirée de la structure postcoloniale, la contribution est-elle un fait normal et volontaire ? Ces énigmes nous incitent à voir et étudier l'impact de l'impôt sur l'économie. Le niveau de l'imposition décidera donc de l'avancé économique de la nation.

**PARTIE II : L'IMPÔT, CLÉ DU DÉVELOPPEMENT DE
MADAGASCAR**

INTRODUCTION PARTIELLE

L'étude théorique de l'impôt avec les approches conceptuelles du développement ont permis de comprendre que ces deux facteurs influencent le domaine macroéconomique d'un pays. L'impôt est au centre des rapports qui lient une société à l'État qui la gouverne. L'impôt est considéré comme un fait social intimement lié à l'évolution des sociétés et notamment à celle de leurs institutions, politiques, juridiques, économiques.

Pour une meilleure assimilation de l'analyse, il est important d'apprécier le niveau de développement d'une nation qui dépend de ces agrégats économiques et fiscaux (PIB, IDH, TPF). Pour apprécier l'efficacité économique du Madagascar, il est intéressant de comprendre ces mécanismes. Là-dessus cette partie du devoir analyse toutes interactions fonctionnelles entre les agrégats économiques et fiscaux. En relation avec les résultats et les analyses, des suggestions seront proposées pour clore le travail.

CHAPITRE I : CADRE MÉTHODOLOGIQUE ET RÉSULTATS

Ce chapitre est consacré à l'étude descriptive et analytique sur l'impact de l'impôt dans le développement de Madagascar. Débuté par l'approche méthodologique qui insistera sur les démarches des recueils des données existantes. Puis, la situation sur les résultats de l'inventaire du sujet considéré serait abordée.

1.1. La méthodologie

C'est la partie qui est consacré au le lancement des étapes et des démarches sur l'élaboration du présent mémoire. Le concept, la méthode, ainsi que tous les paramètres intrants sur ce projet seront révélés.

1.1.1. Les démarches conceptuelle

Le cadre de l'étude et les éléments de l'analyse constitueront la procédure de cette de recherche. Les conduites, l'organisation, et les variables seront ainsi discernées dans cette étape.

1.1.1.1. Cadre de l'étude

1.1.1.1.1. Les conduites de la recherche

Le présent mémoire, a été élaboré avec l'appui fort de notre acquis théorique suivant notre cursus universitaire. En qualité de méthodologie, deux aspects déterminent les informations, celle de la méthode qualitative puis quantitative. Pour ce faire, plusieurs étapes ont été affranchies dont voici les essentielles :

❖ Revue de littérature :

La consultation des revues bibliographiques est le travail qui marque le début la recherche. Les consultations des ouvrages, les rapports et articles économiques, ainsi que les documents périodiques relatifs sur la fiscalité, sur les théories de développement sont nécessaires pour élaborer la première partie de l'ouvrage et des consultations des sites sur internet assurent aussi la diversité des données examinées. Nombreux les établissements sont visités, afin de promouvoir la scientificité de notre analyse, comme, les rapports mondiaux et nationaux, des textes officiels, l'INSTAT, le Ministère de l'Économie et de la Planification, Ministère des Finances et des Budgets, DGI, DGB, EDBM, la Bibliothèque Universitaire, le CITE Ambatonakanga.

❖ **Descentes sur terrain et interview :**

Des descentes sur terrain dans le but de connaître l'ampleur, l'espace et les réalités du domaine étudié. Par exemples les services des soldes, des dettes, des recettes fiscales et des centres de perception.

Des données sur les enquêtes et interview ont été vue par le biais de l'INSTAT, avec les acteurs, agents économiques, des personnels de l'administration fiscale et aussi les autorités des collectivités territoriales décentralisées.

Des procédures de filtrage et de classification des données se poursuit après les collectes des informations, et qui se conforme à chaque sujet d'analyse de manière à comprendre et à résoudre la problématique du thème suivant les hypothèses à émettre.

❖ **Les problèmes rencontrés et contraintes :**

Les données collectées ne sont pas assez suffisantes pour nous permettre de faire une analyse des résultats et rend difficile la construction du modèle. En effet, les données ne sont pas mises à jour beaucoup ne sont pas disponibles, même auprès des organismes publics qui sont censés les produire.

❖ **La construction du modèle :**

Tous ces constatations nous a permis de choisir le thème : AMÉLIORATION DE LA RECETTE FISCALE, GARANT DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE MADAGASCAR.

Les objectifs cette recherche est de :

- Mettre en place une administration ardente
- Augmenter les effectifs des contribuables
- Instaurer la conscience fiscale

Comme problématique centrale liée à cette investigation, c'est trouver la manière de faire afin d'améliorer le taux de recouvrement fiscal pour assurer le développement de Madagascar ?

Les hypothèses qualifiées à cette problématique sont les suivantes :

- L'incitation des contribuables et la redynamisation de l'administration fiscale suscite l'accroissement des recettes fiscales.
- Le taux de pression fiscale élevé cautionne le développement de Madagascar.

Comme plan de devoir, il est divisé en deux parties distinctes : la première intitulée « APPROCHE THÉORIQUE ET CADRE CONCEPTUEL DE L'ÉTUDE », et dans la deuxième partie « L'IMPÔT, CLÉ DU DÉVELOPPEMENT DE MADAGASCAR ».

❖ **La rédaction :**

C'est l'étape de la réalisation de l'œuvre. En effet, son exécution a besoin beaucoup de temps et de persévérance puisque des corrections peuvent subsister tout au long de l'écriture.

1.1.1.1.2. L'organisation du ministère concerné

Le ministère des finances et du budget est le ministère qui régit les directions responsables des managements des fonds publics. Cinq directions qui le composent⁷⁹ : la Direction Générale du Budget (DGB), la Direction Générale de la Gestion Financière de Personnel de l'État (DGFPE), la Direction Générale des Douanes (DGD), la Direction Générale des Impôts (DGI) et la Direction Générale du Trésor (DGT).

De 1975 jusqu'à 1997, la Direction des Impôts et la Direction des Douanes étaient dirigées par une seule Direction Générale dénommée «Direction Générale des Régies Financières (DGRF)». La Direction chargée des Impôts était divisée en 3 services pratiquement indépendants : service des contributions directes, service des contributions indirectes et services de l'enregistrement et du timbre. En 1998, la Direction générale des impôts (DGI) a été créée et les 3 ex-services fusionnés⁸⁰.

Actuellement, selon la capacité contributive des contribuables ou leurs localisations territoriales, ils peuvent s'adresser soit aux centres fiscaux (CF), soit aux services régionaux des entreprises (SRE), soit encore à la direction des grandes entreprises (DGE), voir la rubrique contact concerné, afin de faciliter l'accomplissement de leurs déclarations fiscales.

⁷⁹ Voir annexe II.

⁸⁰ <http://www.impots.mg/presentation.php>

Tableau 2 : Liste des Directions Régionales des Impôts

DRI (Direction Régionale des impôts)	
ALAOTRA-MANGORO	1
ANALAMANGA	1
ANOSY	1
ATSIMO-ANDREFANA	1
ATSINANANA	1
BOENY	1
DIANA	1
HAUTE-MATSIATRA	1
ITASY	1
MENABE	1
SAVA	1
SOFIA	1
VAKINANKARATRA	1
VATOVAVY-FITOVINANY	1
TOTAL DRI	14

Source : DGI/DPR/SSP, 30/09/2015

À Madagascar, il y a 22 régions, or ce tableau nous montre qu'il n'existe que 14 sièges de la direction régionale des impôts. Ce qui signifie que, il y a des régions qui n'ont pas de centre de direction d'impôt. Par défaut ils, les DRI se partage avec d'autre circonscription afin de combler le vide.

1.1.1.2. Les éléments de l'analyse

1.1.1.2.1. Les variables fiscales

Suivant le Code Général des Impôts (CGI) en vigueur à Madagascar, il existe deux classements d'impôt suivant les organismes bénéficiaires. Ces deux agencements sont l'État central et les collectivités territoriales décentralisées. Par rapport à ces derniers, l'impôt est ainsi divisé en deux compartiments : les impôts d'État et les impôts locaux. Autorisé

suivant la Loi Organique N°2004-007 du 26 juillet 2004, et applicable suivant avec la Loi N° 2014-030 portant loi finance 2015.

1.1.1.2.1.1. Les impôts d'État

La loi n'autorise que quatre types d'impôts d'État, à savoir : les impôts sur les revenus et assimilés, les droits d'enregistrement des actes et mutations, les impôts indirects et le dernier la taxe sur la valeur ajoutée.

❖ Les impôts sur les revenus et assimilés :

Ils sont compartimentés en cinq grandes lignes bien distinctes : Impôt sur les Revenus (IR), Impôt Synthétique (IS), Impôt sur les Revenus Salariaux et Assimilés (IRSA), Impôt sur les Revenus des Capitaux Mobiliers (IRCM) et l'Impôt sur les Plus-Values Immobilières (IPVI) :

➤ L'impôt sur les revenus (IR) : suivant l'Article 01.01.01, Il est institué un impôt annuel sur les bénéfices et revenus des personnes physiques ou morales visées par l'Article 01.01.05. (personnes imposables). Cet impôt, désigné sous le nom d'Impôt sur les Revenus (IR), est perçu au profit du Budget général de l'État⁸¹

➤ L'impôt synthétique (IS) : selon l'Article 01.02.01, il est soumis d'un impôt unique, dénommé « Impôt synthétique », représentatif et libérateur de l'impôt sur les revenus et les taxes sur les chiffres d'affaires, perçu au profit des Collectivités Territoriales Décentralisées, le Fonds National pour l'Insertion du Secteur Informel, et la Chambre de commerce et de l'industrie à raison de 35p.100 pour la Région, 60p.100 pour la Commune, 2p.100 pour le FNISI, et 3p.100 pour la Chambre de commerce et de l'industrie⁸².

➤ L'IRSA : conformément à l'Article 01.03.01, Il est établi, un impôt sur les revenus salariaux et assimilés réalisés à Madagascar perçu au profit du Budget Général de l'État⁸³.

➤ L'IRCM : d'après l'Article 01.04.01, sont assujetties à l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers, perçu au profit du Budget général, les personnes morales passibles de l'Impôt sur les Revenus, les sociétés de personnes et les sociétés en participation ainsi que les personnes physiques⁸⁴.

⁸¹ Code Général des Impôts (CGI) suivant la loi de finances 2015, p.12.

⁸² Code Général des Impôts (CGI) suivant la loi de finances 2015, p.29.

⁸³ Code Général des Impôts (CGI) suivant la loi de finances 2015, p.32.

⁸⁴ Code Général des Impôts (CGI) suivant la loi de finances 2015, p.38.

➤ L'impôt sur les plus-values immobilières : d'après l'article 01.05.01, Il est implanté un impôt sur les plus-values immobilières, perçu au profit du Budget général de l'État⁸⁵.

➤ Le droit d'enregistrement des actes et mutations est l'ensemble des actes et mutations intervenus à Madagascar ou relatifs à des biens situés sur le territoire de la République de Madagascar⁸⁶. L'impôt est perçu au profit du budget de l'État.

❖ **Les impôts indirects :**

D'un point de vue juridique, l'impôt direct est perçu par voie de rôle nominatif (c'est-à-dire un document établi par l'Administration au nom de chaque contribuable et portant mention de la matière imposable et de la somme due). L'impôt indirect est perçu sans rôle et liquidé par le contribuable lui-même (cette distinction n'est pas cependant de portée générale, puisque certains impôts directs sont perçus sans qu'il y ait émission d'un rôle)⁸⁷.

En général, il y a deux types d'impôts indirects à Madagascar à part la TVA, les droits d'accises et les droits et taxes divers.

➤ Les droits d'accises : suivant l'Art 03.01.01 du CGI, il est soumis à un droit d'accises perçu au profit du budget général les produits récoltés, extraits, fabriqués, préparés, ou importés à Madagascar.

➤ Les droits et taxes divers : d'après l'Article 03.02.01. Du CGI, Il est institué une taxe spéciale sur les boissons alcooliques, les tabacs manufacturés et les jeux de hasard. Cette taxe est due par les fabricants et les importateurs de boissons alcooliques et de tabacs manufacturés ainsi que les exploitants des jeux de hasard et est perçue au vu d'une déclaration déposée auprès du Centre fiscal du lieu d'exploitation.

➤ La Taxe sur la Valeur Ajoutée : il est institué une taxe dénommée "Taxe sur la valeur ajoutée" dont le produit est affecté au budget général, conformément à l'Article 06.01.01 du code général de l'impôt.

1.1.1.2.1.2. Les impôts locaux

Les impôts locaux constituent la principale ressource fiscale des collectivités territoriales décentralisées, ce sont les communes, les régions et les organismes de coopération intercommunale dotés d'une autonomie financière. Pour Madagascar, les impôts

⁸⁵ Code Général des Impôts (CGI) suivant la loi de finances 2015, p.42.

⁸⁶ Suivant l'Article 02.01.01. Du CGI 2015, p.46.

⁸⁷ Emmanuel DISLE et Jacques SARAF, DCG4, Droit Fiscal, MANUEL ET APPLICATIONS, DUNOD, p.19.

locaux sont représentés par : les impôts fonciers sur les terrains (IFT), les impôts fonciers sur la propriété bâtie (IFPB), l'impôt de licence sur les alcools et les produits alcooliques, et la taxe annuelle sur les appareils automatiques.

❖ Les impôts fonciers sur les terrains : le CGI présent dans l'Article 10.01.01 que l'IFT est un impôt annuel établi en raison des faits existant au 1^{er} janvier de l'année d'imposition et perçu au profit du budget des communes d'implantation.

❖ **Les impôts fonciers sur la propriété bâtie** : l'Article 10.02.01 : L'impôt foncier sur la propriété bâtie est un impôt annuel établi en raison des faits existant au 1er janvier de l'année d'imposition et perçu au profit des Communes.

❖ **L'impôt de licence des alcools** : la vente des alcools et des produits alcooliques est soumise à un impôt de licence de vente préconise l'Art.10.06.01 du CGI.

❖ **La taxe annuelle sur les appareils automatiques** :

En se fondant sur l'Article 10.07.01 du CGI, les appareils automatiques sont soumis à une taxe annuelle dont la quotité est fixée comme suit :

- Appareils dits : « Machines à sous » : Ar 400 000/appareil
- Autres appareils : Ar 100 000/appareil

Le produit de la taxe est affecté au Budget de la Commune dans la circonscription de laquelle l'appareil est mis en service.

La taxe annuelle est exigible d'avance au moment de la déclaration de mise en service. Quelle que soit la durée de l'exploitation, elle est perçue au tarif plein pour les appareils mis en service au cours du 1er semestre, et au demi-tarif pour ceux mis en service au cours du second semestre.

1.1.1.2.2. Les variables économique

On mesure le développement à partir des indicateurs du développement économique comme le produit intérieur brut, le produit national brut et l'indice de développement humain.

1.1.1.2.2.1. Le Produit Intérieur Brut

Le produit intérieur brut (PIB) sert principalement à suivre l'état de santé de l'économie et à mesurer l'évolution de l'activité économique. C'est l'indicateur essentiel, produit dans le cadre des comptes nationaux, pour adapter la politique économique de la France en fonction de la situation de l'activité du pays. Les comptes nationaux sont aussi le point de départ de nombreuses prévisions économiques.

1.1.1.2.2.2. Le Produit National brut

Cet indicateur donne le produit intérieur brut (PIB) ou la valeur de tous les biens et services produits au sein d'une nation dans une année donnée. C'est la mesure, que dont la plupart des économistes préfèrent quand on regarde par habitant et le bien-être lorsque l'on compare les conditions de vie ou de l'utilisation des ressources entre les pays. La mesure est difficile à calculer, parce que la valeur du dollar américain doit être attribuée à tous les biens et services dans le pays, indépendamment de savoir si ces biens et service sont un équivalent direct aux États-Unis.

1.1.1.2.2.3. L'indice de développement humain

Considérant que le développement traduit l'extension des possibilités humaines, celle-ci nécessite trois conditions : la possibilité de vivre longtemps et en bonne santé, la possibilité de s'instruire, et enfin les possibilités d'accès aux ressources permettant de vivre convenablement. Le bien être serait mise en exergue du point de vue d'infrastructure sur les domaines de santé, éducation⁸⁸.

1.1.2. La présentation du modèle

Ce compartiment est consacré à la constitution du modèle d'analyse. C'est la partie pour établir la fonction économique de base du raisonnement de l'analyse.

1.1.2.1. Le premier modèle de la régression simple

Le premier modèle consiste sur l'analyse relationnelle entre le Produit Intérieur Brut (PIB) et la recette fiscale. Par conséquent ce sont les deux variables considéré au cours du temps.

1.1.2.1.1. Les paramètres de l'équation économiques

1.1.2.1.1.1. Les recettes fiscales (le recouvrement)

Les recettes fiscales sont l'ensemble de toutes les entrées de fond public à caractères fiscale, on parle d'avoir publique (compte d'État centrale et les CTD).

D'une autre manière, la base de calcul du TPF est la Recette Fiscale (RF), aussi bien que de cette relation on peut sortir les valeurs des recettes fiscales.

RF : Recette fiscale

$$RF = \frac{TPF \cdot PIB}{100}$$

⁸⁸ Baneth J, Les indicateurs synthétiques de développement. Futuribles, mai 1998, p. 5-27.

1.1.2.1.1.2. Le produit intérieur brut

Les valeurs de PIB est nécessaire pour faciliter la compréhension de toutes les manœuvres de la mise en place d'un climat de cohésion de la fiscalisation. Le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes (VAB) des unités résidentes qui est calculée aux prix du marché, à laquelle on ajoute la valeur récupérée par l'État (droits de douanes et taxes à l'import, taxe sur la valeur ajoutée) en enlevant les subventions. On distingue le PIB marchand, évalué au prix du marché, et le PIB non marchand, évalué au coût des facteurs.

$$PIB = \text{Sommes des valeurs ajoutées des unités résidentes} + (TVA + \text{droits de douanes} + \text{taxes à l'import} - \text{subventions})$$

1.1.2.1.2. La fonction de régression

Le modèle de base de l'analyse de régression linéaire est le suivant⁸⁹ :

$$y = b + a_1 x_1 + a_2 x_2 + \dots + a_p x_p + \varepsilon$$

Où

$$\left\{ \begin{array}{l} y \text{ est la variable dépendante (ou à expliquer).} \\ x_1 \dots x_p \text{ sont les variables indépendantes (explicatives)} \\ a_1 \dots a_p \text{ sont les coefficients angulaires des variables indépendantes.} \\ b \text{ est la constante de régression.} \\ \varepsilon \text{ est un résidu ou erreur} \end{array} \right.$$

Sur notre étude dans ce premier modèle économétrique on note :

$Y = \text{PIB}$ la fonction de croissance économique, la variable expliquée.

$x_1 \dots x_p = \text{RF}$ sont les variables indépendantes (recette fiscale)

$a_1 \dots a_p$ sont les coefficients angulaires des variables indépendantes.

Puisqu'ici seule la RF est la variable explicative, ainsi $p = 1$.

Donc on a le modèle $PIB = aRF + b + \varepsilon$

⁸⁹ Francesco Quatraro, Économétrie, M1 EFM – 2010/2011, Université Nice SOPHIA ANTIPOLIS, pages 07.

1.1.2.2. Le deuxième modèle d'analyse corrélacionnelle

La régression simple permet la validation de la théorie économique d'investigation sur la mise en évidence de relation entre les variables, d'inférence statistique et de la prévision⁹⁰.

Linéaire : $y = ax + b$

Log-linéaire : $y = bxa$

Exponentiel : $y = \exp(ax + b)$

Logarithmique : $y = a \ln x + b$

1.1.2.2.1. Les variables étudiées

Cette régression consiste à expliquer l'interdépendance entre le taux de croissance économique (TCE) et le taux de pression fiscale (TPF). Il s'agit alors de mettre en œuvre un modèle économétrique à régression simple, permettant d'expliquer la variabilité du taux de croissance économique par rapport au taux de pression fiscale

❖ Le taux de croissance est un indicateur économique utilisé pour mesurer la croissance de l'économie d'un pays d'une année sur l'autre. Il est défini par la formule suivante qui relie les produits intérieurs bruts (PIB) de l'année N et de l'année N-1. Mais il diffère avec le calcul en PIB nominal et PIB en volume (l'effet de l'inflation)

❖ La pression fiscale ou taux des prélèvements obligatoires est le rapport entre le total des prélèvements obligatoires et le produit national brut.

TPF : Taux de pression fiscale

$$TPF(\%) = \frac{RF}{PIB} \times 100$$

1.1.2.2.2. L'équation de corrélation

Ce modèle est de la forme⁹¹ :

$$TC_t = a + bTPF_t + \varepsilon_t$$

Où $\begin{cases} a, b: \text{paramètres du modèle} \\ \varepsilon_t: \text{erreur de spécification à l'instant } t \end{cases}$

$\begin{cases} TPF_t: \text{taux de pression fiscale à la date } t \\ TC_t: \text{taux de croissance économique à la date } t \end{cases}$

⁹⁰ <http://samm.univ-paris1.fr/Shuyan-LIU-Enseignement>

⁹¹ Francesco Quatraro, Économétrie, M1 EFM – 2010/2011, Université Nice SOPHIA ANTIPOLIS, p.09.

1.2. Résultats

Dans cette section, tous les produits qualitatifs et quantitatifs sur le domaine étudié seront étalés. Des valeurs globales et différentielles sur l'impôt et les agrégats économiques recueillis auprès des divers organismes et institutions seront présentés.

1.2.1. Les données statistiques de l'impôt

Les données fiscales est un ensemble qui est constitué par toutes les informations sur les variables intrants dans ce système et son utilisation facilite la réalisation des éventuelles recherches.

1.2.1.1. L'inventaire national

La vision globale permet de voir de façon générale la situation du niveau d'entrée du fond public. Sur ce, en matière d'impôt, la perspective montre les qualités et les caractéristiques du paiement des impôts de Madagascar.

1.2.1.1.1. La répartition par catégories d'impôt

Cette classification permet de voir et de comprendre le type d'impôt où le recouvrement est le plus significatif. D'autre part, il est plus facile de lire sur quel genre d'impôt l'État devrait centrer son effort, afin de promouvoir son expansion dans le temps et dans l'espace. Une telle disposition simplifie les procédures des prises de décision en politique fiscale.

Tableau 3 : Recettes en pourcentage par catégories

PÉRIODES	1 IMPÔTS S/ REVENU, BEN, GAINS	2 IMPÔTS S/ LA PROPRIÉTÉ	3 IMPÔTS S/ BIENS & SERVICES	4 AUTRES RECETTES FISCALES	TOTAL RECETTES FISCALES
1994	41,1%	3,1%	54,9%	0,9%	100%
1995	34,5%	2,9%	61,3%	1,4%	100%
1996	41,4%	2,8%	54,8%	1,1%	100%
1997	44,5%	3,6%	49,9%	2,0%	100%
1998	42,9%	2,3%	53,1%	1,7%	100%
1999	36,2%	2,3%	60,2%	1,3%	100%
2000	33,8%	2,2%	62,6%	1,3%	100%
2001	40,9%	2,3%	55,3%	1,5%	100%
2002	41,8%	2,2%	54,7%	1,3%	100%
2003	34,0%	2,5%	61,8%	1,7%	100%
2004	36,1%	2,6%	59,9%	1,4%	100%
2005	41,7%	2,3%	54,7%	1,3%	100%
2006	50,5%	2,0%	46,3%	1,3%	100%
2007	44,7%	5,0%	49,0%	1,3%	100%

Source : DGI/DCO/SSID, 21/11/08.

L'impôt sur les biens et services est le plus apportant. À lui seule, il occupe plus de la moitié du recouvrement global. En second rang se trouvent les impôts sur les revenus qui représentent aussi une place considérable. En effet, ces deux types d'impôt sont au profit (dans la majeure partie) de la caisse de l'État. Ce qui justifie les faiblesses financières des collectivités territoriales décentralisées.

1.2.1.1.2. L'opération Globale du trésor

L'opération globale regroupe tous les managements d'entrée et de sortie des fonds publics. Le Trésor, en tant que teneur de la caisse de l'État, est le responsable pour faire sortir les états financiers sur les comptes publics. Puisque c'est une opération globale, elle donne la vision générale des flux des fonds sur un tableau (tableau de bord⁹²) en vue de faire apparaître la situation financière étatique de Madagascar.

⁹² Voir Annexe I, pourtant sur l'OGT de 2000 à 2013.

Tableau 4 : Opérations Globales du Trésor (OGT) en milliards d'Ariary.

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Total des recettes et des Dons	802.9	806.5	579.0	1006.7	1653.5	1682.3	7021.9	2201.1	2685.2	2139.6	2604.1	2661.0	2643.4	2818.1
Recettes totales	613.5	605.8	480.6	698.9	982.4	1102.8	1323.1	1607.8	2136.9	1862.2	2249.2	2270.7	2380.5	2522.0
Recettes budgétaires	613.5	605.8	480.6	698.9	982.4	1102.8	1323.1	1607.8	2136.9	1862.2	2249.2	2270.7	2380.5	2522.0
Recettes fiscales	594.4	581.3	460.8	678.5	887.1	1020.0	1260.8	1573.1	2087.2	1782.0	1980.8	2234.4	2263.0	2451.5
Recettes non fiscales	19.1	24.5	19.8	20.4	95.2	82.8	62.2	34.6	49.7	80.1	268.3	36.3	117.5	70.5
Dons	189.3	200.7	98.4	307.7	671.1	579.5	5698.8	593.3	548.3	277.5	354.9	390.3	262.9	296.1
Courants	35.8	54.0	18.3	133.5	318.7	141.0	173.2	89.1	127.5	21.0	18.2	17.4	0.6	0.6
Dont aides budgétaires		32.8	3.5	115.2	236.4	49.6	87.0	46.7	100.7					
Dont assistance IPPTE		11.5	5.1	0.0	65.2	59.8	76.9	31.0	15.8	16.2	14.7	16.5		
En capital	153.6	146.8	80.1	174.2	352.4	438.5	5525.6	504.1	420.8	256.4	336.7	372.9	262.3	295.5

Source : DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR, DIRECTION DES ÉTUDES, janvier 2015.

De ce tableau, on peut déduire que pour les entrées de fonds publics, l'impôt tient une place dominante. En fait, il occupe la majorité des avoirs de l'État, mais cela reste insuffisant vue les besoins en financement du développement de Madagascar.

1.2.1.2. Le secteur informel

1.2.1.2.1. Caractéristique du secteur informel

Le secteur informel se caractérise par une précarité généralisée des conditions d'activité. Plus de 95% des UPI (Unité de Production Informelle) ne possèdent ni de véritable local ni de terrains aménagés pour l'exercice de leurs activités⁹³. Cette précarité touche au même degré toutes les branches d'activités aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

Méconnues des services de l'État, les UPI apparaissent plus comme un secteur de développement spontané des activités économiques des ménages que comme une stratégie de contournement de la législation en vigueur. Mais l'absence de numéro d'enregistrement statistique (N° Stat) ne signifie pas que le secteur informel ne soit pas fiscalisé, puisque 28% des UPI payent des impôts. En milieu urbain, cette proportion a atteint 37% et en milieu rural 17%. Ce sont surtout les transporteurs et les commerçants qui sont les plus concernés. Néanmoins, la part des impôts et taxes payés à l'État reste faible, n'atteignant que 2,4% de la valeur ajoutée totale du secteur.

1.2.1.2.2. Les conditions d'activité du secteur informel

Le milieu urbain constitue un milieu favorable aux activités informelles, qui est de plus se déroule dans des conditions d'exercice précaires⁹⁴. Cela engendre par conséquent une tendance vers une saturation du secteur manufacturier informel.

À Madagascar, le déséquilibre du marché du travail est devenu chronique sous les effets des crises successives. L'on assiste à une crise de l'emploi avec pour corollaire l'explosion de l'économie informelle⁹⁵.

⁹³ Jean Gabriel RANDRIANARISON et Faly RAKOTOMANANA, EPM 93 - Résumé – Madagascar, INSTAT, p.02.

⁹⁴ Jean Gabriel RANDRIANARISON et Faly RAKOTOMANANA, EPM 93 - Résumé – Madagascar, INSTAT, p.03.

⁹⁵ ENQUÊTE NATIONALE SUR L'EMPLOI ET LE SECTEUR INFORMEL – ENEMPSI 2012 N°01, p.03.

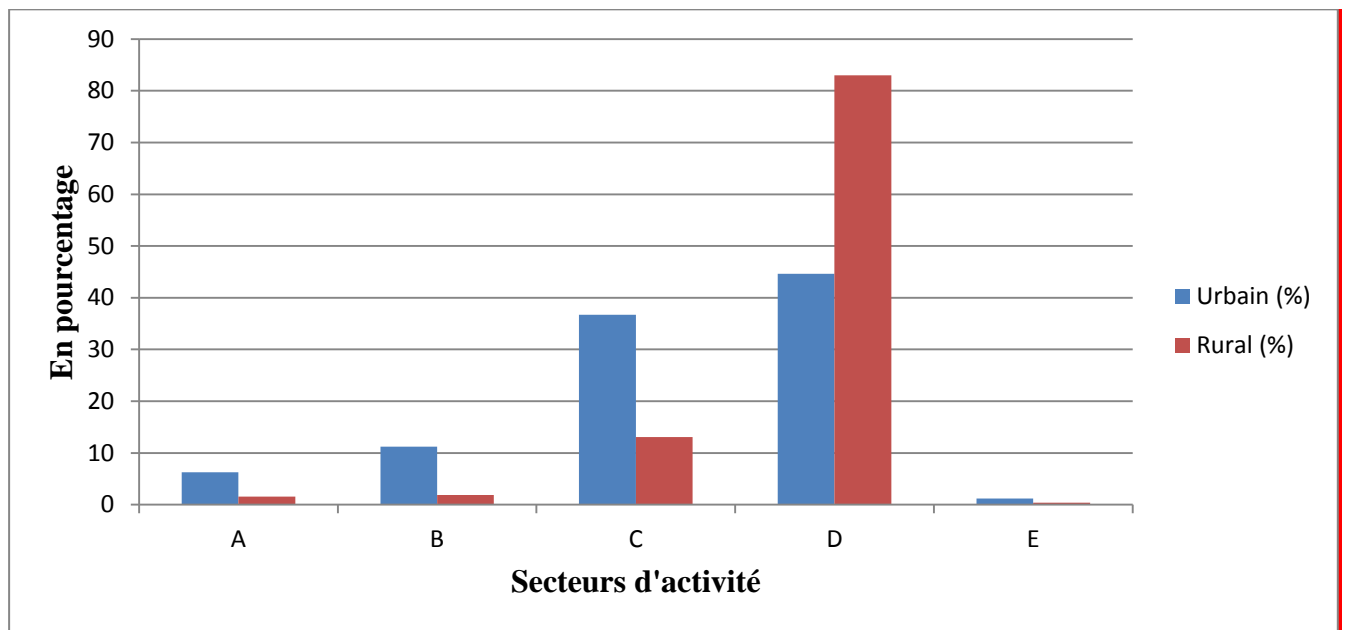
Tableau 5 : La proportion des entreprises informelles

STRUCTURE DES EMPLOIS (EN %) PAR MILIEU DE RÉSIDENCE ET LE SECTEUR INSTITUTIONNEL EN 2012						
MILIEU	ADMINISTRATION PUBLIQUE (A)	ENTREPRISES FORMELLES (B)	ENTREPRISES IN- FORMELLES HORS AGRICULTURE (C)	ENTREPRISES INFORMELLES AGRICOLES (D)	ENTREPRISES ASSOCIATIVES (E)	TOTAL
Urbain (%)	6,3	11,2	36,7	44,6	1,2	100
Rural (%)	1,6	1,9	13,1	83,0	0,4	100

Source : INSTAT/DSM – PNUD – BIT IRD/DIAL – ENEMPSI 2012

La prédominance du secteur informel est sans aucun doute la principale raison qui fait aggraver cette situation de sous-emploi. En effet, la majorité des emplois créés se trouvent dans le secteur informel et qui sont absorbées par les entreprises informelles agricoles.

Figure 2 : Histogramme de répartition du secteur informel par zone d'activité



Source : Recherche personnelle, aout 2015.

Ces entreprises informelles sont constituées d'individus qui travaillent à leur propre compte et exercent des emplois précaires. La majeure partie de ces activités informelles se loge en milieu rural, de plus le secteur d'activité le plus touché est l'agriculture et suivi du secteur tertiaire (le commerce). Ces entreprises sont dans la majorité constituées des individus qui travaillent à leur propre compte.

1.2.2. Les agrégats fiscaux et économiques

C'est l'objet du rapport de toutes les grandeurs correspondantes à divers postes des comptes de la nation, qui reflète l'activité économique de Madagascar.

1.2.2.1. Le taux de pression fiscale

1.2.2.1.1. Caractéristique du taux de pression fiscale

Le taux de pression fiscale est le résultat du rapport entre les recettes fiscales et le PIB pour une année donnée dans un État bien défini⁹⁶.

Pourtant, la pression fiscale définit l'importance relative des prélèvements obligatoires dans l'économie nationale. Elle est une grandeur macroéconomique, dans la mesure où elle est en relation avec la « Croissance économique », à travers la mobilisation de nombreuses variables économiques comme la consommation, l'investissement, l'épargne, le déficit public, et la dette publique ...etc. dont le taux est défini par rapport au PIB et qui traduit l'effort de recouvrement des recettes de l'État pour faire face à ses charges.

Il convient de distinguer la « pression fiscale » de la « charge fiscale », qui exprime la même idée, mais au niveau microéconomique de chaque contribuable. Par contre, la pression fiscale, dans une économie, mesure le degré d'intervention ainsi que l'emprise de l'État sur les agents économiques.

1.2.2.1.2. La situation du TPF de Madagascar

Le TPF permet de mesurer le poids des prélèvements obligatoires dans un pays. La pression fiscale (PF) est traduite par le rapport entre les recettes fiscales d'une part, et une grandeur représentant les ressources économiques, d'autre part : produit national brut, revenu national, PIB, population active...Le quotient le plus généralement retenu est celui du montant des prélèvements sur le PIB ; il permet d'apprécier l'évolution dans le temps de la PF d'un pays et d'établir des comparaisons d'un pays à un autre malgré les difficultés dues aux différences de structures⁹⁷.

Il est requis de bien étudier l'évolution du TPF de la grande île à l'égard de faire valoir l'analyse d'une l'hypothèse.

⁹⁶ http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/estat_0336-1454_1970_num_11_1_1932

⁹⁷ <http://www.challenge.ma/quel-sens-donner-au-taux-de-la-pression-fiscale-37979/>

Tableau 6 : Les données du TPF

Années	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Taux de pression fiscale (%)	8,7	9,6	10,9	11,1	10,7	11,4	12,9
Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014	---
Taux de pression fiscale (%)	10,7	10,9	11,1	10,3	10,3	10,7	---

Source : Rapport annuel 2002 à 2014 de la Banque Centrale de Madagascar (BCM)

Par de simple observation on peut facilement apercevoir que l'état et la variation des TPF suivant le temps restent peu évolutifs, avec une fluctuation de 8.7 % en minimum au 12.9 au maximum pendant 12 années de prélèvement. En effet, en moyenne le poids des prélèvements obligatoires représente environ 10.8 % du PIB. Ce qui est largement inférieur au standard universel soit en minimum de 18% du PIB.

Depuis un certain nombre d'années, le taux de pression fiscale de Madagascar tourne autour des 11,0%, et c'est en 2008 que ce taux a atteint les 12,0% du PIB. Ce résultat a été lié surtout par l'adoption des différentes réformes en matière de fiscalité notamment la sécurisation des recettes fiscales par l'extension de l'obligation de paiement par voies bancaires et autres effets de commerce non endossés.

1.2.2.2. Les recettes fiscales (le recouvrement)

La recette fiscale représente tous les entrées fiscales de l'État (impôt direct, impôt indirecte et les taxes) de 2002 à 2014.

Tableau 7 : Les recettes fiscales (en milliards d'Ariary)

Années	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Recettes fiscaux	522,7308	650,7456	889,1021	1120,4118	1264,3869	1568,6058	2074,4361
Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
Recettes fiscaux	1789,7141	1988,7159	2223,7629	2242,6808	2416,38	2805,754	

Source : DGI/DPR/SSP, 30/09/2015.

Les recettes fiscales ont atteint les 2.449,0 milliards d'Ariary en 2013 contre 2.397,8 milliards d'Ariary en 2012, 2.219,4 milliards d'Ariary en 2011, 1.980,9 milliards d'Ariary en 2010 et respectivement de 1.782,0 milliard d'Ariary et 2.087,2 milliard d'Ariary en 2009 et 2008. De 2012 à 2013, malgré le ralentissement des activités de certaines branches d'activités, une légère hausse des recettes fiscales de l'ordre de 2,1% a été enregistrée. L'on note que les recettes fiscales n'ont cessé d'augmenter malgré la crise endurée par le pays depuis presque déjà cinq ans.

1.2.3. L'indice de performance économique et du développement

Cette subdivision insistera sur les grandeurs purement économique-développement, dans le but de pouvoir apprécier et classer l'efficacité économique du pays.

1.2.3.1. Les mesures de performance économique

1.2.3.1.1. Le produit intérieur brut

D'une manière très synthétique, le produit intérieur brut vise à mesurer la richesse créée par les hommes dans un pays pendant une période donnée, le plus souvent une année ou un trimestre. Le PIB reflète donc l'activité économique interne d'un pays et la variation du PIB d'une période à l'autre est censée mesurer son taux de croissance économique⁹⁸.

Tableau 8 : La statistique du PIB de Madagascar

Années	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
PIB nominal en milliards d'Ariary	6 008,4	6 778,6	8 156,9	10 093,8	11 816,7	13 759,7	16 080,9
Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014	...
PIB nominal en milliards d'Ariary	16 726,3	18 245,1	20 033,9	21 773,6	23 460	26 222	...

Source : INSTAT/DSI / 1 Ariary = 5 Fmg / Données de janvier 2015

Le tableau montre une croissance de la valeur du PIB au fil des années. L'évolution se double environs cinq ans après. Or, on mesure la croissance par l'évolution du PIB déduction faite de l'évolution des prix. Parce qu'il est difficile de mesurer directement l'évolution des quantités produites, la croissance est calculée par différence entre l'évolution du PIB en valeur et l'évolution des prix (entre deux trimestres ou d'une année sur l'autre). C'est ce que

⁹⁸ www.bayard.macroeconomie.com/mesurePIB.pdf

les économistes appellent « l'évolution du PIB en volume », exprimée en %. Cette tendance croissante du PIB montre la présence d'une croissance économique de Madagascar. mais, la croissance n'équivaut pas au développement.

1.2.3.1.2. Le produit national brut

Le produit national brut (PNB) est un indicateur économique qui correspond à la richesse produite au cours d'une année par l'ensemble des résidents et des ressortissants d'un pays. La Banque mondiale mesure le niveau de développement par un indicateur de richesse, le revenu moyen de la population assimilé au PNB/habitant. Cela lui permet de classer les pays en trois catégories selon leur niveau de richesse⁹⁹.

Tableau 9 : Produit National Brut (en dollar \$)

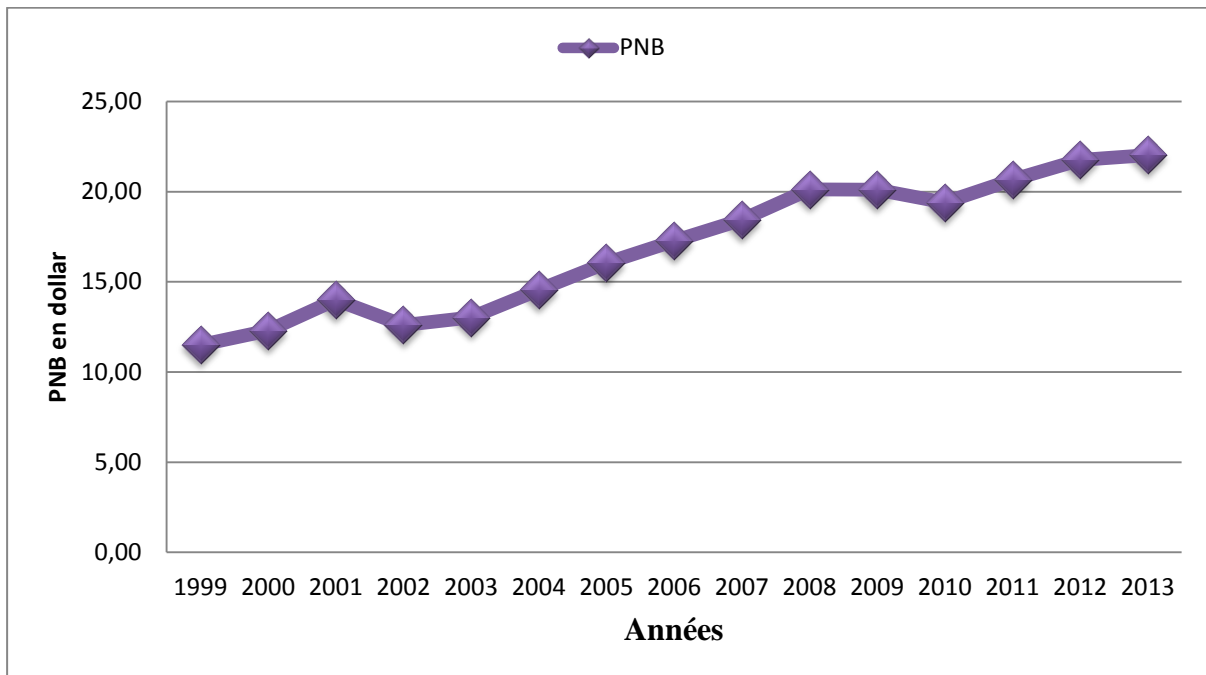
Année	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
PNB	11,5	12,3	14	12,6	13,02	14,56	16,05	17,27
Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	-
PNB	18,44	20,13	20,12	19,41	20,66	21,76	22,03	-

Source : <http://www.indexmundi.com/g/g.aspx?c=ma&v=65&l=fr>, date de consultation 12/09/2015.

La tendance est croissante, c'est-à-dire la production augmente d'une année à une autre. En générale, l'agrégat prend compte de l'analyse démographique. Il est difficile de l'interpréter sans l'étude démographique. Pour Madagascar avec une croissance démographique, la valeur de la production national est peu représentative par rapport au nombre de la population active, d'où ce bas niveau économique. Avec la lecture de classement par le PNB, Madagascar se trouve parmi les pays le plus pauvre car son PNB est strictement inférieur à 100 dollars américain durant toutes ces années.

⁹⁹ Philippe Deubel, Analyse historique des sociétés contemporaines, Pearson Éducation France, p.469.

Figure 3 : Évolution PNB de Madagascar



Source : Recherche personnelle, aout 2015.

À chaque crise politique (2002 et 2009) engendre des effets néfastes à la vie économique de la population, une récession ce fait entendre durant cette période. En 2012, il avait eu une reprise progressive des activités économiques marquée par une croissance du PNB passant de 20,12 en 2009 à 21,76 en 2012 soutenue, plus particulièrement, par la montée de la production globale.

1.2.3.1.3. L'indice de croissance

Le taux de croissance est un indicateur économique utilisé pour mesurer la croissance de l'économie d'un pays d'une année sur l'autre. Il est défini par la formule suivante qui relie les produits intérieurs bruts (PIB) de l'année N et de l'année N-1. Mais il diffère avec le calcul en PIB nominal et PIB en volume (l'effet de l'inflation).

Tableau 10 : Taux de Croissance Économique

Années	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2014	2015
TCE	5,3	4,6	5,0	6,2	7,1	-4,0	0,3	1,5	3,0	3,0	3,2

Source : INSTAT/DSI / Données de janvier 2015

La croissance économique de Madagascar varie dans le temps et dans l'espace. Les cinq premières années de cette série sont marquées par un accroissement plus ou moins stable. Sa tendance est favorable à la vie économique du pays. Brusquement, en 2009 pendant la période de crise, l'économie de Madagascar chute en niveau très délicate. Et après, la relance économique est activée car les indices de croissance économique ne cesse croître. L'effet de la vie politique et institutionnelle a une nette relation avec l'économie.

1.2.3.2. L'indice de développement humain

C'est un indice synthétique élaboré par les experts du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)¹⁰⁰. L'objectif des Nations Unies consistait alors à proposer une vision du développement humain qui ne se limite pas aux indicateurs monétaires traditionnels de type Produit Intérieur Brut (PIB). Cet indice intègre trois dimensions : le niveau de vie (PIB/hab), le niveau d'instruction (taux d'alphabétisation des adultes et taux de scolarisation) et la santé de la population (espérance de vie à la naissance).

¹⁰⁰ <http://www.iaurif.org/fr/savoirfaire/etudesenligne/indices-PNUD-IDH-IPH-IPF/index.htm>

Tableau 11: Extrait d'IDH mondial

Human Development Index (HDI)											HDI rank	
HDI rank	Country	Value									2012	Change
		1980	1990	2000	2005	2008	2010	2011	2012	2013	2012	2008-2013
Very high human development												
1	Norway	0,793	0,841	0,910	0,935	0,937	0,939	0,941	0,943	0,944	1	0
2	Australia	0,841	0,866	0,898	0,912	0,922	0,926	0,928	0,931	0,933	2	0
3	Switzerland	0,806	0,829	0,886	0,901	0,903	0,915	0,914	0,916	0,917	3	1
4	Netherlands	0,783	0,826	0,874	0,888	0,901	0,904	0,914	0,915	0,915	4	3
5	United States	0,825	0,858	0,883	0,897	0,905	0,908	0,911	0,912	0,914	5	-2
6	Germany	0,739	0,782	0,854	0,887	0,902	0,904	0,908	0,911	0,911	6	-1
High human development												
71	Mexico	0,595	0,647	0,699	0,724	0,739	0,748	0,752	0,755	0,756	70	2
71	Seychelles	0,7425	0,75712	0,7657	0,76291	0,74899	0,75459	0,75644	70	-12
73	Saint Kitts and Nevis	0,74658	0,74465	0,74883	0,74973	73	..
73	Sri Lanka	0,569	0,620	0,679	0,710	0,725	0,736	0,740	0,745	0,750	75	5
Medium human development												
138	Ghana	0,423	0,502	0,487	0,511	0,544	0,556	0,566	0,571	0,573	138	1
139	Lao P.D.R.	0,340	0,395	0,473	0,511	0,533	0,549	0,560	0,565	0,569	139	3
140	Congo	0,542	0,553	0,501	0,525	0,548	0,565	0,549	0,561	0,564	140	-2
141	Zambia	0,422	0,407	0,423	0,471	0,505	0,530	0,543	0,554	0,561	143	7
142	Bangladesh	0,336	0,382	0,453	0,494	0,515	0,539	0,549	0,554	0,558	143	2
Low human development												
150	Myanmar	0,328	0,347	0,421	0,472	0,500	0,514	0,517	0,520	0,524	150	0
151	Rwanda	0,291	0,238	0,329	0,391	0,432	0,453	0,463	0,502	0,506	151	17
152	Cameroon	0,391	0,440	0,433	0,457	0,477	0,493	0,498	0,501	0,504	152	2
152	Nigeria	0,46552	0,483	0,49197	0,49622	0,5002	0,50364	153	1
154	Yemen	..	0,39039	0,42704	0,46221	0,47083	0,48415	0,49658	0,49853	0,49987	154	2
155	Madagascar	0,45305	0,47001	0,48691	0,49395	0,49492	0,49633	0,49788	155	-3
156	Zimbabwe	0,437	0,488	0,428	0,412	0,422	0,459	0,473	0,484	0,492	160	16
TOTAL	187 CONTRUIES											

Main data
sources :

Columns 1-9: HDRO calculations based on data from UNDESA (2013a), Barro and Lee (2013), UNESCO Institute for Statistics (2013), UN Statistics Division(2014), World Bank (2014) and IMF (2014).

CHAPITRE II : ANALYSES ET SUGGESTIONS

Dans ce chapitre, des analyses relationnelles sur les agrégats économiques et fiscaux seront discutées. Le travail sera clôturé par des suggestions visant à motiver et à redynamiser les contribuables et l'administration portant sur ces responsabilités pour le développement de Madagascar.

2.1. Analyse relationnelle

C'est la partie d'étude thématique sur le sujet. En effet, l'étude se procédera par une approche mathématique pour déterminer le niveau de relation entre deux variables considérées. Les facteurs considérés sont l'impôt, le produit intérieur brut, la croissance économique et le taux de pression fiscale.

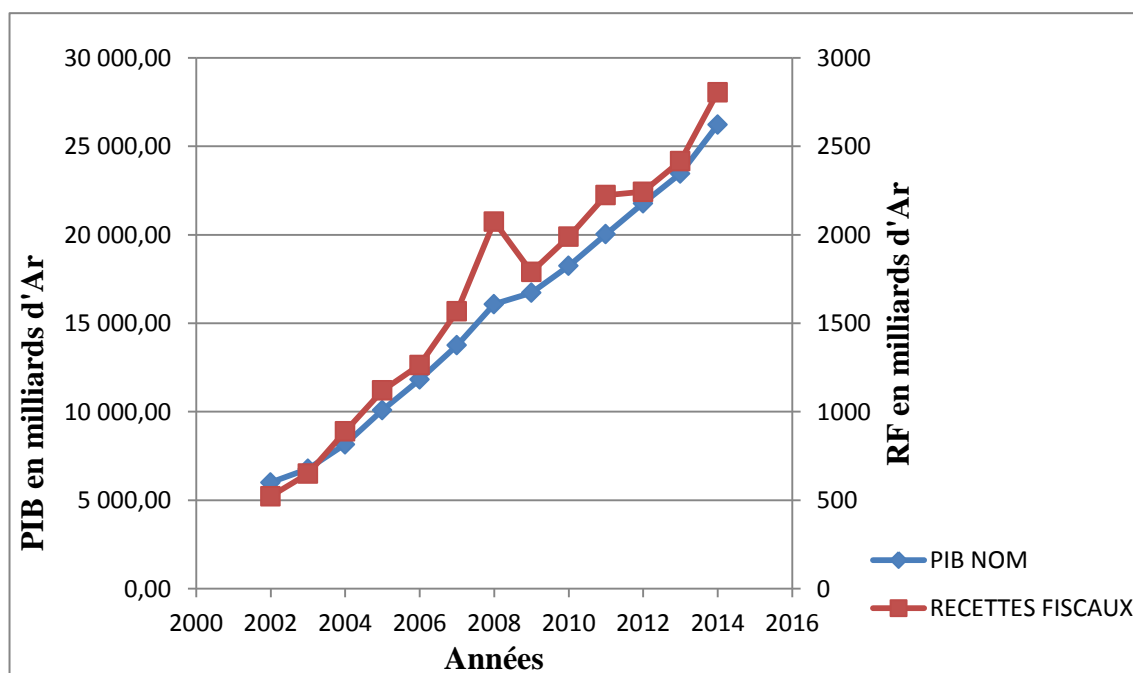
2.1.1. Interdépendance entre la recette fiscale et le PIB

La recherche de corrélation entre la recette fiscale et le produit intérieur brut passera en deux étapes : l'analyse descriptive et économétrique.

2.1.1.1. L'analyse descriptive RF et PIB

Selon le tableau N° 07 de la recette fiscale et le tableau N° 08 du PIB, on peut tracer un graphe de courbe montrant la tendance des deux variables.

Figure 4 : La représentation du PIB avec la RF



Source : Recherche personnelle, aout 2015.

D'après ce graphique, à partir de 2002 à 2014, chacune des variables tendent vers la hausse. La pente de ces droites de tendances est plutôt due au fait que la politique fiscale en matière de recette a un effet multiplicateur.

On peut observer que lorsque les recettes fiscales augmentent, le PIB connaît une évolution plus importante. Et lorsqu'elles diminuent, la production connaît aussi une chute plus importante. Sauf, entre les années 2008 et 2009 (période de crise), la hausse du PIB nominal est accompagnée par la baisse des recettes fiscales.

Ainsi, nous pouvons conclure qu'il existe une certaine liaison entre le PIB et les recettes fiscales à Madagascar à partir de l'année 2002 à l'année 2014.

2.2.1.2. L'analyse corrélacionnelle de la recette fiscale et du produit intérieur brut

2.2.1.2.1. Présentation du modèle

Suivant le modèle de la régression simple les variables sur le premier modèle d'analyse¹⁰¹.

Tableau 12 : Tableau des données pour le modèle (PIB ; RF)

Années	PIB	RF	PIB ²	RF ²	PIB*RF
2002	6 008,40	522,73	36 100 870,56	273 247,49	3 140 775,74
2003	6 778,60	650,75	45 949 417,96	423 469,84	4 411 144,12
2004	8 156,90	889,10	66 535 017,61	790 502,54	7 252 316,92
2005	10 093,80	1 120,41	101 884 798,44	1 255 322,60	11 309 212,63
2006	11 816,70	1 264,39	139 634 398,89	1 598 674,23	14 940 880,68
2007	13 759,70	1 568,61	189 329 344,09	2 460 524,16	21 583 545,23
2008	16 080,90	2074,4361	258 595 344,81	4 303 285,13	33 358 799,48
2009	16 726,30	1789,7141	279 769 111,69	3 203 076,56	29 935 294,95
2010	18 245,10	1988,7159	332 883 674,01	3 954 990,93	36 284 320,47
2011	20 033,90	2223,7629	401 357 149,21	4 945 121,44	44 550 643,56
2012	21 773,60	2242,6808	474 089 656,96	5 029 617,17	48 831 234,67
2013	23460	2416,38	550 371 600,00	5 838 892,30	56 688 274,80
2014	26222	2805,754	687 593 284,00	7 872 255,51	73 572 481,39
total	199 155,90	21 557,43	3 564 093 668,23	41 948 979,90	385 858 924,63

Source : Recherche personnelle, aout 2015.

Il est noté :

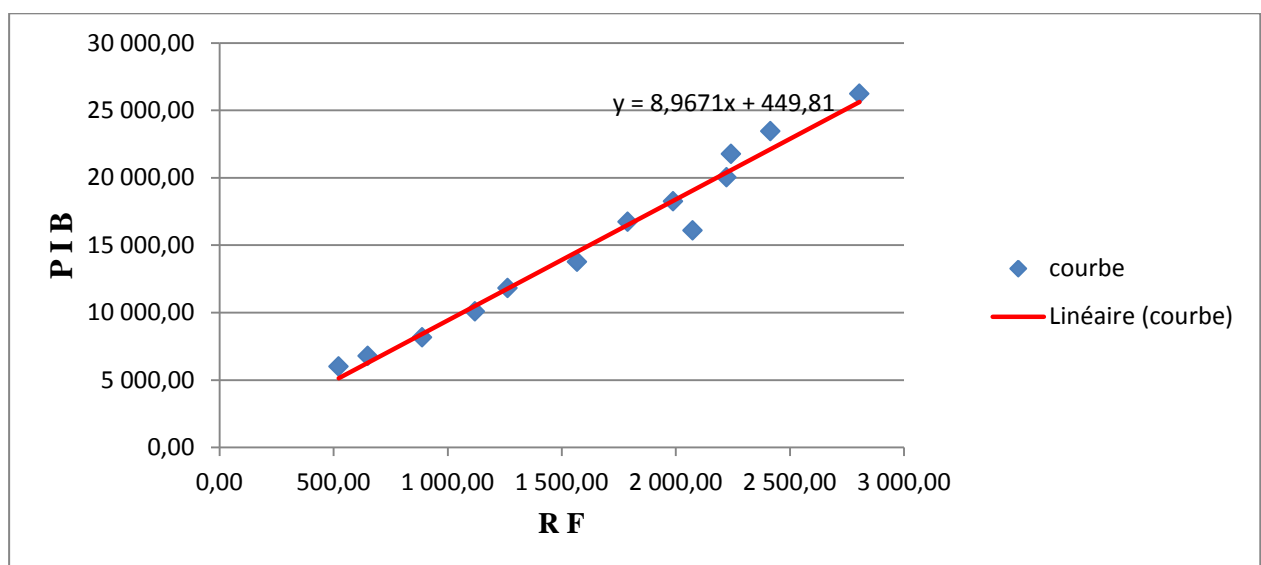
- ❖ PIB : produit intérieur brut
- ❖ RF : recette fiscale

¹⁰¹ Voir p.66

- ❖ n : le nombre d'observation ; soit 13 ans (n = 13)
- ❖ La moyenne arithmétique de PIB : $\overline{PIB} = \frac{199\,155,90}{13} = 15\,319,68$
- ❖ La moyenne arithmétique de RF : $\overline{RF} = \frac{21\,557,43}{13} = 1\,658,26$
- ❖ La variance de PIB : $Var(PIB) = \frac{356\,409\,3668,23 - \overline{PIB}^2}{13} = 394\,683\,14,69$
- ❖ La variance de RF : $Var(RF) = \frac{41\,948\,979,90 - \overline{RF}^2}{13} = 477\,006,4408$

La covariance de PIB et RF : $Cov(PIB, RF) = \frac{385\,858\,924,63 - \overline{PIB} * \overline{RF}}{13} = 427\,7380,38$

Figure 5 : La représentation de nuage des points du PIB avec la RF



Source : Recherche personnelle, aout 2015.

Après l'étude de nuage des points, on peut en déduire que PIB et RF ont une tendance linéaire ($PIB = aRF + b + erreur$).

À l'aide de la méthode de moindre carrée :

$$a = \frac{cov(PIB; RF)}{var(RF)} = \frac{4277380,38}{477006,4408} = 8,967133384$$

$$b = \overline{PIB} - a\overline{RF} = 449,8137276$$

D'où la droite de régression linéaire : $PIB = 8,967133384 RF + 449,8137276 + \varepsilon$

2.2.1.2.2. Le coefficient de corrélation linéaire

D'après la formule du statisticien Bravais PEARSON, le coefficient de corrélation linéaire ou coefficient de Bravais Pearson, a pour rôle de fournir une certaine mesure du degré de dissymétrie d'une distribution. En effet, il mesure le degré de relation entre deux variables étudiés¹⁰².

Avec les formules où r : le coefficient de corrélation ; x : PIB ; y : RF

On a :

$$r = \frac{Cov(xy)}{\sigma_x \cdot \sigma_y}$$

$Cov(xy) = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^k x_i y_i - \bar{x} \bar{y} = \text{convariance}$ <p>n nombre totale d'observation</p> $\sigma(X) = \sqrt{var(X)} : \text{Ecart - type}$	$\bar{x} = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^k x_i : \text{la moyenne arithmétique}$ $var(X) = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^k x_i^2 - \bar{x}^2 : \text{Variance}$
---	---

Interpretation du résultat:

Si $r = 0$: indépendance totale de x et y

Si $|r| = 1$: liaison fonctionnelle ou dépendance

Le signe indique le sens de la relation, elle est croissante ou directe si $r > 0$, décroissante ou inverse si $r < 0$

Les résultats des calculs :

$$\overline{PIB} = 15\,319,68$$

$$\overline{RF} = 1\,658,26$$

$$var(PIB) = 39\,468\,314,69$$

$$var(RF) = 477\,006,44$$

$$cov(PIB; RF) = 4277380,38 \Rightarrow r = \frac{Cov(PIB RF)}{\sigma_{PIB} \cdot \sigma_{RF}} = 0,98580601$$

2.2.1.2.3. La signification de la corrélation linéaire « r »

La signification du coefficient de corrélation est testée par la table de Bravais Pearson qui va nous permettre de dire si la valeur obtenue exprime bien la présence d'une relation entre PIB et RF ou elle est due totalement au hasard et n'a aucun sens.

¹⁰² J. Paul Tsasa Vangu, ÉCONOMÉTRIE MODULE 1, UNIVERSITÉ PROTESTANTE AU CONGO Centre Congolais-Allemand de Microfinance. P.09.

Cette table donne les valeurs théoriques à atteindre ou à dépasser en fonction du nombre d'observations (n) ou du degré de liberté (v) avec risque d'erreur α .

Le degré de liberté (v) est le nombre de fois qu'on peut choisir un élément dans un système donné. Très souvent, le dernier élément dans un système ne peut pas être choisi, le nombre de **degré de libertés** $v = n - p - 1$ où n : le nombre d'observations p : le nombre de variables explicatives.

Dans le cas de corrélation simple (variables PIB, RF) on a $p = 1$ ainsi $v = n - 1 - 1 = n - 2 = 13 - 2 = 11$.

Le risque d'erreur α est la probabilité de se tromper en tirant une certaine conclusion. La probabilité correspondante de tirer une conclusion correcte est de $(1 - \alpha)$, soit 95%.

Le coefficient calculé (r_{calc}) est significatif si $r_{calc} \geq r_{théo}(= r_{\alpha,v})$

$$r_{calc} = r = 0,98580601$$

Tableau 13 : Table de la corrélation linéaire de Bravais Pearson (Indique $r_{théo}$)¹⁰³

$\alpha \rightarrow$	0,10	0,05	0,02	$\alpha \rightarrow$	0,10	0,05	0,02
$v \downarrow$				$v \downarrow$			
1	0,987 7	0,996 9	0,999 5	16	0,400 0	0,468 3	0,542 5
2	0,900 0	0,950 0	0,980 0	17	0,388 7	0,455 5	0,528 5
3	0,805 4	0,878 3	0,934 3	18	0,378 3	0,443 8	0,515 5
4	0,729 3	0,811 4	0,882 2	19	0,368 7	0,432 9	0,503 4
5	0,669 4	0,754 5	0,832 9	20	0,359 8	0,422 7	0,492 1
6	0,621 5	0,706 7	0,788 7	25	0,323 3	0,380 9	0,445 1
7	0,582 2	0,666 4	0,749 8	30	0,296 0	0,349 4	0,409 3
8	0,549 4	0,631 9	0,715 5	35	0,274 6	0,324 6	0,381 0
9	0,521 4	0,602 1	0,685 1	40	0,257 3	0,304 4	0,357 8
10	0,497 3	0,576 0	0,658 1	45	0,242 8	0,287 5	0,338 4
11	0,476 2	0,552 9	0,633 9	50	0,230 6	0,273 2	0,321 8

Source : extrait de table statistique

➤ **Résultat :**

$r_{0,02; 11} = 0,6339 < 0,9858 = r$, donc r est significative au risque de 2% c'est-à-dire le PIB et la RF sont en relation à 98%

$$TPF(\%) = \frac{RF}{PIB} \cdot 100$$

¹⁰³ J. Paul Tsasa Vangu, ÉCONOMÉTRIE MODULE 1, UNIVERSITÉ PROTESTANTE AU CONGO Centre Congolais-Allemand de Microfinance. P.36.

Conclusion : le PIB et la RF sont en relation donc le taux de pression fiscale est en relation avec la PIB. De plus, le coefficient de variation en pourcentage vérifie bien ici la tendance.

➤ **Le coefficient de variation en pourcentage:**

$$C.V = \frac{\sigma(X)}{\bar{x}} \cdot 100$$

$$C.V_{PIB} = \frac{\sigma(PIB)}{PIB} \cdot 100 = 41,008555 \%$$

$$C.V_{RF} = \frac{\sigma(RF)}{RF} \cdot 100 = 41,6493812 \%$$

On observe que ces taux de variations sont presque semblables.

$r = 0,98580601$ est proche de 1 alors le PIB et la recette fiscale sont en relation directe (Plus le PIB augment, les Recettes fiscaux augment et vice versa).

Les deux courbes ont la même allure, ce qui signifie qu'il y a une forte relation entre la recette fiscale et le PIB. Par conséquent pour améliorer la situation économique de Madagascar, il convient de renforcer les recouvrements des impôts, car ces conséquences sont bien déterminantes.

2.1.2. Étude du rapport entre le taux de pression fiscale et le taux de croissance économique

L'étude des variables sur leurs connexités s'effectueront tout d'abord par l'analyse descriptive puis celle de la régression mathématique.

2.1.2.1. L'analyse descriptive du TPF et le TCE

Selon le tableau N° 06 du Taux de pression fiscale et du tableau N° 10 du Taux de croissance économique, on peut tracer des courbes montrant l'allure des deux Taux.

Figure 6: Courbes superposées du TPF et TCE



Source : Recherche personnelle, juillet 2015

Les courbes indiquent une tendance et des fluctuations identiques des deux variables par rapport au temps. Mais l'incidence n'est pas égale : il y a plus d'impact sur les valeurs de TCE. En 2009, la valeur du TCE était négative mais celle du TPF était en baisse. Donc, il y a un certain degré de corrélation entre les variables, qui a été énoncé dans l'hypothèse, c'est-à-dire, des facteurs interactifs entre l'impôt et la croissance économique. Reste à savoir, son ampleur ce qui a conduit à l'étude de la régression

2.1.2.2. L'analyse de la régression du taux de croissance économique et le taux pression fiscal

2.1.2.2.1. Présentation du modèle économétrique

La notion de régression consiste à expliquer l'interdépendance entre le taux de pression fiscale (TPF) et le taux de croissance économique (TCE). Il s'agit alors de mettre en œuvre un modèle économétrique à régression simple, permettant d'expliquer la variabilité du taux de croissance économique par rapport au taux de pression fiscale.

Ce modèle est de la forme :

$$TC_t = a + bTPF_t + \varepsilon_t$$

Où $\begin{cases} a, b: \text{paramètres du modèle} \\ \varepsilon_t: \text{erreur de spécification à l'instant } t \end{cases}$

$\begin{cases} TPF_t: \text{taux de pression fiscale à la date } t \\ TC_t: \text{taux de croissance économique à la date } t \end{cases}$

❖ **Écriture matricielle de ce modèle**

$$\left. \begin{array}{l}
 \text{à } t=1 \Rightarrow TC_1 = a + bTPF_1 + \varepsilon_1 \\
 \text{à } t=2 \Rightarrow TC_2 = a + bTPF_2 + \varepsilon_2 \\
 \cdot \\
 \cdot \\
 \cdot \\
 \text{à } t=n \Rightarrow TC_n = a + bTPF_n + \varepsilon_n
 \end{array} \right\}$$

$$\underbrace{\begin{pmatrix} TC_1 \\ TC_2 \\ \cdot \\ \cdot \\ TC_n \end{pmatrix}}_{TC} = \underbrace{\begin{pmatrix} 1 & TPF_1 \\ 1 & TPF_2 \\ \cdot & \cdot \\ \cdot & \cdot \\ 1 & TPF_n \end{pmatrix}}_X \underbrace{\begin{pmatrix} a \\ b \end{pmatrix}}_A + \underbrace{\begin{pmatrix} \varepsilon_1 \\ \varepsilon_2 \\ \cdot \\ \cdot \\ \varepsilon_n \end{pmatrix}}_{\varepsilon}$$

Donc, ce modèle est de la forme: $TC = XA + \varepsilon$

La matrice $TC = \begin{pmatrix} TC_1 \\ TC_2 \\ \cdot \\ \cdot \\ TC_n \end{pmatrix}$ formée par les éléments du TCE, de type (n x 1)

La matrice $A = \begin{pmatrix} a \\ b \end{pmatrix}$, formée par les paramètres du modèle, de type (2 x 1)

La matrice $X = \begin{pmatrix} 1 & TPF_1 \\ 1 & TPF_2 \\ \cdot & \cdot \\ \cdot & \cdot \\ 1 & TPF_n \end{pmatrix}$, formée par les éléments du TPF, de type (n x 2)

La matrice $\varepsilon = \begin{pmatrix} \varepsilon_1 \\ \varepsilon_2 \\ \cdot \\ \cdot \\ \varepsilon_n \end{pmatrix}$, formée par les éléments de la variable d'erreur, de type (n x 1)

On note : $TC = XA + \varepsilon$ désigne la vraie valeur du taux de la croissance économique et

$\widehat{TC} = \widehat{XA}$, celle de la valeur estimée.

Alors, on peut écrire que : $\widehat{TC}_t = \hat{a} + \hat{b}TPF_t$ la valeur estimée de $TC_t = a + bTPF_t + \varepsilon_t$

Puis, on estime les paramètres a et b par l'équation normale : $t_{XX\hat{A}} = t_{X(TC)}$ (transposés de x)

$$\text{Avec } \hat{A} = \begin{pmatrix} \hat{a} \\ \hat{b} \end{pmatrix} \text{ la valeur estimée de } A = \begin{pmatrix} a \\ b \end{pmatrix}.$$

$$t_{XX} = \begin{pmatrix} n & \sum TPF \\ \sum TPF & \sum TPF^2 \end{pmatrix} \quad t_{XTC} = \begin{pmatrix} \sum TC \\ \sum (TPF)(TC) \end{pmatrix}$$

En utilisant les variables centrées autour de leur moyenne, on a :

$$t_{x_c x_c} = \sum tpf^2 \quad \left. \begin{array}{l} \text{où } tpf = TPF - \overline{TPF} \text{ avec } \overline{TPF} = \frac{\sum TPF_t}{n} \text{ la moyenne arithmétique de TPF} \\ \text{et } t_c = TC - \overline{TC} \text{ où } \overline{TC} = \frac{\sum TC_t}{n} \text{ la moyenne arithmétique de TPF} \end{array} \right\}$$

$$\hat{A}_{(0)} = \hat{b} (\hat{A}_{(0)}) : \text{privé de } a$$

2.1.2.2.2. Calcul et résultat

Avec n le nombre d'observation ; soit 11 ans

En utilisant les variables centrées, l'équation normale s'écrit : $t_{x_c x_c} \hat{A} = t_{x_c} t_c$

$$\sum tpf^2 \hat{b} = \sum (tpf)(t_c) \Rightarrow \hat{b} = \frac{\sum (tpf)(t_c)}{tpf^2} \quad \text{et} \quad \hat{a} = \overline{TC} - \hat{b} \overline{TPF}$$

Tableau 14 : Tableau des données pour le modèle (TC ; TPF)

Année	Taux de croissance	Taux de pression fiscale	tpf	Tc	tpfxTc	tpf au caré	Tc au carré
2004	5,3	10,9	-0,1	2,17	-0,217	0,01	4,7089
2005	4,6	11,1	0,1	1,47	0,147	0,01	2,1609
2006	5	10,7	-0,3	1,87	-0,561	0,09	3,4969
2007	6,2	11,4	0,4	3,07	1,228	0,16	9,4249
2008	7,1	12,9	1,9	3,97	7,543	3,61	15,7609
2009	-4	10,7	-0,3	-7,13	2,139	0,09	50,8369
2010	0,3	10,9	-0,1	-2,83	0,283	0,01	8,0089
2011	1,5	11,1	0,1	-1,63	-0,163	0,01	2,6569
2012	3	10,3	-0,7	-0,13	0,091	0,49	0,0169
2013	2,4	10,3	-0,7	-0,73	0,511	0,49	0,5329
2014	3	10,7	-0,3	-0,13	0,039	0,09	0,0169
Total	34,4	121	0	0	11,04	5,06	97,6219

Source : Recherche personnelle, aout 2015.

Variable centrée = variable d'origine – la moyenne d'origine

Exemple pour l'année 2007 on a les variables centrées suivantes :

$$tpf = 11,4 - \frac{121}{11} = 0,4 ; Tc = 6,2 - \frac{34,4}{11} = 3,07$$

Calcul :

D'après ce tableau : $\hat{b} = \frac{11,04}{5,06} = 2,1818$ et $\hat{a} = 3,13 - 2,1818 * 11 = -20,8698$

Donc $\widehat{TC}_t = -20,8698 + 2,1818 TPF_t$

Avec la valeur de « a » qui égale à -20,8698 et de « b » égale à 2,1818, la fonction du modèle traduit les valeurs du taux de croissance économique en fonction du taux de pression fiscale.

L'analyse est plus tangible si on change la valeur du TPF de cette fonction et ainsi percevoir son impact sur le taux de croissance économique.

Tableau 15 : Les valeurs du TCE en fonction du TPF

La fonction: $\widehat{TC}_t = -20,8698 + 2,1818 TPF_t$

Les valeurs du TPF	2,1818 × Les valeurs du TPF	les valeurs du TCE
-2	-4,3636	-25,2334
-1	-2,1818	-23,052
0	0	-20,8698
1	2,1818	-18,688
9	19,6362	-1,2336
9,5671	20,8735	0,0037
10	21,818	0,9482
11	23,9998	3,1300
12	26,1816	5,3118

Source : Recherche personnelle, aout 2015.

De ce tableau, on voit bien que le taux de croissance économique augmente en fonction de la valeur du taux de pression fiscale. Avec des TPF inférieurs à 9,56, le TCE est négatif, de plus il est positif à partir du TPF égale à 9,5671 et s'accroît de plus en plus.

Ce qui traduit que la croissance économique dépend aussi de la pression fiscale cela confirme notre hypothèse. Autrement dit, le développement de Madagascar dépend du taux de pression fiscale. Donc, l'un des facteurs provoquant la situation de sous-développement de Madagascar est ce faible taux de pression fiscale. C'est-à-dire, l'amélioration de la recette fiscale est le garant du développement économique de Madagascar.

L'incitation des contribuables et la redynamisation de l'administration serait un des solutions envisageable afin de promouvoir la filière impôt.

2.1.2.2.3. Le coefficient de détermination multiple R^2 :

Il détermine l'interdépendance entre la variable endogène (TCE) et celle de la variable exogène (TPF) en pourcentage. Plus cette valeur est proche de 100, plus l'interdépendance des deux variables est forte.

$$R^2 = \frac{\hat{b} \sum(\text{tpf})(T_C)}{\sum T_C^2}$$

$$R^2 = \frac{2,1818 \times 11,04}{97,6219} = 0,2467$$

Dans le cadre de notre étude, le coefficient $R^2 = 24,67 \%$, qui signifie que 26,67% de la croissance économique provient de la variabilité du taux de pression fiscale.

Même si cette valeur est faible, cela n'indique pas que les deux variables sont faiblement dépendantes. Au contraire, cela explique qu'il existe d'autres paramètres expliquant la variabilité du taux de croissance économique et qui ne font pas parties des variables explicatives utilisée dans cette régression.

Il y a une forte corrélation entre TPF et TCE puisque 24,67% de la variabilité de la croissance économique, est seulement influencé par la pression fiscale. Ce qui valide l'hypothèse que la situation critique de Madagascar est causé en partie par le faible taux de pression fiscale. Tous reviennent à cadrer l'effort politique de l'État sur l'accroissement des entrées de fonds publics par l'incitation fiscale.

2.2. Les suggestions d'incitation

L'objectif fondamental de la taxation est de générer des recettes nécessaires au gouvernement pour faire face aux dépenses publiques. Cependant, au-delà de ce rôle générateur de recettes, la taxation est un instrument des plus importants en matière de politique économique et sociale. En effet, le niveau et la structure de la taxation sont des facteurs qui peuvent affecter le comportement et les décisions des agents économiques¹⁰⁴.

En tout cas, Madagascar a fait des ajustements ou des réformes fiscales, mais les résultats ont été peu prometteurs. Au contraire, le niveau de l'imposition restait en état dérisoire, et pourquoi ?

Sans doute, l'une des réponses est la défaillance de l'administration concernée, néanmoins, l'inconscience des contribuables face à ses obligations reste typique de la population active. En effet, l'une des solutions efficace pour résoudre ce problème est l'instauration de la fameuse **conscience fiscale**. Mais comment faire ?

Le but de ce recherche et de montrer que la résolution est de bien connaitre et faire connaitre que tous dépendent de la volonté politique en soi-même. De plus, il y a de différence entre l'incitation fiscale à l'investissement et l'incitation fiscale. On attend par incitation fiscale à l'investissement, toute démarche et réforme du régime d'imposition en vue de favoriser l'entrée des investisseurs. Dans ce procédé, on affaiblie les bases d'imposition qui est une chose très désavantageuse pour l'économie car cela engendre une nette diminution de la recette nationale. Ces incitations se classaient onzième sur les douze facteurs motivant le choix d'un lieu d'investissement d'après une enquête auprès de 7000 entreprises de 19 pays africains¹⁰⁵.

En outre, l'incitation fiscale ou la fiscalité incitative est l'ensemble des manœuvres et approches pour établir la confiance mutuelle entre les assujettis et l'administration fiscale. De ce fait, avec les mêmes assiettes, il est possible de faire augmenter les recettes publiques de façons consensuelle et harmonieuse. D'où le déploiement de l'administration tutelle et la motivation des contribuables.

¹⁰⁴ Mohamed TAAMOUTI, professeur à l'INSEA, p.01.

¹⁰⁵ FISCALITÉ ET DÉVELOPPEMENT, OCDE, projet de principes pour améliorer la transparence et la gouvernance des incitations fiscales à l'investissement dans les pays en développement, P.01.

2.2.1. L'incitation des contribuables

Pour motiver les contribuables, le propos lancera des recommandations sur l'éducation fiscale et la décentralisation fiscale.

2.2.1.1. L'éducation fiscale

2.2.1.1.1. L'éducation de citoyenneté

Pour inciter les contribuables, il faut commencer par « l'éducation ». L'objectif est d'instaurer d'une façon permanente une culture fiscale. L'intention ici est de faire comprendre aux citoyens ce qu'on entend par impôt (rôle, finalité, les procédures ainsi son acheminement).

Plusieurs niveaux et domaines devront être éduqués par des colloques, des formations, des cours et ateliers. Quelques secteurs prioritaires suscitent le début du mouvement : non seulement les écoles, les lycées et l'université, mais aussi, les agents de presse et de la masse média; sans oublier les secteurs d'activité le plus informel typique de Madagascar (l'agricole et le commerce).

❖ Pour l'enseignement : le civisme fiscale, matière fiscale, devraient être introduit au programme pédagogique. Les unités d'enseignement qui sont les encadreurs des adultes et des cadres de demains, devront les cultiver, dès son jeune âge et dans ses parcours, face à ces obligations et devoir en vers son Pays.

❖ Pour la communication de masse : comme les canaux de diffusion (radio, télévisions, internet,...) sont des moyens efficace à l'éducation citoyenne, on devrait les utiliser d'une façon pérenne à former la population dans le domaine de la fiscalité.

❖ Une descente par les agents communautaires s'avère nécessaire pour éveiller et redynamiser l'intégration et réintégration des acteurs économiques informelles dans la légalité à l'aide d'une orientation, sensibilisation ou bien des ateliers périodique.

2.2.1.1.2. L'instauration de la conscience fiscale

C'est l'étape ultime de l'éducation fiscale. En effet, l'éducation fiscale génère une motivation des contribuables en matière d'impôt. Sur ce, la population qui est devenue consciente, paie l'impôt d'une manière logique, normale, au temps voulu et obligatoire. On dit qu'il y a conscience fiscale, s'il n'y a pas des retards sur le paiement, des fraudes sur la déclaration et le mode de calcul (juste), et de l'évasion fiscale. D'une autre manière, la conscience fiscale dépend de la confiance de la population envers l'administration fiscale.

2.2.1.1.3. La Facilitation d'approche publique

La facilitation d'approche intrigue à voir deux visions distinctes et complémentaires : la simplification administrative et la facilitation des démarches publiques, en vue de satisfaire l'efficacité des services rendus aux usagers.

❖ **La simplification administrative** : c'est la réalisation des buts politiques et stratégiques tout en limitant les charges administratives pour les citoyens et les entreprises. Par contre, au sens strict, c'est la préservation de la réglementation tout en améliorant son efficacité, sa lisibilité, sa compréhension et son intelligibilité.

La finalité de la procédure est d'assurer la confiance mutuelle et le dynamisme, entre la puissance publique et les administrés (les usagers, les entreprises et surtout les contribuables). Son application est de :

- Simplifier les formalités d'obtention des informations (paperasse, dossiers, etc.)
- Rafraîchir les relations des agents d'État avec les gouvernés.
- Faciliter les transmissions des informations requises (par internet, ...)
- Adopter des ambiances consensuelles afin d'asseoir l'attention de collaboration avec ces utilisateurs.
- Une réglementation intelligente pour une sécurité juridique de haute qualité des décisions politiques tout en veillant à une lisibilité et compréhensibilité transparente des textes légaux pour les usagers¹⁰⁶.

Face à la réalité complexe présente à Madagascar, le challenge est de mettre des moyens de diffusions des informations avec la technologie adéquate face aux besoins des demandeurs de service. Notamment, par des affiches, tableaux, indications, notes, avis, signalisations, et des orientations explicites faciles à discerner.

❖ **Faciliter les démarches publiques** : facilite les démarches publiques, revient à assouplir de la manière de procéder et d'agir dans l'accomplissement des services publics. Dans ce cas, l'œuvre se focalise dans des éléments plutôt matériel comme le temps d'action, les nombres des dossiers, les qualités des supports, le délai d'application et etc.

La facilitation des démarches, repose donc sur la rapidité des parcours, de traitements des services rendus. Pour favoriser l'administration fiscale, il convient en générale de :

- Instaurer des guichets uniques en matière fiscale pour chaque centre fiscal.

¹⁰⁶TRANSPARENCE ET SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, des procédures et formalités de l'État, département de simplification administrative, septembre 2013, p.17.

- Lancer des formulaires complets et calquer en dossier pour éviter à des va et vient des usagers.
- Informatiser les traitements de données.
- Mettre à disposition des informations adaptées à la procédure (par exemple : guides pratiques).
- Réduire le nombre d'interlocuteurs de l'administration.
- Simplifier les supports de communication.

En effet, une confiance mutuelle entre les deux parties prenantes doit aboutir à l'efficacité du système fiscal. L'application des telles dispositions favoriserait l'explosion de la recette fiscale. Par conséquent, une porte s'ouvrira au développement de la grande île.

2.2.1.2. La décentralisation fiscale

2.2.1.2.1. La fiscalité participative

La fiscalité participative dépend essentiellement de la démocratie participative. On ne peut pas avoir de participation sans la démocratie. Elle est fondée sur le renforcement de la participation des contribuables dans les décisions de politique fiscale. D'après Abraham Lincoln président Américain, la démocratie, c'est « le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple »¹⁰⁷.

L'objectif dans la fiscalité participative fait référence également à la notion d'appartenance et de citoyenneté. L'appartenance justifie la citoyenneté, qui permet la participation. Il est important de favoriser la contribution entre les assujettis et le pouvoir fiscal par des moyens de mis en œuvres :

- ❖ La création d'un cadre de concertation et de collaboration entre les communautés rurales et les collectivités décentralisées pour les faire mieux participer aux prises de décisions, en vue de rétablir une véritable gouvernance locale.
- ❖ L'adoption d'un centre d'écoute et d'accueil régional, où tous les contribuables sont reçus et écoutés pour faire passer ces suggestions et recommandations : c'est la consultation.
- ❖ L'adhésion des administrés dans le processus de concertation assure leurs soumissions dans cette démarche d'intégration fiscale.
- ❖ La participation serait un dispositif de socialisation et un grand moyen d'information.

¹⁰⁷ Abraham Lincoln (16^e président des États-Unis de 1860 à 1865) prononcée lors du discours de Gettysburg.

2.2.1.2.2. La décentralisation fiscale proprement dite

La décentralisation fiscale se base sur le principe de subsidiarité fiscale. En effet, l'idée est de déléguer le plus possible le pouvoir de décisions aux échelons inférieurs de la structure de l'État. Le procédé s'oppose au centrisme dans la gestion étatique.

Par rapport à la déconcentration, la décentralisation fiscale n'est pas un mécanisme de représentation d'État à la périphérie (nomination), mais un processus de représentation des agents et des structures de l'État dans la localité par le peuple et pour le peuple (élection).

L'objectif est de responsabiliser la structure locale par le transfert de compétence et par la participation des citoyens locaux pour la promotion de la filière impôt à Madagascar. Le propos est de mettre en œuvre :

- ❖ L'autonomie décisionnelle des centres de perception d'impôt en faveur des collectivités territoriales décentralisées et ces habitants.
- ❖ La proposition doit être accompagnée par des textes et des lois pour la décentralisation effective, pour la réglementation.
- ❖ La répartition équitable régionale en matière d'impôt.
- ❖ La redevabilité : faire valoir aux contribuables les services rendus équivalents à ses contributions.

La décentralisation financière qui est une suite logique à la fiscalité participative et à la décentralisation fiscale.

2.2.2. L'intégration et la redynamisation de l'administration fiscale

La confiance envers l'administration fiscale résultera de sa capacité à bien pratiquer la bonne gouvernance, la transparence administrative et la culture du résultat.

2.2.2.1. La bonne gouvernance

2.2.2.1.1. Définition

La bonne gouvernance est un thème d'actualité dans le domaine du développement. L'interaction est de plus en plus forte à travers la qualité des services rendus par les institutions.

➤ Selon la Banque Mondiale¹⁰⁸ : «La bonne gouvernance est la manière avec laquelle le pouvoir est exercé dans la gestion publique des ressources économiques et sociales en vue du

¹⁰⁸ Augustin Loada, L'Afrique politique 2011 : Reformes des états africains, Edition KARTHALA 22-24, p.42.

développement.’’ (World Bank, Managing Development the governance Dimension, Washington, 1996).

➤ Pour la Coopération pour l’Aide au Développement (CAD) et l’Organisation de Coopération pour le Développement Économique (OCDE): “ la bonne gouvernance est l’exercice du pouvoir politique ainsi que d’un contrôle dans le cadre de l’administration des ressources de la société aux fins de développement économique et social’’. (DAC-OECD, Orientations du CAD sur le développement participatif et la bonne gestion des affaires publiques, paris 1993).

2.2.2.1.2. Objectif de la bonne gouvernance

Les deux définitions insistent que l’objectif principale de la bonne gouvernance est le développement durable puisqu’il s’agit d’une gestion économique et sociale publique.

Instaurer la bonne gouvernance dans l’administration nécessite la mise en place des techniques d’administration avec des qualités de fiabilité de service comme : la participation, la liberté d’information, l’égalité, la légalité etc ... Mais en matière d’impôt, il est indispensable d’entamer par la liberté et l’égalité d’information et de communication.

2.2.2.2. La transparence administrative

« Toute personne a droit à l’information » préconisait l’Article 9 de la charte africaine des droits de l’homme et des peuples¹⁰⁹, renforcé par la constitution en vigueur à Madagascar, dans l’Article 10 « les libertés d’opinion et d’expression, de communication, de presse... sont garanties à tous... »¹¹⁰. Tous ces préceptes, assurent les bases juridiques de l’application d’une transparence dans l’administration. Mais, en réalité la pratique est encore floue et qui va prendre encore beaucoup de temps pour mettre une telle révolution.

La redynamisation de l’administration dépend de cette politique de transparence. C’est pourquoi ces principes et concepts seront mis en relief. Au gros maux, gros remède, d’après le dicton.

2.2.2.2.1. Les principes de transparence

Le processus de rapprochement entre État et citoyen décline les visions de la science d’administration publique. En démocratie, la voix du peuple est la voix de Dieu, conféré à un ou des élus les administrés se délibèrent de ces pouvoirs.

¹⁰⁹ Noël Harvey RALAINARIVO and Co, Les Droits de l’Homme, édition du Centre d’Information Technique et Économique, du 09 décembre 1995, p.58.

¹¹⁰ Constitution de la Quatrième République, proclamé 11 décembre 2010, p.04.

Par contre, la bonne gouvernance attire l'attention des gouvernants à bien utiliser leurs pouvoirs sur leurs fonctions avec les principes comme : le droit, l'équité et la légalité. Ainsi, pour asseoir la transparence, quelques principes de base seront discutés.

Concernant la redynamisation de l'administration fiscale, il faut mettre en place :

➤ **Des informations passives et actives** : une information est passive dans la mesure que celle-ci est réglementée, précise, et compréhensive à ces utilisateurs. Elle est dite active, si l'information est publiée en temps réel (en action), importante et informative. La communication doit être facile avec des canaux de diffusion connus par ces récepteurs. Sont considérés comme documents importants notamment des documents particulièrement pour le grand public.

➤ **De la volonté politique** : vu le privilège de la clause exorbitante du droit commun de la puissance publique, et pour faire face à la prérogative du pouvoir unilatérale et discrétionnaire, des décisions devront être prises en faveur de cette remise en cause du droit public. Seule la volonté de l'État même pourrait avancer l'approche de cette stratégie : en commençant par sa réglementation par des sorties des lois sur l'accès à l'information, suivie d'une amélioration structurelle et technique pour les systèmes d'information par l'informatisation, les équipements adéquats pour chaque centre d'information dans toute l'île. Comme vitrine, la République et Canton de GENÈVE, avec l'adoption d'une loi sur l'information du public et l'accès aux documents (LIPAD)¹¹¹ en 2002 et qui ne cesse pas d'être discutée et évoluée.

➤ **Du secret à la transparence** : quelle que soit l'appréciation que l'on peut porter sur la portée et la valeur juridique du supposé "principe de transparence", il est clair que l'application de celui-ci trouve toujours sa limite dans le respect des secrets dont la loi organise la protection¹¹². Tous dépendent des procédures d'appui aux efforts pour aboutir à la transparence administrative. L'essor se base ainsi sur l'allègement des pratiques des services rendus aux usagers.

2.2.2.2.2. L'information

Inciter les contribuables implique de grande réforme, c'est la promotion de la transparence administrative. C'est la notion de « Dispositions relatives à la transparence administrative ». Celle-ci implique une amélioration des relations entre l'administration et les

¹¹¹Le principe de transparence dans l'administration, Évaluation des dispositions légales concernant l'accès aux documents et l'information de public (LIPAD), p.03.

¹¹²Bertrand WARUSFEL, « LES SECRETS PROTÉGÉS PAR LA LOI, LIMITES À LA TRANSPARENCE », 2003, p.01.

administrés. Ce rapprochement peut être atteint par trois démarches : l'amélioration de l'information, de la consultation et de la participation citoyenne¹¹³.

Dans le cas de Madagascar, une bonne pratique administrative nécessite d'informer, de consulter et de faire participer les administrés :

❖ L'information est définie par l'OCDE comme une relation unidirectionnelle dans laquelle l'administration produit et fournit des informations intéressantes aux administrés.



❖ La consultation est une relation bidirectionnelle dans laquelle les citoyens fournissent un retour d'informations à l'administration. Mais les citoyens doivent être préalablement informés.



❖ Enfin, la participation intègre une logique de partenariat entre l'administration et l'administré. Ce dernier est engagé dans le processus décisionnel. Il peut proposer des options et orienter le dialogue même si la responsabilité de la décision finale incombe à l'administration.



2.2.2.3. La culture du résultat

2.2.2.3.1. L'objet de l'évaluation axée sur les résultats

Le suivi et l'évaluation permet d'améliorer la performance et d'obtenir des résultats. Plus précisément, le but général du suivi et de l'évaluation est de mesurer et d'évaluer la performance afin de mieux gérer les effets et produits appelés résultats du développement. La performance se définit comme la progression vers la réalisation des résultats. Avec la priorité que le PNUD accorde actuellement aux résultats, les bureaux de pays et groupes chargés des programmes doivent répondre à de nouvelles exigences en matière de suivi et d'évaluation à cause de la nécessité de mettre les réalisations en évidence¹¹⁴.

¹¹³ Note OCDE, Impliquer les citoyens, juillet 2001.

¹¹⁴ Guide du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats, PNUD, BUREAU DE L'ÉVALUATION, p.05.

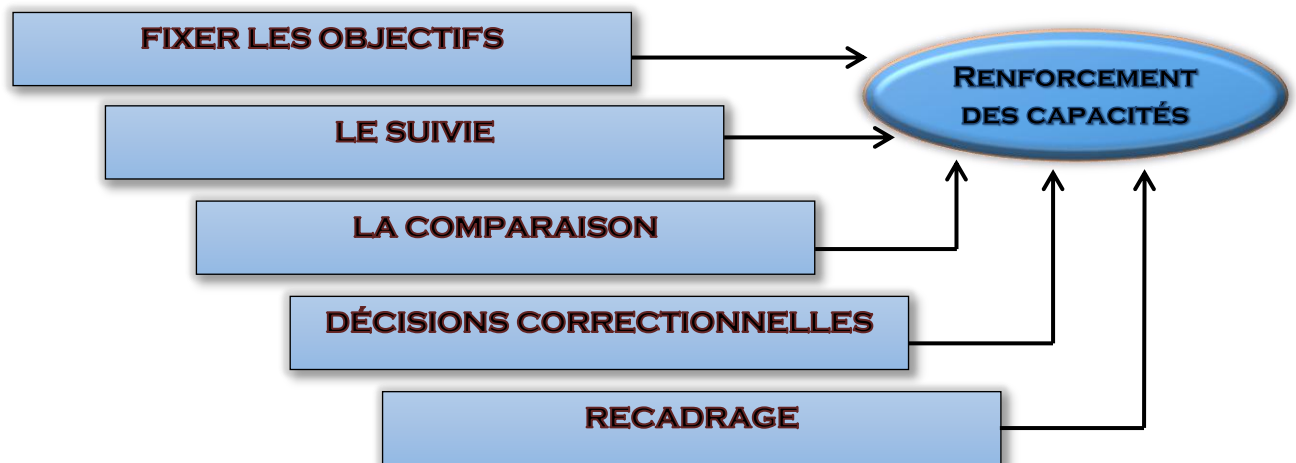
L'objectif est de redynamiser les agents d'État par le cadrage de ces comportements. Le stratégie permet d'assurer le recyclage des éléments de l'infrational par des autocorrections, auto-apprentissages, et l'autoévaluation. Par ailleurs, ces procédés nécessitent un programme et une technique bien prédéfinie sur une planification.

2.2.2.3.2. La planification du suivi et de l'évaluation

L'évaluation est une opération sélective qui vise à apprécier systématiquement et de manière objective les progrès dans la réalisation d'un effet. Il ne s'agit pas d'une activité ponctuelle, mais d'une opération qui suppose une série d'évaluations différentes quant à leur objet et le degré de détail, effectuée à plusieurs moments pour répondre à l'évolution des besoins en connaissances critiques et en apprentissage tout au long de la réalisation d'un effet¹¹⁵.

Et pourtant, la motivation est un processus complexe, et l'essence même du comportement lui donne une orientation sélective et une certaine intensité et persistance. Dans cette optique, la planification de la culture du résultat résulte de plusieurs étapes à suivre.

Figure 7: La planification de la culture du résultat



Source : Notre propre représentation, 02 septembre 2015

Le renforcement des capacités est le fruit des efforts dans le cadre de la planification du suivi et d'évaluation. Ces étapes dès son début marquent la vision de la culture du résultat. Par ce procédé qu'on peut assurer la redynamisation de l'administration fiscale.

¹¹⁵ Guide du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats, PNUD, BUREAU DE L'ÉVALUATION, p.06-07.

CONCLUSION PARTIELLE

Les résultats des données économiques et financières sont décourageants. Sur la vision globale, Madagascar se classe parmi les pays les plus vulnérables. Tous les secteurs sont touchés par ce problème : la production, l'emploi, l'éducation et surtout les infrastructures. L'indicateur de développement humain confirme cette réalité. À vrai dire avec l'IDH inférieur à 0,5 le pays sera considéré parmi les pays faible.

D'un autre côté, les analyses économétriques ont démontré qu'il y a des relations pérennantes entre l'impôt et le développement. Par conséquent, le niveau de la pression fiscale contribue à la croissance économique. Ces deux facteurs sont interdépendants sur leurs effets synallagmatiques.

Avec l'impôt, il est possible de relancer l'économie de Madagascar. Pour y faire face, nous envisageons l'incitation fiscale des contribuables par le biais d'une culture fiscale et la confiance. Ce procédé met en harmonie les relations entre les gouvernés et l'État. Mais cela dépend de la mise en œuvre d'une politique économique incitative. Bref, avec une volonté collective, l'impôt peut être considéré comme le levier du développement économique de notre pays.

CONCLUSION GÉNÉRALE

L'approche conceptuelle des relations entre impôt et le développement a confirmé une interaction forte et permanente entre eux. La vie économique de Madagascar en dépend. Pourtant, la situation du développement du pays est dans un état critique et délicat, d'où il se place 155^{ème} sur 187 pays¹¹⁶ recensé sur le classement mondial du développement humain faible.

La situation est alarmante pour la population, les dirigeants et surtout pour les chercheurs qui devront trouver des portes de sortie de cette emprise de la pauvreté. Bien sûr, une nation est un ensemble de peuple qui veulent vivre pas seulement sur un territoire mais qui ont accepté de vivre ensemble. Le progrès est donc le résultat d'un effort collectif de la population et de l'administration publique.

Durant cette dernière décennie, les finances publiques de la République de Madagascar sont caractérisées par des niveaux insuffisants de recettes publiques face aux besoins de financement. Pourtant, l'impôt reste la seule ressource propre dont l'État dispose. Par manque de fond pour financer son développement du point de vue des infrastructures, de la santé, de l'éducation et de l'emploi, Madagascar a recours à des financements et d'aides étrangères.

De plus, cela fait déjà 55 ans, depuis l'indépendance, que des subventions étrangères ont été reçus pour relancer notre économie. Les résultats durant toutes ces années ont été non convaincants et non adéquats. Madagascar reste encore et encore un pays pauvre ou en voie de développement pour certains. Il y a lieu de se remettre en cause, est-ce que les subventions et les aides étrangères sont-elles vraiment les solutions pour le développement du pays.

Pourquoi ne pas s'en remettre à des moyens sur notre propre disponibilité infranationale : l'impôt. Ce mécanisme se base sur deux parties prépondérantes : l'administration fiscale et les contribuables. Le rapport entre ces éléments de la fiscalité est capital puisque la contribution des assujettis dépend du dynamisme de cette administration.

Vue le faible niveau de la pression fiscale pour le financement de l'économie, soit de 12%¹¹⁷ du PIB cette année, cela témoigne que notre système fiscal est inefficace. D'un autre

¹¹⁶ Rapport 2014 de l'IDH le 24 Juillet 2014 à Tokyo, Japon [HDR (Source UNDP).

¹¹⁷ http://www.madatsara.com/article_taux-de-pression-fiscale-vers-le-12.html

angle de vision, on peut dire que les relations entre l'administration fiscale et ses usages sont inopérantes.

La fiscalité est encore de nos jours perçue par bon nombre de Malgaches comme des relents du colonialisme. Après les événements de 1972, on a fait la fête de l'annulation de l'impôt individuel (hetra isandahy). Le secteur informel, grandissant après chaque crise, se trouve dans tous les secteurs d'activités et ne rapporte rien à l'État sur l'économie nationale.

Par conséquent, Il serait impérieux pour Madagascar de bien rentabiliser le secteur fiscal en vue de favoriser le niveau des recettes fiscales. Un tel dispositif nécessite de la volonté et des prises de décision politique ferme et adéquate de la part de l'État. Avec, le développement économique comme objectif, l'incitation fiscale est l'un des facteurs clé qui peut assurer la relance économique et l'investissement public de grande envergure.

L'incitation fiscale doit aller de pair avec une éducation citoyenne qui séduit les contribuables, les courtisent et les incitent à investir à Madagascar plutôt que de faire fuir les capitaux ou de dilapider des fortunes en produits, signes extérieurs de richesses. Puis, il faut redynamiser l'administration fiscale en vue d'asseoir une confiance mutuelle avec les administrés.

Le propos de l'incitation fiscale insiste sur les stratégies portant notamment sur l'amélioration du civisme fiscal, et de s'assurer l'intégration dans l'administration de la pratique de bonne gouvernance, de la culture de résultat et du contrôle fiscale.

Après la mise en pratique de ces politiques incitatives, Madagascar pourrait avoir une administration fiscale ardente et dynamique qui suscite la confiance de ses contribuables et par la motivation de ses usagers, les recettes fiscales pourront s'améliorer de manière significative en qualités et en nombres. De par nous-même, on pourrait faire avancer l'économie de notre pays par la conscience et la culture fiscale. Culture de laquelle, l'impôt est admis comme étant le point nodal du développement économique de Madagascar.

« Les grands esprits discutent des idées. Les esprits moyens discutent des événements. Les petits esprits discutent des gens. » : Eleanor Roosevelt¹¹⁸.

¹¹⁸ https://www.academia.edu/10278857/Hommage_à_A.E._Roosevelt

BIBLIOGRAPHIE

I- LES OUVRAGES GÉNÉRAUX

- ❖ BENJAMIN Greene, RÉSUMÉ CHRONOLOGIQUE DE L'ANCIEN TESTAMENT, LYON LIBRAIRIE E. BISCHSEL 10, Rue LANTERNE, GENÈVE LIBRAIRIE J.-H. JEHEBER 28, Rue DU MARCHE, septembre 1907, 192 p.s.
- ❖ BENSOUDA Nouredine, ANALYSE DE LA DÉCISION FISCALE AU MAROC, Édition LA CROISÉE DES CHEMINS, 2008-2009, 477 pages.
- ❖ CONTE Bernard, Le sous-développement : retard de développement, les étapes de la croissance économique, en 2003, p.1-6.
- ❖ DARBY J.N. : LA SAINTE BIBLE, édition BIBLES & PUBLICATIONS CHRÉTIENNES, Imprimerie- Reliure JONGBLOED HEERENVEEN PAYS BAS, BCP-REF. : BD355, 2012, 1232 pages.
- ❖ Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 (DDHC), 17 Articles. Source : Archives parlementaires, 1^{re} série, t. VIII, débats du 26 août 1789 [archive], p. 489. Rédacteur : Champion de Cicé et le Sixième bureau, *Préambule* par Mirabeau et Mounier. Promulgué par Louis XVI le 26 août 1789, Royaume de France. Entrée en vigueur comme préambule de la constitution Malagasy en 1958.
- ❖ DEUBEL Philippe, ANALYSE ÉCONOMIQUE ET HISTORIQUE DES SOCIÉTÉS CONTEMPORAINES, en 2008, PEARSON ÉDUCATION France, Pages 463-482.
- ❖ DEUBEL Philippe, Analyse historique des sociétés contemporaines, Pearson Éducation France, Article 1, Les caractéristiques de sous-développement, 463-513 pages.
- ❖ Dictionnaire économique et social, Paris, Hatier, 1990, pages 115.
- ❖ DISLE Emmanuel et SARAF Jacques, DCG4, Droit Fiscal, MANUEL ET APPLICATIONS, 2008/2009, ISBN 978-2-10-053901-7, DUNOD, Paris 2008, 712 pages.
- ❖ DORMOIS Jean-Pierre, Histoire économique de la Grande-Bretagne au XXe siècle, Hachette, 148 pages.
- ❖ DROUIN Jean-Claude, « Sciences économiques et sociales », HATIER Paris, mai 2000, 144 pages.

- ❖ DUBOS-PAILLARD Edwige, Maître de conférences, Cours de master 1, De l'unité à la diversité du tiers monde, 96 pages.
- ❖ FERRETTI Raymond, DROIT FISCAL, Maître de conférences à l'Université de Metz, mai 2002, 126 pages.
- ❖ FREMIGACCI Jean, L'ADMINISTRATION COLONIALE : LES ASPECTS OPPRESSIFS, Société d'Éditions géographiques, maritimes, coloniales, Paris, 1931, 209-237 pages.
- ❖ GENARD Alain, Économie Générale, Approche Macroéconomique, De Boeck Wesmael S. A. en 1999, 2^{ème} édition, 2^{ème} tirage 2004, Bruxelles, 306 Pages.
- ❖ J Baneth. Les indicateurs synthétiques de développement. Futuribles, mai 1998, 231 pages.
- ❖ LACOSTE Yves, Les caractères constitutifs du sous-développement, in Les pays sous-développés, Paris, Presses Universitaires de France, (Coll. Que sais-je ? no 853), 1963, p. 7-27.
- ❖ LEGOUTÉ Jean Ronald, Définir le développement : historique et dimensions d'un concept plurivoque, Cahier de recherche Vol. 1, n°1, Montréal, Groupe de recherche sur l'intégration continentale, Université du Québec, Février 2001, p. 15-16. Frédéric Teulon, Croissance, crise et développement, Paris, Presses universitaires de France, 1992.
- ❖ LOADA Augustin, L'Afrique politique 2011 : Reformes des états africains, Edition KARTHALA 22-24, boulevard Arago 75013, paris 2001, 160pages.
- ❖ MANDRARA Éric Thosun, Court traité du développement. Plein sud, Paris, L'Harmattan, 2003, 212 pages.
- ❖ OMALYSYANIO (Hier Et Aujourd'hui), CINQUANTENAIRE DE L'INSTRUCTION DE 1947, Revue d'études historiques, N°41-42, 1995-1996, Directeur de la revue Le département d'Histoire, Faculté des Lettres et Sciences Humaines B.P. 907, Antananarivo 101, Dépôt légal N°1160, 374 pages.
- ❖ OUEDRAOGO M. P. Ildevert, COURS DE FISCALITÉ, Économiste et Inspecteur des impôts, enseignant à l'Institut Africain de Management, BURKINA FASO, janvier 2009, 72 pages.
- ❖ PETROFF John, PRÉCIS DE MACRO-ÉCONOMIE, Chapitre 8: THÉORIE DE L'EMPLOI DE KEYNES, 2002, 08 pages.

- ❖ PETROFF John, PRÉCIS DE MACRO-ÉCONOMIE, Chapitre 9: POLITIQUE FISCALE, 2002,07 pages.
- ❖ PIOLET J.B., DE LA COLONISATION à MADAGASCAR, Paris, Éditeur Augustin CAHALLAMEL, 17 Rue Jacob, Librairie Maritime et Coloniale, 1896, p.37.
- ❖ RALAINARIVO Noël Harvey and Co, Les Droits de l'Homme, Les droits fondamentaux et les violations des Droits de l'Homme, et de la Démocratie, culture, développement, édition du Centre d'Information Technique et Économique, par le Centre Culturel Albert Camus Tananarive du 09 décembre 1995, 91 pages.
- ❖ RICARDO David, Les principes de l'économie politique et de l'impôt (1817), paris, 3 è édition de 1821, 584 pages.
- ❖ W.W. Rostow : Les cinq étapes de la croissance économique, Paris, Le Seuil, 1970, p.15.
- ❖ WW. Rostow : Les étapes de la croissance économique, Paris, Le Seuil, 1963. D'autres avant lui ont distingué des étapes dans l'évolution des sociétés, K. Marx et F. List par exemple dans Le système national d'économie politique publié en 1841, List distingue cinq stades dans l'évolution des nations : l'état sauvage, pastoral, agricole, agricole manufacturier, agricole-manufacturier-commercial.

II- DOCUMENT PÉRIODIQUES (REVUS, RAPPORTS ET ARTICLES)

- ❖ A. Boutaud. (2006) Faisabilité et pertinence du calcul de l'Indice de Développement Humain (IDH) sur une agglomération : l'exemple de la Communauté urbaine de Lyon, Rapport pour le compte de la Communauté urbaine de Lyon, Mission Agenda 21, DPSA, 77 pages.
- ❖ Bulletin Statistique de la Dette, N° 02 – Décembre 2014, éditeurs : Direction de la Dette Publique-Direction Générale du Trésor -Ministère des Finances et du Budget, 10 pages.
- ❖ Code Général des Impôts (CGI) suivant la loi de finances 2015, 246 pages.
- ❖ COLLIARD Jean-Édouard et MONTIALOUX Claire, «Une brève histoire de l'impôt», Regards croisés sur l'économie, 2007/1 n°1, p.56-65. DOI : 10.3917/rce.001.0056.

- ❖ Constitution de la Première République (Loi Constitutionnelle n°2 du 14 octobre 1958), préambule, IX Titres, 72 Articles, fait à Antananarivo le 29 avril 1959.
- ❖ Constitution de la Quatrième République, proclamé 11 décembre 2010, 28 pages.
- ❖ CONTE Bernard, Le sous-développement : retard de développement, les étapes de la croissance économique, en 2003, 06 pages.
- ❖ Cours de croissance et fluctuation économique assuré par Gatién HORACE en 3^{ème} année économie, Université Toamasina année 2006.
- ❖ CULTURES & SANTÉ, éducation Permanente, Dossier Thématique, L'empowerment, 19 pages, EP 2009 - D/2010/4825/14 - éditeur responsable : Jasira Ammi, 148 rue d'Anderlecht, B-1000 Bruxelles.
- ❖ Dossier d'information pour Johannesburg//Fiche 1 : Historique/ septembre 2002, 05 pages.
- ❖ Durabilité et équité : Résumé du Rapport sur le développement humain 2011 p.01.
- ❖ Edwige Dubos-Paillard, Maître de conférences, Cours de master 1, De l'unité à la diversité du tiers monde, 96 pages.
- ❖ ENQUÊTE NATIONALE SUR L'EMPLOI ET LE SECTEUR INFORMEL – ENEMPSI 2012 N°01, p.03, INSTAT, novembre 2013, 87 pages.
- ❖ FISCALITÉ ET DÉVELOPPEMENT, OCDE, projet de principes pour améliorer la transparence et la gouvernance des incitations fiscales à l'investissement dans les pays en développement, 07 pages, 2013.
- ❖ GOFFAUX cité par Kilembe dans « économie de développement », notes de cours, ISC 2009, p.06.
- ❖ Guide du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats, PNUD, BUREAU DE L'ÉVALUATION, New York 2002, NY 10017, USA, 139 pages.
- ❖ Insee en bref - Pour comprendre...La croissance Économique, INEI AKI 13-337 - Édition Novembre 2013, 12 pages.
- ❖ J. Paul TsasaVangu, ÉCONOMÉTRIE MODULE 1, Manuel d'exercices, UNIVERSITÉ PROTESTANTE AU CONGO Centre Congolais-Allemand de Microfinance, Copyright © jptvfebruary 2011, Rédigée sous contrôle des Prof. J. Pierre Bosonga et Prof. Daniel Mukoko, 41 Pages.

- ❖ La transparence de l'administration ? Et pour quoi faire ? Centre d'expertise et de ressource pour l'enfance CERE, novembre 2007, 04 pages.
- ❖ LANDAIS Bernard, Leçons de la politique budgétaire, de Boeck University 1998, Paris Bruxelles, 210 pages.
- ❖ LE PRINCIPE DE TRANSPARENCE DANS L'ADMINISTRATION, Évaluation des dispositions légales concernant l'accès aux documents et l'information de public (LIPAD), Genève, le 9 octobre 2009, Commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP), 94 pages.
- ❖ LEGOUTÉ Jean Ronald, Définir le développement : historique et dimensions d'un concept plurivoque, p. 17-18.
- ❖ Mise en œuvre du principe de transparence dans l'administration fédérale, Office fédéral de la justice OFJ, N° référence: COO.2180.109.7.106943, Suisse, le 7 août 2013, 49 pages.
- ❖ Note OCDE, Impliquer les citoyens, juillet 2001.
- ❖ OCDE, FISCALITÉ ET DÉVELOPPEMENT, mars 2013, 2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, 12 pages.
- ❖ QUATRARO Francesco, Économétrie, M1 EFM – 2010/2011, Université Nice SOPHIA ANTIPOLIS, 26 pages.
- ❖ RANDRIANARISON Jean Gabriel et RAKOTOMANANAFaly, EPM 93 - Résumé – Madagascar, INSTAT, ANALYSE THÉMATIQUE en 1996, 22 pages.
- ❖ Rapport 2014 de l'IDH le 24 Juillet 2014 à Tokyo, Japon [HDR (Source UNDP)].
- ❖ Rapport de mise en œuvre des programmes année 2013, par le Ministère de l'Économie et de la Planification (MEP), Direction Générale d'Appui au Développement, éditeur Direction du Suivi Évaluation des Programmes, 100 pages.
- ❖ Rapport de mise en œuvre des programmes par la VPEI (Vice Primature Chargée de l'Économie et de l'Industrie) en 2012, éditeur la Direction du Suivi Évaluation des Programmes, mise en œuvre par le Système National Intégré de Suivi et Évaluation (SNISE), 104 pages.
- ❖ Réduire l'État a ses justes proportions [archive] », Maurice McTigue.
- ❖ T. Szentes, Économie politique du sous-développement op. cit.,p.95.

- ❖ TAAMOUTI Mohamed, professeur à l'INSEA, les Cahiers du Plan N° 12, mars-avril 2007, 14 pages.
- ❖ TANZIVitoet ZEEHowell, UNE POLITIQUE FISCALE POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT, DOSSIERS ÉCONOMIQUES, Services de publication FMI, mars 2001, 27 pages.
- ❖ TRANSPARENCE ET SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, des procédures et formalités de l'État, Département de simplification administrative, Le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, Ministère d'État, septembre 2013, 49 pages.
- ❖ WARUSFEL bertrand, « LES SECRETS PROTÉGÉS PAR LA LOI, LIMITES À LA TRANSPARENCE », Maître de conférences à la faculté de droit de Paris V, Avocat au Barreau de Paris, 2003, 08 pages.

III- WEBOGRAPHIE

- ❖ <http://samm.univ-paris1.fr/Shuyan-LIU-Enseignement>, consulter 15 septembre 2015.
- ❖ <http://couleursdumonde.org/IMG/pdf/MadaPosterHistoire.pdf>. p.2, date consultation 13 novembre 2014.
- ❖ <http://couleursdumonde.org/IMG/pdf/MadaPosterHistoire.pdf>.p.1, date de consultation 23 septembre 2014.
- ❖ <http://www.cairn.info/revue-regards-croises-sur-l-economie-2007-1-page-56.htm>, date de consultation 11 mars 2015.
- ❖ <http://www.challenge.ma/quel-sens-donner-au-taux-de-la-pression-fiscale-37979/>,
Auteur : Mohamed Boussaid, ministre de l'Économie et des Finances du Maroc,
Éditeur : challenge.ma le site marocain des décideurs, date de publication : 17 novembre 2014 8 h 59 min, date consultation 27 avril 2015.
- ❖ <http://www.iaurif.org/fr/savoirfaire/etudesenligne/indices-PNUD-IDH-IPH-IPF/index.htm>
- ❖ <http://www.impots.mg/histoire1-2.php>, consulté 17 octobre 2014.
- ❖ <http://www.impots.mg/presentation.php>, date de consultation 18 juillet 2015.
- ❖ <http://www.lemondopolitique.fr/culture/impot-en-france>, 09 paragraphes, date de consultation 11 février 2015.

- ❖ <http://www.lemondepolitique.fr/culture/impot-en-france>, Rubrique Historique, 09 paragraphes. Consulté 12 février 2015.
- ❖ http://www.madatsara.com/article_taux-de-pression-fiscale-vers-le-12.html
- ❖ http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/estat_0336-1454_1970_num_11_1_1932.
- ❖ https://www.academia.edu/10278857/Hommage_à_A.E._Roosevelt
- ❖ INTRODUCTION À L'ÉTUDE DE LA FISCALITÉ, Version mai 2002, 26 pages, URL : <http://www.profiscal.com/>
- ❖ MAITROT Jean-Claude, Universalis, « IMPÔT - Histoire de l'impôt », Encyclopédie Universalis [en ligne], consulté le 5 février 2015. URL : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/impot-histoire-de-l-impot/>
- ❖ www.bayard.macroeconomique.com/mesurePIB.pdf
- ❖ www.insee.fr/en-bref-PIB-croissance, INEI AKI 13-337- Édition novembre 2013, p.03, date de consultation 17 juillet 2015.
- ❖ www.journaldunet.com/business.pratique/dictionnaire.economique_et_financier/

ANNEXES

ANNEXE I

OPERATIONS GLOBALES DU TRÉSOR

(en milliards d'Ariary)

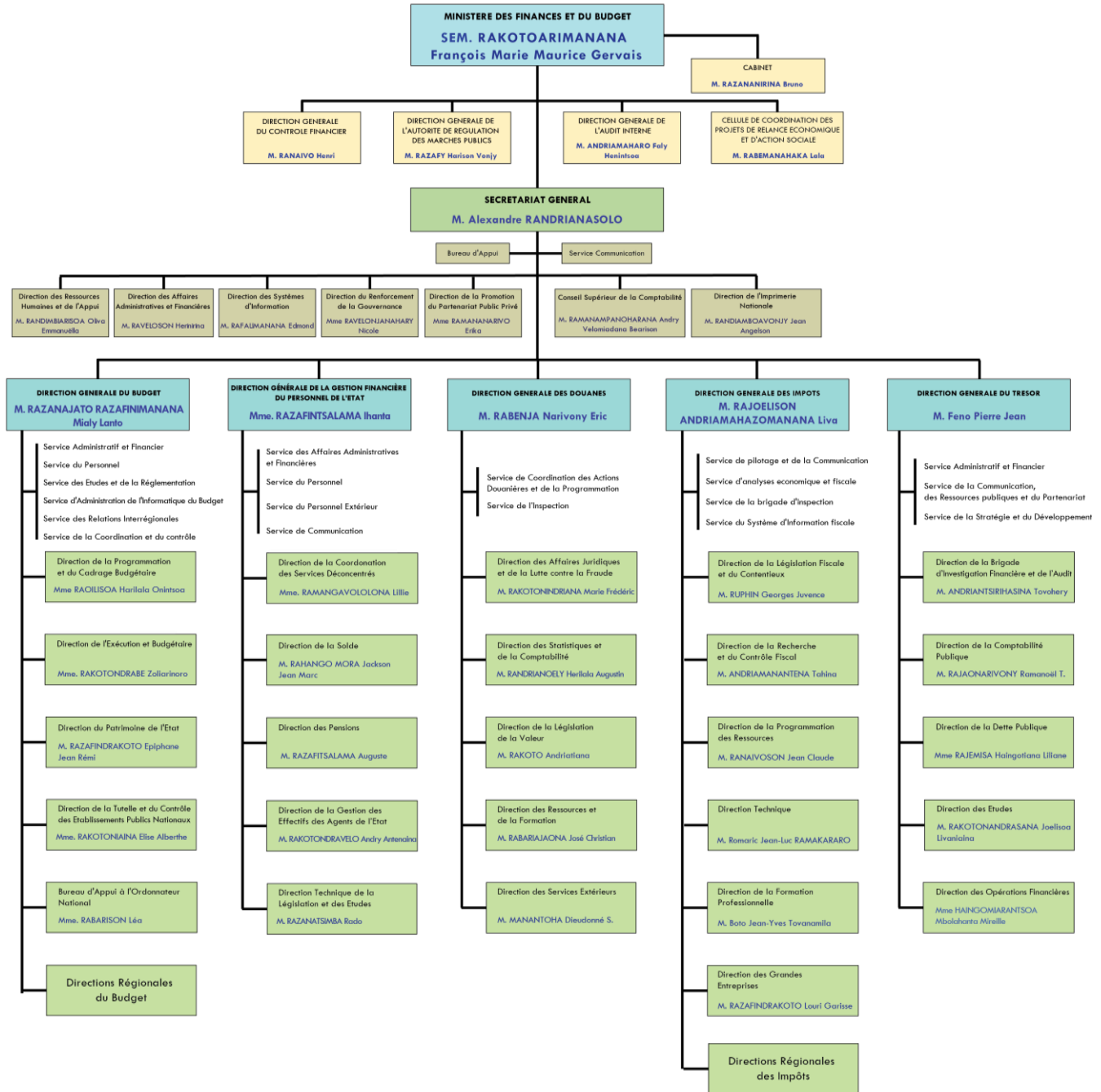
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Total des recettes et des dons	<u>802.9</u>	806.5	579.0	1006.7	1653.5	1682.3	7021.9	2201.1	2685.2	2139.6	2604.1	2661.0	2643.4	2818.1
Recettes totales	613.5	605.8	480.6	698.9	982.4	1102.8	1323.1	1607.8	2136.9	1862.2	2249.2	2270.7	2380.5	2522.0
Recettes budgétaires	613.5	605.8	480.6	698.9	982.4	1102.8	1323.1	1607.8	2136.9	1862.2	2249.2	2270.7	2380.5	2522.0
Recettes fiscales	594.4	581.3	460.8	678.5	887.1	1020.0	1260.8	1573.1	2087.2	1782.0	1980.8	2234.4	2263.0	2451.5
Recettes non fiscales	19.1	24.5	19.8	20.4	95.2	82.8	62.2	34.6	49.7	80.1	268.3	36.3	117.5	70.5
Dons	189.3	200.7	98.4	307.7	671.1	579.5	5698.8	593.3	548.3	277.5	354.9	390.3	262.9	296.1
Courants	35.8	54.0	18.3	133.5	318.7	141.0	173.2	89.1	127.5	21.0	18.2	17.4	0.6	0.6
dont aides budgétaires		32.8	3.5	115.2	236.4	49.6	87.0	46.7	100.7					
dont assistance IPPTE		11.5	5.1	0.0	65.2	59.8	76.9	31.0	15.8	16.2	14.7	16.5		
En capital	153.6	146.8	80.1	174.2	352.4	438.5	5525.6	504.1	420.8	256.4	336.7	372.9	262.3	295.5
Dépenses totales	<u>871.4</u>	1021.3	883.0	1287.5	2045.3	2146.7	2525.4	2570.0	2998.7	2565.7	2762.2	2998.7	2918.0	3235.6
Dépenses courantes	503.6	585.1	562.9	734.7	1027.3	1107.2	1311.5	1520.1	1753.9	1752.7	1847.7	2156.9	2322.8	2505.2
Dépenses budgétaires	453.9	544.8	497.3	714.7	896.9	988.0	1255.8	1299.3	1631.7	1446.5	1570.5	1827.2	2013.4	2326.2
Dépenses de personnel	227.1	267.5	276.0	365.4	400.0	456.4	589.9	711.2	758.9	803.2	944.9	1060.4	1167.3	1341.7
Fonctionnement hors intérêts	152.4	214.3	148.3	236.1	257.4	265.0	381.0	432.4	745.4	514.8	477.7	623.6	702.1	860.5
biens et services	98.4	137.3	91.3	141.9	140.9	150.4	190.4	215.6	276.7	198.5	198.4	214.9	168.9	150.0
transferts et subvention	54.0	77.0	57.0	94.2	116.5	114.6	190.6	216.8	468.7	316.3	279.3	408.6	533.2	710.5
Intérêts dus sur	74.5	63.0	73.0	113.2	239.5	266.6	284.8	155.7	127.3	128.5	147.9	143.2	144.0	124.0
dette extérieure	26.3	14.5	22.6	23.6	113.9	97.9	55.5	21.1	24.9	33.0	32.6	37.3	37.7	38.7
dette intérieure	48.2	48.6	50.4	89.5	125.5	168.7	229.3	134.5	102.4	95.5	115.3	105.9	106.3	85.3
Autres opérations nettes du Trésor	41.5	35.0	40.4	12.1	128.6	87.1	55.6	220.6	120.0	305.9	277.2	329.6	309.4	179.0
Dépenses exceptionnelles	8.1	5.0	24.4	7.1	0.0	30.6								
Dépenses de fonctionnement FCV	0.0	0.3	0.8	0.9	1.8	1.5	0.1	0.2	2.2	0.3	0.0	0.1	0.0	0.0
Dépenses en capital	<u>367.8</u>	436.2	289.2	531.5	1018.0	1039.5	1213.9	1049.9	1244.8	813.0	914.5	841.8	595.2	730.4
Financement interne	130.9	188.5	111.9	172.3	229.5	306.0	285.4	314.9	474.2	361.3	385.0	286.5	165.2	137.7
Financement propre intérieur	119.8	175.7	105.0	160.3	210.5	292.6	270.0	303.3	459.9	353.7	384.2	286.5	164.8	137.7
Autres financements intérieurs (fc)	11.0	12.8	6.9	12.0	19.0	13.4	15.4	11.7	14.3	7.6	0.8	0.0	0.4	0.0
Financement externe	237.0	247.7	177.2	359.2	788.5	733.5	928.5	735.0	770.6	451.7	529.5	555.3	430.0	592.7
Emprunts extérieurs	83.4	100.9	97.1	185.0	436.1	295.0	302.8	230.9	349.8	195.3	192.8	182.5	167.7	297.1
Subventions extérieures	153.6	146.8	80.1	174.2	352.4	438.5	625.7	504.1	420.8	256.4	336.7	372.9	262.3	295.5
Prêts récédés			30.9	21.3										
Solde net des réformes structurelles	-96.5	-44.6	1.2	-3.9	-8.8	-8.5	-9.9	0.3						
recettes exceptionnelles	3.5	2.3	1.2	1.2	1.2	0.6	0.1	0.3						
coûts des réformes structurelles	-100.0	-46.9	0.0	5.1	10.0	9.1	10.0	0.0						
Solde intérieur	-91.1	-198.0	-170.5	-188.4	-169.3	-221.0	-228.2	-205.9	-66.1	-218.8	49.1	-135.4	-69.7	-82.3
Déficit base des engagements	<u>-1.65.0</u>	-259.4	-302.8	-284.8	-400.6	-473.0	4486.5	-368.7	-313.3	-426.0	-158.1	-337.7	-274.5	-417.4
Déficit base des engagements hors	<u>s-354.4</u>	-460.2	-401.2	-592.6	-1071.7	-1052.5	-1212.3	-962.0	-861.6	-703.5	-513.0	-728.0	-537.4	-713.6
Variation des arriérés intérieurs	-12.6	-5.4	-42.5	-48.0	-63.2	34.3	-30.1	-24.2	-32.2	1.0	-37.6	13.7	-20.0	-39.7
Retards de paiement (net)	9.2	18.4	-42.5	-31.0	-9.3	45.2	-25.4	-2.1	10.9	32.5	-37.6	13.7	-20.0	-39.7
Arriérés (apurement)	-21.8	-23.8	0.0	-17.0	-53.9	-10.9	-4.7	-22.1	-43.1	-31.5				
Déficit global base caisse	<u>-1.77.6</u>	-264.8	-345.3	-332.8	-463.8	-438.7	4456.5	-392.9	-345.5	-425.0	-195.7	-324.0	-294.5	-457.1
Déficit global base caisse hors IADM	<u>-1.77.6</u>	-264.8	-345.3	-332.8	-463.8	-438.7	-443.4	-392.9	-345.5	-425.0	-195.7	-324.0	-294.5	-457.1
Déficit global base caisse hors dons	<u>-366.9</u>	-465.6	-443.7	-640.6	-1134.9	-1018.2	-1242.3	-986.2	-893.8	-702.5	-550.6	-714.3	-557.4	-753.3
Financement	177.6	264.8	345.3	332.8	463.8	438.7	-4456.5	392.9	345.5	425.0	195.7	324.0	294.5	457.1
Extérieur (net)	22.6	103.6	191.5	200.0	518.2	388.3	-4172.4	307.3	478.3	123.1	132.4	95.9	98.5	233.8
Tirages	90.1	144.7	230.0	249.2	579.3	454.9	467.2	335.1	504.6	195.3	192.8	182.5	167.7	297.1
dont prêts projets	83.4	104.6	97.1	185.0	436.1	295.0	302.8	230.9	349.8	195.3	192.8	182.5	167.7	297.1
dont prêts program	6.7	40.0	132.9	64.3	143.2	159.9	164.4	104.2	154.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement (-)	-57.6	-37.4	-38.5	-42.8	-188.5	-177.0	-4639.6	-27.8	-26.3	-72.2	-60.4	-86.6	-69.3	-63.4
Variation APE (-)	-9.9	-3.6		-6.5										
Allègement dette					127.4	110.3								
Intérieur (net)	24.3	119.4	117.4	88.1	-102.0	8.3	-281.5	-12.7	-467.9	269.5	-148.1	327.9	165.5	503.4
Système bancaire	0.5	96.9	131.8	3.6	-209.9	-111.7	-354.9	23.9	-261.5	313.5	-251.9	369.1	266.2	440.0
dont banque centrale	-11.6	9.0	75.5	-48.3	-74.7	60.4	-407.2	13.6	45.8	165.1	-220.8	244.3	93.3	271.0
Système non bancaire	23.8	22.5	-14.4	84.5	107.9	120.0	73.4	-36.6	-206.4	-43.9	103.9	-41.1	-100.6	63.4
Financement exceptionnel	68.9													
Effet de la variation de change	0.1	-3.2	12.6	5.2	-5.6	0.5	-0.5	0.6	19.2	-21.6	17.1	8.6	-8.2	-11.9
Recettes de la privatisation	9.3	20.8	9.3	13.5	30.2	0.6	5.0	2.0	3.3					
Dépôts des correspondants du Trésor	52.5	24.2	14.5	26.0	23.0	41.0	-7.1	95.8	312.6	53.9	194.3	-108.4	38.7	-268.1
Gap ou écart de financement	0.0	-0.0	0.0	-0.0	0.0	-0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.0	0.0	0.0	0.0

Source : DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR, DIRECTION DES ÉTUDES, janvier 2015.

ANNEXE II

Organigramme du Ministère des Finances et du Budget

Organigramme du Ministère des Finances et du Budget - République de Madagascar - 2015



ANNEXE III

RECETTES PAR NATURE														
<i>(en milliards d'Ariary)</i>														
PERIODE	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
1 IMPOTS S/ REVENU,BEN.,GAINS	30,14	33,58	51,64	65,86	69,30	79,52	93,50	118,94	105,52	114,20	159,51	220,63	319,06	356,90
IRNS	1,74	2,54	2,66	4,00	4,74	4,54	5,36	7,58	7,48	9,64	12,07	16,39	17,58	16,45
IRSA	6,38	9,18	9,14	13,42	17,22	21,10	25,26	33,16	34,30	36,00	49,08	56,67	74,72	106,97
IBS	13,70	16,64	32,72	40,30	36,66	41,44	47,26	60,24	43,12	53,44	69,64	118,03	154,65	175,70
TFT	0,84	1,32	1,08	1,22	2,20	2,94	4,26	4,24	4,92	4,08	7,47	8,38	9,78	14,06
IRCM	2,38	2,94	4,94	5,40	7,28	8,32	10,28	12,50	13,56	8,88	19,02	16,50	55,89	33,12
IPVI	0,70	0,48	0,50	0,84	0,72	0,76	0,54	0,74	0,82	1,10	1,23	1,89	3,59	2,86
I.S.	-	-	-	-	-	-	-	0,02	0,82	0,84	0,86	2,08	2,85	7,75
Autres	4,40	0,48	0,60	0,68	0,48	0,42	0,54	0,46	0,50	0,22	0,14	0,69	-	-
2 IMPOTS S/ LA PROPRIETE	2,24	2,78	3,48	5,38	3,78	5,06	6,16	6,76	5,44	8,42	11,46	12,19	12,35	40,21
Taxe de pub. fonciere	0,36	0,40	0,48	0,68	0,72	0,90	1,00	0,90	0,70	1,46	2,57	2,46	3,31	3,80
Taxe s/ vehic.(vignettes)	-	-	-	-	-	0,32	0,82	1,04	0,92	1,02	1,09	1,22	0,00	-
Droit d'enregistrement	1,88	2,38	3,00	4,70	3,06	3,84	4,34	4,82	3,82	5,94	7,80	8,51	9,04	36,41
3 IMPOTS S/ BIENS & SERVICES	40,28	59,74	68,32	73,90	85,74	132,24	173,00	160,86	137,96	207,40	264,98	289,11	292,39	391,09
TUT -TST - TVA int	35,50	48,46	33,36	35,52	45,14	77,78	102,56	107,24	91,40	127,94				
TVA											173,16	183,86	177,73	269,10
TST											11,08	13,07	13,94	14,13
Droit d'accises/taxe sur la consommation DA/TC	1,20	0,16	14,88	13,10	15,30	25,50	31,92	22,06	20,46	35,56	37,09	43,61	53,56	98,26
Redev. s/Prod.	-	-	-	22,46	22,20	22,28	35,84	29,22	23,78	41,68	41,34	44,98	42,53	5,69
Taxe s/ assurances	0,58	-	-	1,14	1,04	1,56	1,68	1,72	1,86	1,72	1,46	2,39	2,58	2,67
Intérêt s/crédit de droit	0,62	1,84	1,88	1,56	2,04	5,04	0,92	0,46	0,30	0,32	0,64	1,03	1,88	1,09
TAVS	0,12	-	-	0,12	-	0,08	0,08	0,16	0,16	0,18	0,22	0,18	0,17	0,16
Autres biens et services	2,26	9,28	18,20	-	0,02	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4 AUTRES RECETTES FISCALES	0,66	1,34	1,34	2,90	2,70	2,82	3,58	4,34	3,22	5,84	6,26	7,05	8,14	10,48
DROIT DE TIMBRE	0,66	1,34	1,34	2,90	2,70	2,82	3,58	4,34	3,22	5,84	6,26	7,05	8,14	10,48
TOTAL RECETTES FISCALES	73,32	97,44	124,78	148,04	161,52	219,64	276,24	290,90	252,14	335,86	442,21	528,98	631,94	798,68

Source : MFB/DGI/DCO /2008

ANNEXE IV

SITUATION de la DETTE PUBLIQUE de MADAGASCAR DE 2009 À 2013

En Millions d'USD

BAILLEURS	ENCOURS FIN 2009	ENCOURS FIN 2010	ENCOURS FIN 2011	ENCOURS FIN 2012	ENCOURS FIN 2013
A.C.O.	583,69	411,43	399,69	403,69	406,84
autres créditeurs	545,67	362,78	357,88	359,91	359,53
ALGÉRIE	144,96	152,18	153,98	157,88	161,52
ANGOLA	3,66	3,76	3,73	3,73	3,75
CHINE	52,18	62,32	63,90	65,43	67,18
IRAK (BOP)	232,20	43,55	36,87	30,15	23,64
LIBYE	85,17	73,52	66,85	67,95	69,11
MAURICE	3,83	2,45	0,66	-	-
INDE	23,68	24,99	25,01	25,00	24,39
CORÉE			6,87	9,77	9,94
Fonds Arabes	38,01	48,65	41,81	43,79	47,31
ABU DHABI	2,33	2,11	1,82	1,51	1,23
ARABIE SAOUDITE	16,40	16,99	8,46	8,45	13,28
KOWEÏT	19,28	29,55	31,53	33,82	32,80
O.C.D.E.	119,99	109,94	106,76	103,36	105,14
ESPAGNE	2,91	2,77	2,91	2,69	2,80
FRANCE	22,14	7,64	4,01	-	-
RUSSIE	94,94	99,53	99,84	100,67	102,34
O.I.	1 420,20	1 527,56	1 693,79	1 786,20	1 834,89
BAD	5,02	4,27	3,32	2,37	1,42
BADEA	26,41	26,98	30,81	40,08	42,51
CEE/BEI	23,74	19,59	17,26	12,91	11,26
FAD	238,81	248,43	272,79	336,53	292,06
FIDA	29,04	40,84	104,66	112,11	119,31
IDA/FSA	1 081,30	1 159,60	1 229,90	1 242,51	1 323,76
OPEP	15,87	27,84	35,07	39,68	44,57
PRÊTS PRIVÉS	0,15	16,52	18,66	17,75	18,09
					-
TOTAL DETTE PUBLIQUE	2 124,03	2 065,45	2 218,91	2 311,00	2 364,96

Source : IDE/IPF-INSTAT/BCM/2013.

ANNEXE V

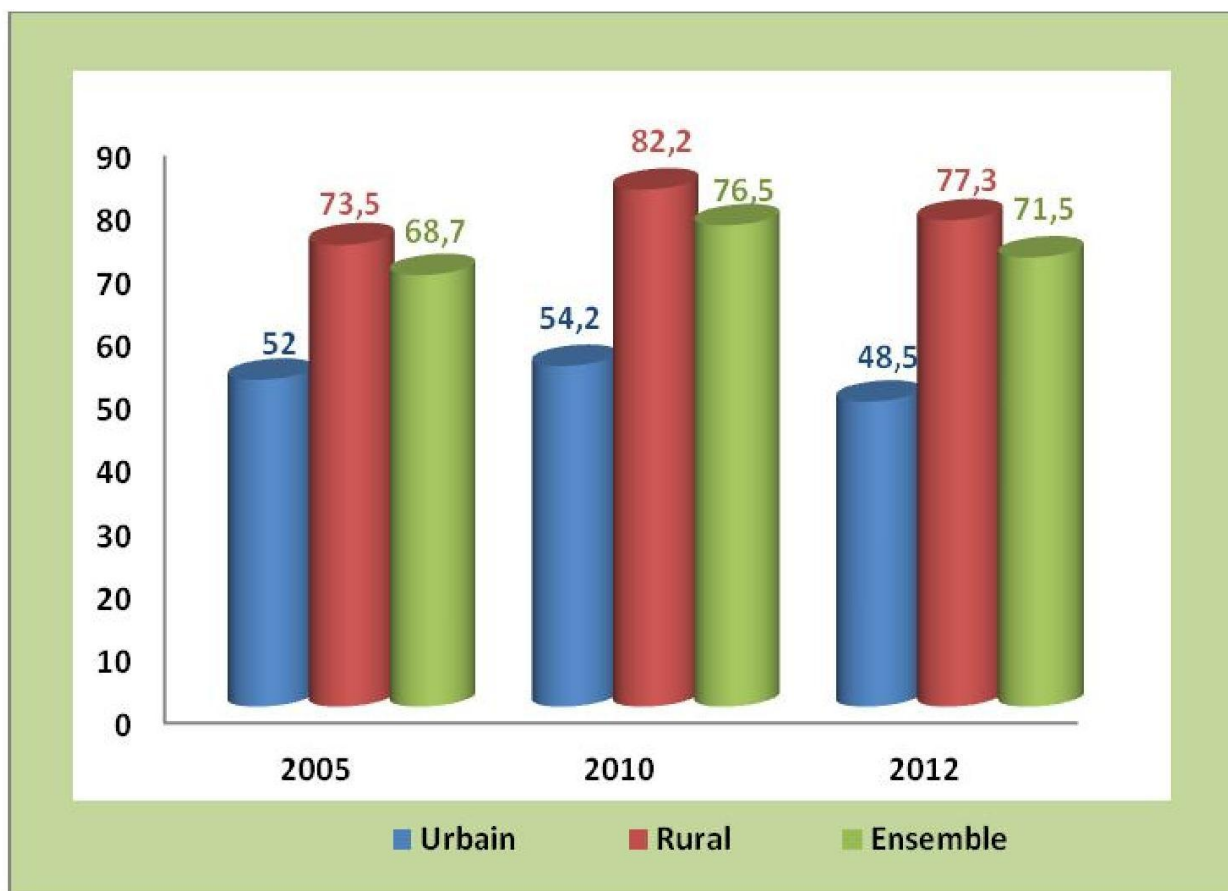
Structure et revenu d'activité mensuel moyen du secteur informel

	Répartition (en %)		Revenu moyen (en Ariary)	
	Entreprises informelles	Entreprises hors informelles	Entreprises informelles	Entreprises hors informelles
Sexe	agriculture	agricoles	agriculture	agricoles
Hommes	42,1	35,9	119 600	47 300
Femmes	12,8	83,3	60 100	19 700
Ensemble	17,7	75,3	85 600	34 500

Source : INSTAT/DSM-PNUD-BIT, ENEMPSI 2012

ANNEXE VI

Ratio de pauvreté en 2005, en 2010 et en 2012 (%)



Sources : INSTAT/ENSOMD 2012-2013

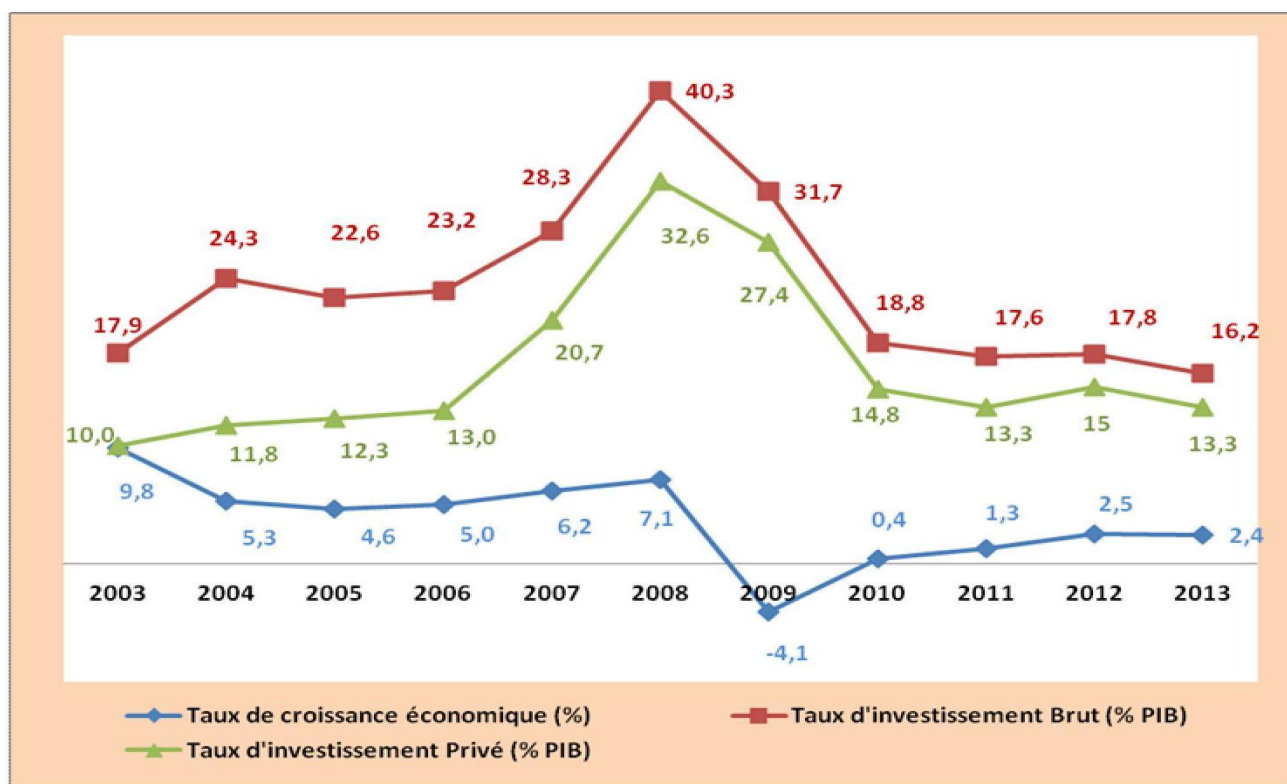
IDH de quelques pays Africains en 2012

Pays	IDH	Classement (sur 187 pays)	Espérance de vie	Revenu en USD (PPA constant en 2005)	Catégories IDH
Seychelles	0,806	46	73,8	22.615	très élevé
Ile Maurice	0,737	80	73,5	13.300	élevé
Gabon	0,683	106	63,1	12.521	Moyen
Afrique du Sud	0,629	123	53,4	9.594	Moyen
Kenya	0,519	145	57,7	1.541	Faible
Madagascar	0,483	151	66,9	828,0	Faible
Comores	0,429	169	61,5	986,0	Faible
Mozambique	0,327	185	50,7	906,0	Faible
RD Congo	0,304	186	48,7	319,0	Faible

Source : RMDH 2013/UNDP

ANNEXE VII

Évolution du taux de croissance économique et taux d'investissements de 2003 à 2013



Sources : INSTAT, DEME/VPEI

ANNEXE VIII**GUIDE D'ENTRETIEN**

- ✓ Au début de chaque année, est-ce que le fait d'avoir à remplir votre déclaration d'impôt constitue-t-il pour vous un souci ?
- ✓ De quelle manière, remplissez-vous habituellement votre déclaration ? vous la remplissez tout seul ?
- ✓ Pouvez-vous me dire à quel type de personne vous vous adressez pour vous aider ou pour remplir votre déclaration ?
- ✓ Pourquoi ne remplissez-vous pas votre déclaration vous-même ?
- ✓ Combien de temps vous faut-il pour remplir votre déclaration ?
- ✓ Trouvez-vous que la déclaration est-elle facile à remplir ?
- ✓ Pour quelles raisons avez-vous des difficultés ?
- ✓ Comment jugez-vous l'amabilité de la (des) personne(s) qui vous a répondu au téléphone ?
- ✓ Comment jugez-vous la clarté des réponses qui vous ont été données ?
- ✓ Comment jugez-vous le temps d'attente ?
- ✓ Comment jugez-vous la rapidité avec laquelle vous avez reçu des réponses ?
- ✓ Pouvez-vous me citer quatre services que l'État rend à la population grâce aux ressources fiscales ?
- ✓ Aimerez-vous avoir plus d'information sur ce que devient l'argent des impôts ?
- ✓ Quelle forme devrait avoir cette information ?
- ✓ Jugez-vous que vous payez trop d'impôt par rapport à l'ensemble des prestations fournies par l'État à la société ?
- ✓ Pensez-vous que les ressources de l'État sont bien gérées ?

Source : Enquête menée par l'INSTAT sur la perception de l'environnement fiscal.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	IV
GLOSSAIRE	V
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	VI
LISTE DES TABLEAUX	VII
LISTE DES FIGURES	VIII
SOMMAIRE	IX
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
Partie I : APPROCHE THÉORIQUE ET CADRE CONCEPTUEL DE L'ÉTUDE.....	5
INTRODUCTION PARTIELLE.....	6
CHAPITRE I : CONCEPT THÉORIQUE DE L'IMPÔT.....	7
1.1. Généralités sur l'impôt.....	7
1.1.1. Historique de l'imposition.....	7
1.1.1.1. La genèse et les formes de l'impôt	7
1.1.1.1.1. L'origine de l'imposition	7
1.1.1.1.2. L'aspect originel des contributions	8
1.1.1.2. L'évolution	9
1.1.1.3. Explication des quelques termes techniques	10
1.1.1.3.1. Description de la fiscalité.....	10
1.1.1.3.2. Détermination de l'impôt.....	11
1.1.1.4. Exorde nationale de l'impôt	12
1.1.1.4.1. Ces formes primitives	13
1.1.1.4.2. Ces transmutations	13
1.1.1.4.3. Le déclin de l'Imerina	14
1.1.1.4.3. La colonisation (1896-1958).....	15
1.1.1.4.5. L'indépendance.....	16
1.1.2. Caractéristiques de l'impôt et la technique fiscale.....	17
1.1.2.1. Caractéristique générale de l'imposition	17
1.1.2.1.1. Les types et classifications d'impôt	17
1.1.2.1.2. Rôles de l'impôt.....	19
1.1.2.2. Les éléments de la technique fiscale.....	20
1.1.2.2.1. Régime d'imposition.....	20
1.1.2.2.2. Les perceptions	21
1.2. L'impôt dans la grande théorie économique.....	21

1.2.1. L'impôt selon Keynes	21
1.2.2. L'impôt selon Adam Smith	22
1.2.3. L'impôt selon David Ricardo	23
1.2.4. L'impôt selon Arthur LAFFER.....	23
1.2.4.1. La courbe de Laffer	23
1.2.4.2. L'interprétation de la courbe	24
CHAPITRE II : APPROCHE THÉORIQUE DU DÉVELOPPEMENT	26
2.1. Définition et débat théorique sur le développement	26
2.1.1. Notion et historique du développement	26
2.1.1.1. La détermination du développement	26
2.1.1.2. Le coût historique	27
2.1.1.3. Structure économique et sociale des PED	28
2.1.1.3.1. Les causes de sous-développement.....	29
2.1.1.3.2. Forte croissance démographique.....	30
2.1.1.3.3. Faible insertion dans le commerce international	30
2.1.1.4. Corrélation entre développement avec la taxation	31
2.1.1.4.1. Place de l'impôt dans l'activité économique	31
2.1.1.4.2. Impôt moteur ou frein de la croissance	32
2.1.2. Le développement dans la théorie économie	33
2.1.2.1. Le développement selon Rostow	33
2.1.2.1.1. La société traditionnelle	33
2.1.2.1.2. Les conditions préalables au décollage	34
2.1.2.1.3. Le décollage	34
2.1.2.1.4. Le progrès vers la maturité	35
2.1.2.1.5. L'ère de la consommation de masse.....	36
2.1.2.1.6. Les critiques de l'énoncé	37
2.1.2.2. Le sous-développement selon Yves Lacoste	37
2.1.2.2.1. Une situation de subordination économique.....	38
2.1.2.2.2. La faiblesse du revenu national moyen et des niveaux de vie	39
2.1.2.2.3. Un secteur commercial hypertrophié	39
2.1.2.2.4. La faiblesse de l'intégration nationale.....	40
2.1.2.2.5. Les faiblesses de l'agriculture.....	41
2.1.2.2.6. Une industrialisation réduite	41
2.2. Indicateurs du développement économique.....	42
2.2.1. Indicateur du développement humain	42

2.2.1.1. La définition	42
2.2.1.2. Les propriétés d'IDH	42
2.2.1.3. Mode de calcul de l'IDH	43
2.2.2. Les indicateurs quantitatifs.....	44
2.2.2.1. Le produit intérieur brut	44
2.2.2.1.1. Les différents types de PIB	44
2.2.2.1.2. Mode de calcul de PIB	45
2.2.2.2. Le Produit National Brut.....	46
2.2.2.2.1. Définition	46
2.2.2.2.2. Les rôles du PNB	46
CONCLUSION PARTIELLE	48
Partie II : L'IMPÔT, CLÉ DU DÉVELOPPEMENT DE MADAGASCAR	6
INTRODUCTION PARTIELLE.....	50
CHAPITRE I : CADRE MÉTHODOLOGIQUE ET RÉSULTATS	51
1.1. La méthodologie	51
1.1.1. Les démarches conceptuelle	51
1.1.1.1. Cadre de l'étude.....	51
1.1.1.1.1. Les conduites de la recherche	51
1.1.1.1.2. L'organisation du ministère concerné.....	53
1.1.1.2. Les éléments de l'analyse	54
1.1.1.2.1. Les variables fiscales	54
1.1.1.2.2. Les variables économique.....	57
1.1.2. La présentation du modèle.....	58
1.1.2.1. Le premier modèle de la régression simple	58
1.1.2.1.1. Les paramètres de l'équation économiques	58
1.1.2.1.2. La fonction de régression.....	59
1.1.2.2. Le deuxième modèle d'analyse corrélationnelle	60
1.1.2.2.1. Les variables étudier	60
1.1.2.2.2. L'équation de corrélation	60
1.2. Résultats.....	61
1.2.1. Les données statistiques de l'impôt.....	61
1.2.1.1. L'inventaire national.....	61
1.2.1.1.1. La répartition par catégories d'impôt.....	61
1.2.1.1.2. L'opération Globale du trésor	62

De ce tableau, on peut déduire que pour les entrées de fonds publics, l'impôt tient une place dominante	64
1.2.1.2. Le secteur informel	64
1.2.1.2.1. Caractéristique du secteur informel	64
1.2.1.2.2. Les conditions d'activité du secteur informel	64
1.2.2. Les agrégats fiscaux et économiques	66
1.2.2.1. Le taux de pression fiscale.....	66
1.2.2.1.1. Caractéristique du taux de pression fiscale.....	66
1.2.2.1.2. La situation du TPF de Madagascar	66
1.2.2.2. Les recettes fiscales (le recouvrement).....	67
1.2.3. L'indice de performance économique et du développement.....	68
1.2.3.1. Les mesures de performance économique	68
1.2.3.1.1. Le produit intérieur brut.....	68
1.2.3.1.2. Le produit national brut	69
1.2.3.1.3. L'indice de croissance.....	70
1.2.3.2. L'indice de développement humain.....	71
CHAPITRE II : ANALYSES ET SUGGESTIONS.....	73
2.1. Analyse relationnelle	73
2.1.1. Interdépendance entre la recette fiscale et le PIB	73
2.1.1.1. L'analyse descriptive RF et PIB	73
2.2.1.2. L'analyse corrélacionnelle de la recette fiscale et du produit intérieur brut	74
2.2.1.2.1. Présentation du modèle	74
2.2.1.2.2. Le coefficient de corrélation linéaire	76
2.2.1.2.3. La signification de la corrélation linéaire « r »	76
2.1.2. Étude du rapport entre le taux de pression fiscale et le taux de croissance économique	78
2.1.2.1. L'analyse descriptive du TPF et le TCE.....	78
2.1.2.2. L'analyse de la régression du taux de croissance économique et le taux pression fiscal	79
2.1.2.2.1. Présentation du modèle économétrique	79
2.1.2.2.2. Calcul et résultat	81
2.1.2.2.3. Le coefficient de détermination multiple R^2 :.....	83
2.2. Les suggestions d'incitation.....	84
2.2.1. L'incitation des contribuables	85
2.2.1.1. L'éducation fiscale.....	85
2.2.1.1.1. L'éducation de citoyenneté	85

2.2.1.1.2. L’instauration de la conscience fiscale	85
2.2.1.1.3. La Facilitation d’approche publique	86
2.2.1.2. La décentralisation fiscale	87
2.2.1.2.1. La fiscalité participative.....	87
2.2.1.2.2. La décentralisation fiscale proprement dite	88
2.2.2. L’intégration et la redynamisation de l’administration fiscale.....	88
2.2.2.1. La bonne gouvernance	88
2.2.2.1.1. Définition	88
2.2.2.1.2. Objectif de la bonne gouvernance.....	89
2.2.2.2. La transparence administrative	89
2.2.2.2.1. Les principes de transparence	89
2.2.2.2.2. L’information.....	90
2.2.2.3. La culture du résultat	91
2.2.2.3.1. L’objet de l’évaluation axée sur les résultats.....	91
2.2.2.3.2. La planification du suivi et de l’évaluation.....	92
CONCLUSION PARTIELLE	93
CONCLUSION GÉNÉRALE	94
BIBLIOGRAPHIE	96
ANNEXES	103
TABLE DES MATIÈRES	112
RÉSUMÉ	117

Nom : RAKOTOMALALA
Prénoms : Dimbison Aimélio
Option : Sciences de Gestion
Titre : Amélioration de la recette fiscale, garant du développement économique et social de Madagascar.

Nombre de pages : 100

Nombre de tableaux : 15

Nombre de graphiques : 7

RÉSUMÉ

Actuellement la situation économique de Madagascar est dans un état critique. Pour son développement, il a besoin des ressources financières afin de sortir de l'emprise de la pauvreté. Ainsi, nous apportons une étude sur un sujet qui a été amplement négligé « la contribution ». En effet l'analyse de cet ouvrage se focalise sur les relations existantes de l'impôt face au développement. Bien évidemment, des approches théoriques sur l'impôt et le développement ont été abordées mais aussi des examens mathématiques y concernant. D'après les recherches approfondies, des corrélations ont été détectées sur ces deux facteurs. C'est-à-dire que le développement du pays dépend en partie du niveau de la recette fiscale. Avec la prédominance du secteur informel dans le circuit économique, il est primordial de chercher des alternatives organisationnelles pour motiver les contribuables. Cette incitation des usagers, nécessite la mise en place d'une administration dynamique de manière à instaurer la conscience fiscale. Grâce à la volonté mutuelle des assujettis et la confiance envers l'administration fiscale, l'amélioration du taux de recouvrement fiscal serait envisageable. L'impôt peut être considéré comme le levier du développement économique de Madagascar.

Mots clés: incitation fiscale, développement économique, conscience fiscale, impôt, contribuable, administration fiscale.

ABSTRACT

Currently the economic situation in Madagascar is in critical condition. For its development, the country needs financial resources to break the tethers of poverty. This is one of the reasons we make this study on a topic that has been largely overlooked "the contribution". Indeed the analysis of this work focuses on the relationships of tax against development. Of course, theoretical approaches on tax and development were addressed but also mathematical. According to extensive research, correlations were detected on these two factors. That is to say, the development of the country depends partly on the level of tax revenue. With the predominance of the informal sector into the Malagasy economy, it is essential to look for organizational alternatives to motivate taxpayers. This requires users incentives and the establishment of a dynamic administration in order to establish a positive tax consciousness. Thanks to the both willingness of taxpayers and confidence in the tax administration, improving the tax collection rate would be feasible. Then, tax would be the lever of economic development in Madagascar.

Key words: fiscal incitement, economic development, tax consciousness, tax, taxpayer, fiscal administration.